

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Les pages ondulées peuvent causer de la distorsion. Comprend des textes en anglais.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, de nommer MM. Wm. D. Graham, junior, et Henry Grey, commissaires d'écoles pour la municipalité d'Arundel, comté d'Argenteuil, en remplacement de MM. Joseph Boyd et John Silverson, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 31 août dernier (1899), de nommer MM. Édouard Leclerc, Cyrille Lamy, François Rouleau, Joeffrey Houle et Onésime L'Allier, commissaires d'écoles de la nouvelle municipalité du village de Saint-Paul-de-Chester, comté d'Arthabaska.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 24 août dernier (1899) de nommer commissaires d'école :

Beauce.—Saint-Charles de Spaulding : M. Samuel Grondin et Pierre Audet en remplacement d'eux-mêmes.

Bonaventure.—Ristigouche : MM. Colin T. Firlotte et John Oatman, en remplacement d'eux-mêmes.

Témiscouata.—Notre-Dame des Sept Douleurs : M. Arthur Ouellet, en remplacement de lui-même.

Chicoutimi.—Grande Baie : M. Napoléon Dallaire, en remplacement de M. Pitre Lalancette.

Dorchester.—Saint-Abdon : Révd. M. V. Thomas Lauzé, prêtre, et M. Thomas Giroux, en remplacement, le premier de lui-même, et le second de M. Théodore Dutil.

Nominations de syndics d'écoles.

Soulanges.—Saint-Zotique (Côteau-Landing) : M. Edwin French, en remplacement de lui-même.

Erections de nouvelles municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 4 août 1899, d'ériger en municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Fort Coulonge", comté de Pontiac, le territoire suivant, savoir : Les lots 3, 6, 7, 8 et partie du lot No 12, dans le rang A, du canton de Mansfield, comté de Pontiac.

½ lot No 1 et les lots 3, 4, 5, 8 et 10 du rang B, du même canton, les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et ½ lot No 11, ainsi que les lots 13 et 14 du rang 1, du même canton.

Partie du lot No 1 du village.

Ainsi que les parties des lots 15 et 16 du rang 1, du même canton, appartenant à des catholiques romains.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet 1900.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 31 août dernier, (1899) de :

1° Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Alphonse de Thetford, comté de Mégantic, les lots suivants, savoir : Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 des rangs I, II, III et IV du canton de Thetford ;

2° Détacher de la municipalité scolaire du Sacré-Cœur de Marie, même comté, les lots suivants, savoir : Nos 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du IV^e rang, et les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 20 des rangs V et VI du dit canton de Thetford ;

3° Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Pierre de Broughton, les lots suivants : 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 des II^e et III^e rang du dit canton, de plus le lot No 7 du IV^e rang du susdit canton de Thetford ; et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de " Saint-Antoine de Pontbriand, " comté de Mégantic.

Cette érection ne prendra effet que le 1^{er} juillet 1900.

AVIS

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Ville Marie, dans le comté de Pontiac, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité ; qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi ; en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette officielle de Québec*, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité soit déclaré dissoute, dans le délai indiqué par la loi.

P. B. DE LABRUIÈRE,

Surintendant.

Québec, 26 août 1899.

PEDAGOGIE

Agriculture—Sciences physiques et naturelles—Leçons de choses

AGRICULTURE

La province de Québec étant une contrée essentiellement agricole, il importe que l'agriculture occupe une place d'honneur dans ses écoles primaires. Les instituteurs et les institutrices doivent s'appliquer à faire comprendre aux enfants combien l'état de cultivateur est noble, consolant et propre au développement de toutes les facultés de l'homme.

Il y a quelques années, un grand congrès agricole avait lieu à Québec. A cette réunion, on s'est occupé de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires, et le programme suivant a été adopté :

" L'enseignement agricole dans les écoles primaires doit être fait d'une manière simple, précise et appropriée aux enfants qui les fréquentent. Il doit comprendre les notions les plus élémentaires sur la vie des plantes, les insectes, les oiseaux. Il doit être donné sous forme de leçon, et le maître doit s'attacher pour les exercices de lecture, d'écriture et de calcul, à choisir ses sujets dans les choses de l'agriculture locale. Dans les promenades, il devra montrer aux enfants ce qu'il y a de beau dans la vie rurale, de façon à leur faire aimer la campagne et à les intéresser à la culture.

“ Dans les écoles primaires supérieures, l'enseignement agricole devra revêtir la forme d'un cours complet avec programme approprié au lieu, à la nature et à l'âge des élèves appelés à le recevoir.”

A ce programme, que l'on nous permette d'ajouter : chaque école de la campagne devrait être entourée d'un terrain assez vaste, pour permettre au titulaire de donner de temps en temps, *sur place*, des leçons pratiques d'agriculture, au moins d'horticulture.

L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire doit avoir pour objet de préparer les jeunes générations rurales à l'apprentissage intelligent et scientifique des professions agricoles.

LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

L'enseignement agricole reposant avant tout sur celui des sciences physiques et naturelles, il est donc indispensable que l'enseignement des sciences soit introduit dans l'école primaire. Dans les métiers et les industries également, la connaissance la plus élémentaire des sciences rend d'immenses services. Il est facile d'orienter nettement l'enseignement scientifique destiné aux campagnes vers les choses de l'agriculture, et d'appliquer celui des villes aux métiers et aux industries. Les deux cours (agriculture et sciences élémentaires) doivent se pénétrer ; l'un peut facilement servir de préparation ou de complément à l'autre.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de faire des enfants des écoles primaires, des naturalistes, des physiciens, des chimistes, etc. Non, le but de l'école primaire est et doit rester modeste. L'enseignement des sciences physiques et naturelles se donne à la seule fin d'apprendre à l'élève à lire au grand livre de la nature, principalement les choses qui l'intéressent le plus directement, de combattre ou de prévenir la superstition et de développer le sentiment religieux en rapprochant l'homme du Créateur.

De nos jours, il n'est plus permis à celui qui a fréquenté l'école régulièrement d'ignorer ce que c'est que le levier, la balance, le baromètre, le thermomètre, l'éclair, le tonnerre, l'électricité qui joue un si grand rôle dans notre siècle ; d'être incapable de faire la distinction entre un corps simple et un corps composé ; de voir les animaux et les plantes croître et se développer sans pouvoir dire comment ils vivent et se nourrissent, etc.

LES LEÇONS DE CHOSES

A l'école primaire, les leçons de choses offrent de grands avantages. Cet enseignement habitue les enfants à observer et à réfléchir, à voir et à se rendre compte de ce qui les entoure. La méthode des leçons de choses suit dans ses opérations la même marche que l'esprit dans ses perceptions, et repose absolument sur les principes innés qui guident la mère au milieu de ses enfants.

En donnant ces sortes de leçons, il faut suivre un plan conforme à la méthode naturelle : 1° mettre devant les yeux des élèves *l'objet* qui fait le sujet de la leçon ; 2° en faire remarquer la *couleur* ; 3° la *forme* ; 4° en indiquer *l'usage* ; 5° faire connaître la *matière* qui le compose ; 6° enfin, remonter à la *provenance*, à la cause première.

Dans une école bien organisée, l'instituteur ou l'institutrice a soin de pourvoir, de ses mains et à l'aide des enfants, la maison qu'il dirige d'un petit musée comprenant les objets nécessaires aux leçons de choses. Une leçon de choses est donnée régulièrement tous les vendredis de chaque semaine de 3 à 4 heures de l'après-midi. Le sujet en est emprunté aux sciences physiques et naturelles, à l'agriculture, aux industries, etc. Après la leçon, le maître en inscrit le résumé au tableau noir, et les enfants copient ce travail dans leur cahier de notes. Le lundi, ils doivent rapporter ce résumé, accompagné du développement qu'ils auront *rédigé* sans l'aide de personne.

C.-J. MAGNAN (1)

Les questions des enfants

Il faut se contenter de suivre et d'aider la nature ; les enfants savent peu, il ne faut pas les exciter à parler ; mais comme ils ignorent beaucoup de choses, ils ont beaucoup de questions à faire ; aussi en font-ils beaucoup. Il suffit de leur répondre précisément, et d'ajouter quelquefois certaines petites comparaisons, pour rendre plus sensibles les éclaircissements qu'on doit leur donner ; s'ils jugent de quelque chose sans le bien savoir, il faut les embarrasser par quelque question nouvelle, pour leur faire sentir leur faute, sans les confondre rudement ; en même temps, il faut leur faire apercevoir, non par des louanges vagues, mais par quelque marque effective d'estime, qu'on les approuve bien plus quand ils doutent et qu'ils demandent ce qu'ils ne savent pas, que quand ils décident le mieux. C'est le vrai moyen de mettre dans leur esprit, avec beaucoup de politesse, une modestie véritable et un grand mépris pour les contestations, qui sont si ordinaires aux jeunes personnes peu éclairées. Dès qu'il paraît que leur raison a fait quelque progrès, il faut se servir de cette expérience pour les prémunir contre la présomption. "Vous voyez, direz-vous, que vous êtes plus raisonnables maintenant que vous ne l'étiez l'année passée ; dans un an, vous verrez encore des choses que vous n'êtes pas capables de voir aujourd'hui. Si, l'année passée, vous aviez voulu des choses que vous savez maintenant et que vous ignoriez alors, vous en auriez mal jugé. Vous auriez eu grand tort de prétendre savoir ce qui était au-delà de votre portée. Il en est de même aujourd'hui des choses qui vous restent à connaître. Vous verrez un jour combien vos jugements présents sont imparfaits. Fiez-vous aux conseils des personnes qui jugent comme vous jugerez vous-mêmes quand vous aurez leur âge et leur expérience."—FÉNELON.

(1) M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval, a publié, en 1886, un *Recueil de leçons de choses* très propre à aider les instituteurs et les institutrices dans l'enseignement de cette matière du programme scolaire.

Tribune pédagogique

(suite.)

I.—On a dit que “*les meilleures écoles sont celles où l'on use le plus de craie.*” Appréciez et développez cette assertion en vous plaçant au double point de vue théorique et pratique.

(Cert. d'aptitude pédagogique, Bézançon.)

II.—Faites connaître l'usage du tableau noir pour l'enseignement des diverses matières du programme, pour chacun des trois cours.

(Cert. d'aptitude pédagogique, Carcassonne, Montauban.)

III.—Conditions matérielles que doit remplir le tableau noir. — Place qu'il doit occuper. — Son rôle dans l'enseignement.

(Conférence cantonale, Gard.)

II.—Nous allons maintenant passer en revue les différentes matières du programme et montrer comment le tableau noir peut s'appliquer plus particulièrement à leur enseignement.

Morale et instruction civique. Rien de particulier. Le tableau noir servira seulement pour les maximes et pour les résumés destinés à être transcrits et appris par cœur.

Lecture et récitation littéraire. Rien ne vaut le tableau noir pour l'étude des premiers éléments de la lecture, à la condition, bien entendu, que le maître suive un ordre logique et vraiment méthodique. Seul il permet de multiplier et de varier les exercices et d'intéresser les petits. Nous n'entendons cependant pas proscrire d'une façon exclusive les tableaux muraux imprimés ; ils sont un précieux auxiliaire, parfois un guide indispensable pour le maître.

Pour la lecture courante, le rôle du tableau noir se bornera à permettre de montrer aux enfants les rapports de forme entre les mots de la même famille. Les exercices de dérivation sont trop négligés à l'école primaire : c'est le meilleur moyen d'augmenter le vocabulaire des enfants et de les amener à comprendre le sens et la valeur exacte des mots.

Écriture. Le tableau noir devrait jouer un rôle capital dans l'enseignement de l'écriture. Le plus souvent, on met entre les mains des commençants des cahiers préparés, avec modèles en tête, et les plus avancés sont exercés à reproduire les exemples du maître. C'est le monde renversé : les modèles gravés ou lithographiés ne se comprennent qu'avec les plus avancés, déjà assez habiles pour essayer de reproduire des exemples parfaits.

Les commençants ont besoin qu'on leur montre la manière de tracer chaque lettre, la manière d'obtenir pleins et déliés, etc. Le tableau noir permet seul d'arriver à ce résultat ; seul, il permet un enseignement simultané et véritablement raisonné. Sans doute, l'écriture est surtout un art d'imitation et l'expérience prouve qu'on arrive à de bons résultats avec les cahiers préparés, mais ces résultats sont beaucoup plus inégaux et varient davantage d'élève à élève qu'avec les explications d'ensemble données au tableau noir. D'autre part, il ne faut pas oublier que par suite de la surcharge des programmes, le temps que nous pouvons consacrer aux exercices calligraphiques proprement dits est beaucoup plus réduit qu'autrefois. C'est ce qui explique que l'écriture soit généralement plus négligée, bien que ce soit à tort.

C'est encore le tableau noir qui permet les corrections collectives, qui profitent à tous. Il est, en effet, des défauts communs, presque généraux, et pour lesquels il est inutile de procéder individuellement. Avec la craie, et en exagérant au besoin la grandeur des lettres, on peut faire mieux ressortir les défauts et montrer à tous le moyen de les corriger.

Dessin. Le dessin est, comme l'écriture, un art d'imitation, mais, de même qu'en écriture, l'imitation doit être intelligente et raisonnée. S'agit-il de faire reproduire un modèle, nous tracerons ce dessin au tableau, en faisant remarquer la position respective des lignes, leurs rapports, leurs divisions. Nous n'oublierons pas d'indiquer des cotes, qui permettront aux élèves de reproduire le modèle suivant les dimensions indiquées, au moins approximativement.

S'agit-il de dessiner un objet usuel, c'est encore à l'aide du tableau noir que nous amènerons les enfants à comprendre comment un objet doit être représenté différemment, suivant ses divers aspects, comment cet aspect varie d'après le point de vue et comment on ne doit représenter que les parties de l'objet que l'on voit réellement.

Quel que soit le cours auquel on s'adresse, c'est le tableau noir qui restera le principal instrument d'enseignement, parce que, comme en écriture, il permettra seul de donner un enseignement simultané.

Langue française. Nous avons montré plus haut, en parlant de la lecture, comment l'usage du tableau noir peut servir à augmenter le vocabulaire des enfants.

Pour l'enseignement de la grammaire, de l'orthographe et de la composition française, le tableau noir jouera encore un rôle capital dans tous les cours.

On sait que la méthode qui est conseillée pour l'enseignement de la grammaire à l'école primaire, celle qui donne les meilleurs résultats au double point de vue de l'étude grammaticale et de la culture intellectuelle, c'est la méthode qui consiste à partir de l'exemple pour arriver à la règle, à enseigner, suivant le précepte de Herder, " la grammaire par la langue et non la langue par la grammaire ". Pour appliquer cette méthode, il faut continuellement mettre de nouveaux exemples sous les yeux des élèves et les faire examiner, raisonner et discuter. C'est au tableau noir que seront écrits ces exemples et la division toute entière pourra suivre la leçon et y prendre une part active.

L'usage du tableau noir permettra encore de faire facilement comprendre et retenir certaines remarques sur la conjugaison, l'analyse grammaticale ou logique de certaines tournures de phrases.

Quant à l'orthographe, nous n'oublierons pas qu'elle s'apprend surtout par les yeux. Pour les commençants, les petites dictées se feront au tableau noir, un élève épelant et écrivant en même temps, pendant que ses camarades écrivent sur l'ardoise ou le cahier. La dictée se trouve ainsi corrigée lorsqu'elle est achevée et les enfants ne risquent pas de retenir des formes vicieuses de mots. Comme il est utile, surtout au début, que les enfants du *cours élémentaire* écrivent plusieurs fois les mêmes mots, le tableau noir seul permettra une transcription correcte.

Au *cours moyen* et au *cours supérieur*, il est encore utile de se rappeler que l'orthographe ne se devine pas et qu'il ne peut y avoir que des inconvé-

nients sans aucun intérêt à risquer de faire mal orthographier les mots nouveaux ou encore inconnus des enfants : ces mots seront donc préalablement épelés ou mieux encore écrits au tableau ; l'orthographe en sera raisonnée et expliquée par l'étymologie lorsqu'il y aura lieu, après quoi ces mots seront effacés et la dictée sera faite comme à l'ordinaire.

Comme moyen de correction, l'épellation seule est insuffisante : elle est trop rapide pour les élèves les moins avancés, pour ceux à qui elle est précisément le plus nécessaire et l'oreille n'est pas toujours fidèle. Il est donc de toute nécessité qu'un enfant soit envoyé au tableau pour écrire au fur et à mesure les mots offrant quelque difficulté et donnant lieu à quelque remarque et sur lesquels le maître jugera à propos d'arrêter les enfants. Sans cette précaution (et l'expérience est facile à faire), il reste toujours un certain nombre de grosses fautes et l'exercice se trouve ainsi en fait plus nuisible qu'utile.

Si la dictée porte sur des phrases détachées pour l'application des règles de grammaire étudiés, il est même préférable d'envoyer un élève au tableau, comme je l'ai expliqué pour le cours élémentaire, et de faire expliquer et corriger au fur et à mesure et phrase par phrase.

Pour la composition française, le tableau noir servira d'abord à la copie du sujet : on s'expose à des erreurs graves en se contentant de le dicter et il arrive qu'un élève se creuse la cervelle pendant une heure pour commenter ou discuter une absurdité. Le sujet donné, il faut se rappeler que, selon le mot de M. Gréard, les idées ne viennent pas toutes seules à l'esprit de l'enfant et qu'encore moins elles prennent la place qui leur convient. Il faut donc guider les élèves dans la recherche des idées et les amener à se faire un plan qui les guidera dans leur travail définitif. Ce travail préparatoire se fera au tableau noir et en commun. Il sera plus ou moins complet selon la force des élèves. Au cours élémentaire, au début surtout, la rédaction toute entière est faite ainsi en commun, puis peu à peu on se contente d'un plan d'abord très détaillé, puis du sommaire, pour en arriver à laisser de temps en temps les plus grands élèves voler de leurs propres ailes.

Calcul. Sans le tableau noir, il ne pourrait y avoir d'enseignement du calcul en commun. C'est au tableau noir que les enfants apprennent à lire et à écrire les nombres et qu'ils s'exercent à faire les premières opérations écrites. La facilité de tracer rapidement et d'effacer les " bâtons " au tableau permet d'ailleurs de rendre ce premier enseignement aussi concret que possible.

C'est le tableau noir qui permet ensuite de varier à l'infini les exercices et de corriger rapidement et avec fruit. C'est au tableau noir que l'on arrive à familiariser les enfants avec les mystères de la numération, puis avec le mécanisme de chaque opération. Que de temps il faudrait pour arriver, dans une classe de trente à quarante enfants, à faire comprendre individuellement à chacun d'eux comment on lit un nombre de plus de trois chiffres, comment on procède dans tel ou tel cas, qu'il s'agisse d'une addition, d'une soustraction, d'une multiplication ou d'une division !

Et quand l'enfant est bien familiarisé avec la pratique, avec le mécanisme, rien n'empêche de procéder comme en grammaire, de raisonner la pratique et d'arriver à la théorie.

On procédera de même pour les problèmes. Les cas nouveaux seront expliqués ou raisonnés au tableau, le maître se bornant autant que possible à guider les élèves et à les amener à trouver par eux-mêmes. Dans tous les autres cas, on se bornera à quelques indications sur la marche à suivre. (La règle sera la même que pour la composition française.) Quant à la correction raisonnée, elle se fera toujours au tableau noir. Quand je dis "correction raisonnée," je n'entends pas dire que le raisonnement entier doit toujours être écrit au tableau : je trouve, au contraire, que cette habitude qui s'est établie et qui tend à se généraliser constitue une grande perte de temps. Elle me paraît même en bien des cas plus nuisible qu'utile. Les jeunes enfants écrivent bien lentement et, au lieu de s'attacher au raisonnement qui, en l'espèce, serait l'essentiel, on s'attache à l'écriture et à l'orthographe. Le raisonnement de vive voix suffit le plus souvent. Au *cours élémentaire* et au *cours moyen*, toutes les opérations, sauf bien entendu, celles qui peuvent se faire de tête, sont effectuées au tableau et on habitue les enfants à calculer rapidement et à vérifier tous les résultats.

En géométrie pratique, les enfants seront, toutes les fois que cela sera possible, familiarisés avec des figures réelles ; dans les autres cas, le tableau noir y suppléera ; il permettra aussi d'exercer les élèves à mesurer, à l'échelle, les différentes surfaces, simples ou composées,

Histoire. Nous avons déjà dit dans ce journal quel usage on peut faire du tableau noir pour l'enseignement de l'histoire. Dans les leçons orales, les noms des personnages historiques et ceux des lieux cités seront toujours écrits au fur et à mesure, et il en sera de même de ceux des institutions dont il viendra à être question : c'est le seul moyen d'obtenir que ces noms soient exactement connus des enfants et même qu'ils soient mieux retenus, car l'œil aide à la mémoire.

Au fur et à mesure du développement oral, le sommaire de la leçon sera ainsi écrit au tableau noir, qui servira également pour les tableaux chronologiques, auxquels il est indispensable d'avoir parfois recours.

Le dessin suppléera en tant que de besoin aux gravures qui nous feraient défaut lorsqu'il s'agira de faire connaître des instruments, des armes, etc., qui ne sont plus de notre époque.

Géographie. Les croquis géographiques au tableau noir compléteront et remplaceront au besoin les cartes murales pour l'exposé des leçons orales. Les craies de couleur permettent de faire rapidement et avec peu de peine des croquis suffisamment exacts et très clairs, plus clairs que la plupart des cartes murales, parce qu'ils ne contiennent que les noms qui figurent dans la leçon du jour.

Lorsqu'il s'agira de contrôler le travail personnel des élèves, d'interroger ou de "faire réciter", comme on dit encore, les enfants seront à leur tour, au moins de temps à autres, appelés à tracer le même croquis de mémoire, tout en répondant aux interrogations du maître.

Pour les commençants, le premier enseignement proprement dit de la géographie, après les premiers exercices d'observation, se feront exclusivement au tableau noir : plan de la classe où les élèves indiqueront eux-mêmes la place du bureau, de leur table, du poêle, etc. ; plan de l'école, de la rue, du village, etc. ; dessins destinés à faire comprendre exactement les principaux termes géographiques.

Leçons de choses, chant, etc. Les mots nouveaux seront écrits au tableau noir, qui suppléera encore à l'absence des choses ou des figures pour faire connaître aussi exactement que possible, par le dessin, les objets dont il sera question dans la leçon. Un court résumé sera écrit au tableau.

Le tableau noir seul permet un enseignement collectif du chant et des premières notions de musique vocale.

Pour les exercices de travail manuel (pliage, découpage, etc.), les indications et les explications seront données au tableau noir, dont une bonne institutrice saura également tirer bon parti pour des directions et des explications collectives touchant l'enseignement de la couture.—(à suivre.)

(*L'Ecole et la Famille.*)

Étude pédagogique sur l'Enseignement agricole

Nous commençons aujourd'hui la reproduction d'un travail d'une haute valeur, son importance n'échappera à personne. Cette étude est tirée du *Journal des Instituteurs* :

L'agriculture a pour but de tirer le plus de profit possible des végétaux et des animaux domestiques en utilisant le sol. C'est à la fois un art et une science. C'est un art, car elle comporte un ensemble de procédés à l'aide desquels l'homme assure un certain nombre de ses besoins, et c'est une science, car elle comporte un ensemble de connaissances contrôlées et groupées par l'application d'une méthode. Considérée comme art, elle s'acquiert par la pratique, tandis que considérée comme science, elle s'acquiert par l'étude, par le raisonnement. La pratique et l'étude sont donc deux choses nécessaires pour être réellement agriculteur.

Depuis la plus haute antiquité, l'agriculture fut très en honneur ; elle naquit dès que la chasse et la pêche ne suffirent plus à nourrir l'homme. Partout on la considérait comme la nourrice du genre humain. Sous la République romaine, les grands hommes s'honoraient en cultivant leurs champs de leurs propres mains. Ensuite, l'agriculture fut assez délaissée dans les temps modernes, et elle ne comprenait encore qu'un ensemble de procédés transmis de génération en génération par une routine aveugle. Ce n'est que depuis un siècle environ que l'on cherche à la transformer et à l'envisager non plus comme art simplement, mais sous son double point de vue, comme art et comme science. Les découvertes de la chimie ont permis, en effet, aux agronomes de faire faire un grand pas à la science agronomique, et l'agriculture fit des progrès considérables.

Aujourd'hui, les conditions de l'existence devenant de plus en plus difficiles par suite de complications économiques diverses, il importe plus que jamais de chercher à donner à cette science bienfaitrice la plus grande perfection et la plus grande extension possible. De nombreuses écoles spéciales d'agriculture, de divers degrés, sont instituées dans le but de contribuer à cette perfection, mais tous les cultivateurs ne pouvant en suivre les cours, il faut songer à une autre voie pour contribuer à l'extension de la science

agricole. C'est à l'école primaire qu'il faut avoir recours, car elle est l'école de tous les citoyens, et par suite de tous les cultivateurs aussi bien du pauvre que du riche.

Étant donné que l'art s'acquiert par la pratique et la science par l'étude, nous considérerons dans nos écoles primaires l'agriculture surtout comme science. Lorsque les enfants auront reçu nos leçons, ils seront au courant de l'agriculture rationnelle, c'est-à-dire raisonnée, et non routinière ; ils auront réfléchi sur les problèmes à résoudre, examiné et observé méthodiquement les différentes solutions proposées ; et, quand ils rentreront dans leurs familles pour se livrer aux travaux champêtres, ils seront à même de mettre leurs études à profit et, par la pratique, il leur sera facile de se perfectionner de plus en plus dans cet art si précieux pour chaque nation.

Nous sommes donc amenés à résoudre ce problème : Comment enseigner la science agricole dans nos écoles ? Les caractères essentiels de tout enseignement scientifique doivent être la précision et la concision. Tout enseignement scientifique doit être rédigé d'une façon très nette et tout à fait précise ; pas de longueurs de phrases, pas de confusion dans les directions ni dans les buts à poursuivre. Il ne doit y avoir qu'un but unique à atteindre, qu'un plan général bien enchaîné, comprenant une suite de vues d'ensemble intimement liées, formant un tout qui se tient. Chacune de ces vues d'ensemble doit former un chapitre qui comprend une série d'idées principales dont l'exposition et la démonstration seront basées sur différents moyens exigeant des détails auxquels nous arriverons plus loin.

Nous arrivons ainsi tout naturellement à l'établissement d'un programme, problème déjà résolu, puisqu'il existe un programme officiel. Mais les programmes officiels sont généraux ; ils sont faits pour tous et non pour chacun, M. Gréard a dit : " Les programmes ne sont que des cadres ; c'est aux maîtres d'y introduire une âme ; ils n'ont de rigide que la forme ; ils s'assouplissent sous la main de ceux qui savent les manier ." Tous les maîtres ne se trouvent pas dans les mêmes conditions pour enseigner ; il importe pour chacun de savoir intelligemment interpréter le programme imposé et les répartir convenablement d'après le nombre d'heures dont il dispose, d'après l'âge, le degré d'avancement de ses élèves, et enfin d'après les carrières que devront embrasser plus tard la majorité d'entre eux. Dans les classes à plusieurs maîtres, ou chaque classe ne comprend qu'un seul cours, le nombre des difficultés à résoudre est évidemment beaucoup plus restreint que dans les classes à un seul maître, où tous les cours sont réunis et où les enfants sont d'âges très différents. Toutes ces questions d'organisation se résolvent par la pratique, et il est facile de concevoir que l'enseignement donné à un enfant de 8 à 10 ans n'est pas le même que celui qui doit être donné à un enfant de 10 à 12 ans, ni à un adulte qui vient au cours du soir, ni même à l'enfant qui se trouve admis à suivre les cours d'une école primaire supérieure.

Le programme d'une école primaire élémentaire ne comporte de leçons suivies qu'à partir du cours élémentaire, et dans les classes à un seul maître, il devra présenter des leçons communes aux deux cours : élémentaire et moyen (enfants de 8 à 12 ans), c'est-à-dire que ce sera un programme d'enseignement concentrique. L'idée générale qui devra dominer dans le développement des leçons, c'est que l'enseignement des sciences physiques et

naturelles donnera souvent lieu à des explications s'appliquant à l'agriculture et que celui de l'agriculture donnera lieu à des explications faisant appel à des souvenirs des précédentes leçons de sciences physiques et naturelles. La leçon doit être exposée, de manière à faire jouer un grand rôle aux élèves, c'est-à-dire qu'il faut avoir recours aux procédés intuitifs. Chaque fois que le maître expose une idée, il doit la résumer au fur et à mesure au tableau noir, de sorte qu'à la fin de la leçon les élèves aient sous les yeux, le résumé de ce qui a été dit. Le maître peut simultanément faire un résumé très simple sur un tableau pour le cours élémentaire, et, sur un autre tableau, un résumé un peu plus complet pour le cours moyen. Ceci s'écrit tout en parlant et en continuant la leçon, ce qui ne fait pas perdre de temps, comme quelques-uns seraient tentés de le supposer. Avant de terminer, les élèves copient sur leur cahier le résumé indiqué au tableau et ils devront l'apprendre pour la leçon suivante. Au début de cette leçon suivante, le maître devra toujours vérifier rapidement si la leçon a été apprise. L'élève peut en outre avoir un petit manuel qu'il pourra lire dans sa famille.

Chaque fois que le maître a à faire la description d'une chose, si cette chose ne peut pas être mise immédiatement sous les yeux des enfants, il est nécessaire de la remplacer par un dessin bien fait, ou par un objet de même forme et de dimensions réduites. Ainsi, à propos de la charrue, le maître devra avoir dans son musée soit une petite charrue très réduite, soit un dessin bien fait, montrant toutes les pièces dont la charrue se compose. En parlant de la mésange bleue, si le maître ne dispose pas de l'oiseau empaillé, il devra y suppléer par un dessin assez net, de même pour les plantes, pour les insectes, etc.. Enfin, en faisant faire aux élèves des excursions agricoles, le maître profitera de toutes les occasions pour faire examiner les choses elles-mêmes, les animaux, les instruments aratoires, etc., tout ce qui aura été précédemment décrit ; ce sera un moyen pratique de compléter l'enseignement oral ; il se fixera mieux dans l'esprit des élèves, puisqu'il leur offrira l'avantage d'une revision vivante, réellement intéressante pour eux. Mais, pour profiter de cet avantage, il sera bon d'ordonner son programme de façon que les leçons correspondent aux travaux des saisons pendant lesquelles ces leçons sont faites.

Voilà pour la méthode à suivre dans les écoles, quel que soit le programme suivi ; on n'oubliera pas que les fils des cultivateurs posséderont surtout les questions d'agriculture et que l'on devra avant tout insister sur la culture principale de la région : soit céréales, soit betteraves, soit vignes, etc.. Dans les pays d'élevage, on devra s'étendre sur les prairies et sur les soins à donner aux animaux. Au contraire, pour les enfants des villes, on devra passer plus rapidement sur les questions précédentes et porter plus spécialement sur l'horticulture. Ce petit cours devra être exposé conformément aux saisons et résumé par tableaux mensuels, de façon que les dates des différentes opérations restent bien dans la mémoire des élèves d'une façon précise. On s'efforcera de donner aux élèves l'amour de leur petit jardin ; on les engagera à y cultiver quelques légumes, quelques fleurs ; ils prendront goût à ces cultures, et cela pourra, plus tard, leur faire éviter la perte de quelques heures dans les cabarets et autres lieux publics analogues où l'ouvrier va porter atteinte à sa santé et dissiper ses économies.—(A suivre.)

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

FRACTIONS ORDINAIRES.—FRACTIONS DÉCIMALES

Dans *L'Enseignement Primaire*, livraison de septembre 1899, nous terminions l'article où nous avons commencé à résumer ce que nous avons déjà écrit au sujet de la théorie des fractions ordinaires par les lignes suivantes :

La démonstration de tous les problèmes qui se sont présentés jusqu'ici, addition et soustraction de fractions, multiplication ou division d'une fraction par un entier, a été basée sur la définition *élémentaire* qu'une *fraction est une ou plusieurs parties de l'unité divisée* en un nombre quelconque de parties égales.

Pour expliquer la multiplication ou la division d'un entier ou d'une fraction, une définition plus abstraite, mais en même temps plus féconde que la première, est nécessaire. C'est cette définition de la première importance, qu'il faut, par des questions habiles, amener les élèves à formuler eux-mêmes.

PRINCIPE.—Il faut aller du connu à l'inconnu, des exemples au principe. Il ne faut pas commencer par donner la définition et la faire suivre d'exemples pour prouver qu'elle est vraie.

Manière de procéder.—Demander la définition de la division.

La division est une opération qui a pour but de chercher combien de fois un nombre appelé *dividende* contient un autre nombre appelé *diviseur*. Le résultat de la division est appelé *quotient*. Expliquer qu'il y a donc trois termes à considérer dans la division : *dividende, diviseur, quotient*.

Donner des exemples et par des questions faire découvrir les vérités suivantes : a. " La *multiplication* du *dividende* par un nombre quelconque entraîne la *multiplication* du *quotient* par le même nombre. b. La *division* du *dividende* par un nombre autre que le diviseur entraîne la **division** du *quotient*. c. La *multiplication* du *diviseur* par un nombre quelconque entraîne la division du *quotient*. d. La *division* du *diviseur* par un nombre quelconque **multiplie** le *quotient* par le nombre. e. La *multiplication* ou la *division* du diviseur et du dividende par le même nombre ne produit *aucun effet* sur le quotient.

Exemple : Soit à diviser 72 par 12.—J'exprimerai cette division des deux manières suivantes : $72 \div 12 = 6$ ou $\frac{72}{12} = 6$.

1° Multipliant le dividende 72 par un nombre quelconque 3, on a : $216 \div 12 = 18$ ou $\frac{216}{12} = 18$. On constate alors que le quotient aussi a été multiplié par 3. Faites trouver la raison de ce résultat.

2° Divisant le dividende 72 par un nombre quelconque 3, on a 24.

$24 \div 12 = 2$ ou $\frac{24}{12} = 2$. On constate alors que le quotient aussi a été divisé par 3. Faites trouver la raison de ce résultat.

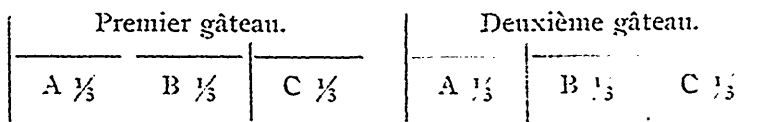
Pour les principes c, d, e, procédez de la même manière.

Lorsque les élèves sont parfaitement familiers avec ces principes, donnez des exercices et des problèmes qui auront pour objet de leur faire comprendre que toute fraction indique le **quotient** du **numérateur** par le **dénominateur**.

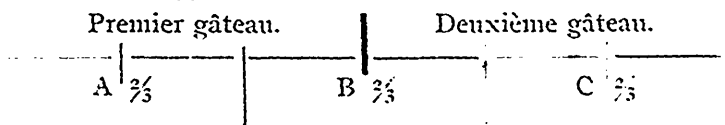
Q. Pour une table qui n'a qu'un pied de largeur, un ouvrier fait un tiroir de trois pieds de largeur, la table contiendra-t-elle le tiroir ? Beaucoup

d'élèves répondront non. Q. La table contiendra-t-elle le tiroir en partie ? R. Oui. Q. Quelle partie du tiroir sera contenue dans la table ? R. $\frac{1}{3}$. Q. La table contiendra le tiroir combien de fois ? R. $\frac{1}{3}$ de fois. Q. Ainsi 1 pied contiendra 3 pieds combien de fois ? R. $\frac{1}{3}$ de fois. Q. 1 contient 3, combien de fois ? R. $\frac{1}{3}$ de fois. Q. Qu'indique la fraction $\frac{1}{3}$? R. La fraction $\frac{1}{3}$ indique le quotient du numérateur 1 divisé par le dénominateur 3. Q. Une table de 2 pieds de largeur contiendrait ce tiroir combien de fois ? R. $\frac{2}{3}$ de fois. Q. Ainsi, 2 pieds contiendront 3 pieds combien de fois ? R. $\frac{2}{3}$ de fois. Q. 2 contient 3 combien de fois ? R. $\frac{2}{3}$ de fois. Q. Qu'indique la fraction $\frac{2}{3}$? R. La fraction $\frac{2}{3}$ indique le quotient du numérateur 2 divisé par le dénominateur 3.—En d'autres mots c'est le $\frac{1}{3}$ de 2.—La fraction $\frac{2}{3}$ s'analyse de deux manières différentes, on peut dire que $\frac{2}{3}$ sont 2 fois le $\frac{1}{3}$ de 1, ou le $\frac{1}{3}$ de 2. Ainsi $\frac{2}{3}$ est une quantité **3 fois plus petite que 2**. Q. Une table de 3 pieds contiendra ce tiroir combien de fois ? R. $\frac{1}{3}$ de fois, etc. Q. Analyser $\frac{3}{4}$? R. $\frac{3}{4}$ sont 3 fois le $\frac{1}{4}$ de 1 ou le $\frac{1}{4}$ de 3.—La fraction $\frac{3}{4}$ est une quantité 4 fois plus petite que 3.

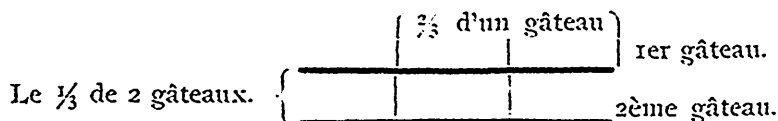
Q. Comment divise-t-on deux gâteaux entre trois garçons, Antoine, Bernard, Charles ? D'abord on divise un des gâteaux en trois parties égales et on donne une de ces parties, ou un tiers d'un gâteau, à chaque garçon, ensuite on fait de même avec l'autre gâteau ; ainsi chaque garçon reçoit un tiers du premier gâteau et un tiers du deuxième gâteau :



On peut procéder de la manière suivante : on divise chacun des 2 gâteaux en tiers, on a alors 6 tiers de gâteau ; au 1er garçon on donne $\frac{2}{3}$ du 1er gâteau ; au 2ème garçon on donne le $\frac{1}{3}$ qui reste du 1er gâteau, et un tiers du second gâteau ; au 3ème garçon on donne ce qui reste du second gâteau, c'est-à-dire les $\frac{2}{3}$.



Il est évident que le garçon qui a eu les $\frac{2}{3}$ du 1er gâteau n'a eu ni plus ni moins que celui qui a eu le $\frac{1}{3}$ du 1er et le $\frac{1}{3}$ du second. Il est évident aussi que le garçon qui a eu les $\frac{2}{3}$ du second gâteau n'a eu ni plus ni moins que celui qui a eu le $\frac{1}{3}$ du second et le $\frac{1}{3}$ du premier.



Donc le $\frac{1}{3}$ de 2 est égal aux $\frac{2}{3}$ de 1.
Donc la fraction $\frac{2}{3}$ est une quantité 3 fois plus petite que la quantité 2.

Q. Analysez $\frac{8}{5}$? $\frac{5}{8}$, c'est $\frac{1}{8}$ de 5, c'est une quantité 8 fois plus petite que 5. Exigez la démonstration avec des lignes, etc., etc.

RÉSUMÉ.—**Toute fraction indique le quotient du numérateur par le dénominateur. Le numérateur correspond au dividende, le dénominateur, au diviseur, et la fraction entière correspond au quotient.** Exemple : $\frac{3}{4}$ indique la division du numérateur ou dividende 3 par le dénominateur ou diviseur 4. 4 est contenu en 3, $\frac{3}{4}$ de fois ; $\frac{3}{4}$ c'est le quotient.

Une fraction étant une division terminée, il s'ensuit que les principes relatifs à la division sont applicables aussi aux fractions, et servent à expliquer toute la théorie de la multiplication et de la division de ces fractions.

J. AHERN.

DOCUMENTS OFFICIELS

Département de l'Instruction publique

QUÉBEC, 23 mai 1899.

Aux recteurs des Universités, aux directeurs des Séminaires et des Collèges, aux principaux des Ecoles normales, aux supérieurs et aux directrices des "High Schools," des académies et des autres maisons d'éducation supérieure, et aux Commissaires et aux Syndics des écoles publiques de la province de Québec. (1)

Mesdames et Messieurs.

Par ma circulaire du 10 octobre 1898, j'eus l'honneur de vous faire connaître le désir du gouvernement que nos maisons d'enseignement prissent part à l'exposition universelle de Paris en 1900, et de vous prier en même temps de prêter votre concours efficace à la préparation de cette exposition.

Dernièrement j'ai reçu d'Ottawa l'information que la Commission canadienne pour l'exposition de Paris avait décidé d'accorder 300 pieds à la province de Québec, pour son exposition scolaire.

Ce très petit espace me met dans la nécessité de demander aux maisons enseignantes de restreindre l'envoi de leurs exhibits à ce qui peut être strictement nécessaire pour faire apprécier l'application de nos programmes d'études et notre régime scolaire.

Le gouvernement de Québec a nommé, par arrêté en conseil, une commission à l'effet de préparer l'exposition scolaire de la province ; cette commission a décidé qu'il soit fait par chaque collège classique et par chaque High School, par les maisons-mères des communautés enseignantes d'hommes et de femmes, et par les inspecteurs d'écoles, pour les écoles primaires qui en feront la demande, un triage des travaux qu'ils destinent à l'exposition.

Ce triage fait, les maisons d'éducation sont priées d'envoyer leurs exhibits au département de l'Instruction publique, à Québec, avant le quinze août prochain.

C'est l'intention de la commission de faire préparer un album contenant les vues photographiques de nos maisons de haut enseignement et même d'écoles rurales. Ces vues photographiques de l'extérieur des édifices, des jardins, des bibliothèques, des la-

(1) Cette circulaire nous est parvenue trop tard pour être publiée dans la livraison de juin 1899.

boratoires, des salles académiques, même des appareils de chauffage et d'éclairage, si on le juge opportun, devront être soigneusement prises, et l'exécution ne devra en être confiée qu'à des artistes parfaitement compétents, car on ne saurait envoyer à l'étranger des photographies à moins qu'elles ne soient très bien préparées.

Si les universités, les collèges, les high schools et certaines autres maisons d'éducation veulent bien expédier ces photographies à mon adresse à Québec la Commission se chargera de les faire coller sur des cartons de grandeur déterminée et de les faire relier.

Il importe que les photographies aient une grandeur uniforme, les plus grandes devant avoir douze pouces par 10 pouces, et les petites huit pouces et demi par six pouces et demi. Ces vues devront contenir dans la photographie même, au bas, le nom de l'institution.

Je prierais les maisons d'éducation de vouloir bien m'envoyer, d'ici au quinze juillet prochain, ces photographies savoir : une demi douzaine de chacune.

La commission attache beaucoup d'importance à cet envoi.

Je vous réitérerai la remarque que j'ai eu l'honneur de vous faire, à savoir qu'il importe que les maisons d'éducation supérieure fasse l'historique de leur institution, qu'elles en indiquent la composition du corps administratif et du personnel enseignant et donne le nombre d'élèves qu'elles fréquentent.

BOUCHER DE LABRÛÈRE,
Surintendant.

Nominations et promotions de quelques inspecteurs d'écoles

Les nominations suivantes d'inspecteurs d'écoles ont été faites par le gouvernement provincial, par arrêté ministériel :

MM. J.-B. Primeau, Montréal, nommé pour Deux-Montagnes et Terrebonne, en remplacement de feu M. J. P. Nantel ;

M. Jos Trefflé Molleur, de St-Alexandre, comté d'Iberville, nommé pour les comtés de Rouville et St-Hyacinthe et partie de Bagot, en remplacement de feu M. E. Picard des Trois-Maisons ;

M. Jos. Hébert, de St-Valentin, comté de St-Jean, nommé pour les comtés de Montcalm et l'Assomption et partie de Berthier, en remplacement de M. J. C. Dupuis, absent de la province ;

M. G.-S. Vien, de Lauzon, comté de Lévis, actuellement inspecteur, nommé pour la cité de Québec et le comté de Montmorency, en remplacement de feu M. Joseph Prémont ;

M. Louis Abdon Guay, de St-David de Lévis, actuellement inspecteur, nommé pour les comtés de Lévis et Dorchester, en remplacement de M. Vien, transféré dans un autre district ;

M. Ls-Omer Pagé, de St-Louis de Lotbinière, actuellement inspecteur, nommé pour les comtés de Lotbinière et Mégantic, en remplacement de M. Guay transféré à Lévis ;

M. F. X. Guay, de St-Maurice, comté de Champlain, nommé pour les comtés de Pontiac et Ottawa, en remplacement de M. Pagé, transféré à Lotbinière.

Nous offrons nos plus sincères félicitations aux nouveaux titulaires.

CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Cent neuvième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 26 mai 1899.
à l'École Normale Jacques-Cartier.

La séance du matin s'ouvre sous la vice-présidence de M. J. J. Maguire. Étaient présents :

M. J. J. Maguire, vice-président. M. l'abbé Verreault, Principal de l'École Normale J. C., M. U. E. Archambault, directeur-général des écoles catholiques de Montréal ; MM. A. Leblond de Brumath, A. D. Lacroix, H. O. Doré, P. L. O'Donoughue, L. A. Primeau, P. Ahern, J. O. Cassegrain, J. T. Dorais, J. N. Perrault, G. E. Pagé, N. Brisebois, L. J. R. Bellefeuille, T. Whitty, J. S. Ménard, W. Meloche, J. E. O'Ryan, J. A. Brisebois, J. A. Miller, A. R. Prendergast, M. Lanctôt, J. C. St-Amour, G. J. Ducharme, Z. Guérin, J. E. Bernier, J. Hogan, T. Viens, C. Leblanc, P. J. Leitch, J. P. Thibault, Léon DaSylva, J. M. Dubé, Z. Boutin, F. N. St-Laurent, J. D. Bergeron, J. H. Bergeron, N. E. Gobeil, A. A. Augé, N. Bélisle, J. A. Roch, N. Gélinas, Ls. Warren, H. Nolin, A. Cléroux, J. R. E. Ducharme, J. M. Tremblay, J. M. Dionne, O. Roy, A. Allaire, H. O. Donohue, J. E. Bernier, J. J. McCullen, J. S. Teasdale, J. B. Paquet, A. P. Gélinas, Chas. Lippens, L. L. Legault, T. M. Reynolds, U. Barthélemy, J. V. Desaulniers, etc et les élèves-maitres de l'École Normale, J. C.

Le secrétaire donne lecture du rapport de la conférence de janvier 1899. Adopté.

M. Perrault, délégué de l'Association à la Législature pour les intérêts du fonds de pension fait rapport qu'il s'est rendu à Québec, pendant la dernière session du parlement provincial et qu'il s'est efforcé de surveiller la passation des amendements suggérés par notre association. Le résultat de nos démarches, dit-il, n'a pas complètement répondu à nos espérances. J'en ai été moi-même un peu surpris ; car ce que j'avais cru comprendre de l'attitude des ministres et de la députation que j'avais rencontrés à plusieurs reprises, par l'entremise de l'Hon. M. Leblanc, de MM. Lomer Gouin, Camille Piché et plusieurs amis de l'éducation me faisait augurer tout autre dénouement. Nous avons cependant obtenu du gouvernement qu'il comble les déficits annuellement jusqu'à concurrence de \$5,000.00. Adopté.

Il est proposé par M. G.-E. Pagé, appuyé par M. J.-N. Bergeron :

Que cette association présente ses plus sincères remerciements à M. J.-N. Perrault, pour le zèle et l'énergie qu'il a déployés comme délégué à Québec pour faire prévaloir nos amendements à la loi du fonds de pension, et pour les sacrifices qu'il s'est imposés dans cette circonstance dans l'intérêt du corps enseignant.—Adopté.

Le trésorier prélève les contributions et l'on procède à l'élection des officiers.

Il est proposé par M. J.-N. Perrault, appuyé par M. P. Ahern, que MM. G.-E. Pagé et J.-M. Tremblay soient nommés scrutateurs.—Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

P. AHERN.....	<i>Président,</i>
J.-N. BERGERON.....	<i>Vice-Président,</i>
J.-V. DESAULNIERS.....	<i>Secrétaire,</i>
J.-A. BRISEBOIS.....	<i>Trésorier,</i>
S. AUBIN.....	<i>Bibliothécaire.</i>

Il est proposé par M. J.-N. Perrault, appuyé par M. J.-V. Desaulniers, que MM. J.-O. Cassegrain, A. Leblond de Brumath, G.-E. Pagé, N.-E. Gobeil, J.-M. Tremblay, N. Brisebois, A.-R. Prendergast, J.-S. Ménard et J.-N. Perrault soient nommés membres du conseil d'administration.—Adopté.

Il est proposé par M. L.-A. Primeau, appuyé par M. J.-T. Dorais, que des remerciements soient offerts aux scrutateurs et aux officiers sortant de charge.

Sur proposition de M. U.-E. Archambault, appuyé par M. A. Leblond de Brumath, il est résolu :

« Que la conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale J.-C. profite de sa première réunion depuis la mort de son dévoué président, M. F.-X.-P. Demers, pour offrir ses plus cordiales condoléances à la famille affligée ;

“ Que le corps enseignant perd, dans la personne de M. Demers, un instituteur émérite, un confrère zélé et infatigable et un soutien des plus précieux ;

“ Que copie de la présente résolution soit transmise à Madame Demers.”

Sur proposition de MM. J. N. Perrault et Nap. Brisebois, appuyé par MM. J. R. E. Ducharme et J. V. Desaulniers, il est résolu :

“ Que les membres de cette Association sympathisent avec leur ancien confrère, M. J. N. Miller et leur confrère, M. J. M. Carot, dans l'épreuve qu'ils viennent de subir par la perte de leurs épouses bien-aimées ;

“ Que copies de la présente résolution soient transmises à leurs familles éplorées.”

M. U. E. Archambault annonce à l'assemblée qu'un mouvement se fait dans l'Association provinciale des Instituteurs protestants afin de viser aux moyens pratiques d'inviter la “ National Educational Association of America ” de venir siéger à Montréal en 1900, et que ces Messieurs demandent notre concours.

Il est résolu :

“ Que cette Association voit la chose d'un bon œil et qu'un comité composé du président, de M. U. E. Archambault et de M. J. O. Cassegrain soit chargé de s'entendre avec nos confrères protestants à ce sujet.”

Des félicitations sont offertes à M. J. O. Cassegrain, à l'occasion de sa nomination comme membre du Bureau Central des Examineurs.

Suit un intéressant travail de M. J. T. Dorais sur les punitions corporelles. L'habile conférencier se prononce d'une manière absolue contre le maintien des punitions corporelles et ce pour les trois raisons suivantes qu'il développe d'une manière tout à fait captivante.

1° Parce que ces sortes de punitions portent en elles-mêmes une répugnance naturelle ;

2° Parce qu'elles sont contraires à la dignité de celui qui les inflige ;

3° Parce qu'elles sont incompatibles avec la dignité de l'élève qui les reçoit.

M. Bergeron, vice-président, remercie le conférencier au nom de l'Association et une intéressante discussion s'en suit.

M. J.-O. Cassegrain en veut à l'exclusivisme de M. Dorais et soutient que les punitions corporelles appliquées avec justesse et discernement, et lorsque les autres moyens de répression ont failli, sont une ressource à laquelle l'éducateur doit recourir s'il veut accomplir son devoir de représentant des parents : “ Celui qui aime son fils n'épargne point la verge.”

M. A.-P. Gélinas abonde dans le même sens et soutient que ses anciens élèves les plus reconnaissants sont justement ceux qu'il a réprimés sévèrement dans leur jeunesse.

M. Nap. Brisebois cite plusieurs cas d'usage abusif et révoltant de la férule et plaide la suppression des punitions corporelles.

Et la séance s'ajourne.

J.-V. DESAULNIERS,

Secrétaire.

Cent vingt-deuxième réunion des Instituteurs de la Circonscription de l'École normale Laval, 27 mai 1899

La séance s'ouvre à 9½ hrs ; M. N. Tremblay, vice-président, occupe le fauteuil.

Étaient présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, ptre, assistant-principal ; MM. J.-E. Genest-Labarre et J.-A. Chabot, inspecteurs d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval ; MM. J. Létourneau, J. Ahern, J.-D. Frève, C.-A. Lefèvre, C.-J. Magnan, H. Nansot, H. Magnan, F.-X. Blais, J.-E. Gauvreau, J. Cloutier, M. Côté, Turcotte, L.-P. Goulet, A. Deléglise, O. Goulet, A. Goulet, N. Francœur, P. Mercier, Z. Bergeron ; MM. Blais et Turcotte, maîtres-d'études et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

M. J. Létourneau, trésorier, ayant fait son rapport et reçu la contribution, on procède aux élections. MM. J. Cloutier et M. Côté sont nommés scrutateurs. M. le président Lionel Bergeron est réélu ainsi que M. N. Tremblay, vice-président.

Il est proposé par M. J. Ahern, secondé par M. J.-D. Frève : “ Que le secrétaire et le trésorier soient continués dans leurs fonctions. ”—Adopté.

Proposé par M. J.-D. Frève, secondé par M. J.-A. Chabot : Que M. J. Ahern soit réélu comme délégué à la commission administrative.—Adopté.

Proposé par M. J. Cloutier, secondé par M. Z. Bergeron, que les membres du comité de régie soient tous réélus.—Adopté.

L'enseignement de l'anglais, d'après la méthode naturelle de M. J. Ahern, fait ensuite le sujet d'une lecture de M. H. Magnan. " La connaissance de la langue anglaise, dit-il, est une des nécessités du jour ; son enseignement devrait être rendu plus général et plus pratique dans nos écoles primaires ; comme guide, les instituteurs et les institutrices ont à leur disposition l'excellent livre de M. J. Ahern, lequel montre qu'il faut enseigner l'anglais par l'anglais et ne donner aucune explication en français. Il serait à désirer que la seconde partie de la *méthode naturelle* de M. Ahern fût imprimée et mise à la disposition des instituteurs."

L'Association reconnaît l'utilité de cette publication et engage M. Ahern à continuer son œuvre par la motion suivante : Proposé par M. H. Nansot, secondé par M. Z. Bergeron : " Que l'Association des Instituteurs de la Circonscription de Québec verrait avec plaisir le livre de M. Ahern, " Méthode naturelle pour l'enseignement de l'anglais ", mis à la disposition de tous les instituteurs qui ont à enseigner l'anglais. Cette méthode absolument rationnelle suivie avec persévérance, donnera en peu de temps les meilleurs résultats. L'avantage de cette méthode, d'après laquelle *l'anglais est enseigné par l'anglais*, est de former l'oreille et d'apprendre aux élèves à " parler " l'anglais, ce que ne fait pas la méthode de " traduction " qui ne parle qu'aux yeux.

M. C.-J. Magnan rappelle en termes émus les brillantes qualités de M. F.-X.-P. Demers, principal de l'Académie commerciale de Montréal, " l'honneur de ses confrères " et il propose, secondé par M. J. Ahern :

" Que l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval a appris avec un profond chagrin la mort de M. F. X. P. Demers, président de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, principal de l'Académie commerciale catholique de cette dernière ville et membre du Bureau central des examinateurs catholiques, arrivée le vingt-quatre février dernier."

" Que les Instituteurs de Québec regrettent la perte que le corps enseignant a faite dans la personne de M. Demers qui était le modèle de sa profession et l'honneur de ses confrères."

" Que la présente résolution soit adressée à Madame Demers et au Président de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier." Adopté.

Proposé par MM. J. D. Frève, C. A. Lefèvre et J. Ahern, secondé par MM. H. Magnan, M. Côté, et A. Goulet : " Que cette conférence a appris avec regret la mort de Madame Miller, épouse de J. N. Miller, officier spécial du département de l'instruction publique et membre honoraire de cette conférence ; qu'elle offre à M. Miller l'expression de sa plus profonde sympathie et que copie de cette résolution soit transmise à M. Miller, ainsi qu'aux journaux de cette ville." Adopté.

M. J. B. Cloutier propose secondé par M. J. Ahern : " Qu'un comité pour étudier les moyens à prendre pour améliorer et faire augmenter les traitements du personnel enseignant soit formé et que ce comité soit composé de MM. J. E. Genest Labarre et J. A. Chabot, inspecteurs, de MM. C. J. Magnan, C. A. Lefèvre L. A. Bergeron, N. Tremblay, A. Deléglise, M. Côté, du moteur et du second, et que le dit comité fasse rapport à la prochaine conférence." Adopté.

Ordre du jour pour la prochaine réunion : MM. H. Nansot, M. Côté et A. Goulet donneront chacun une conférence : sujet facultatif.

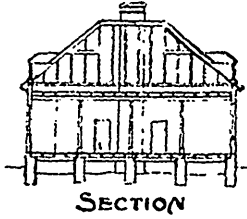
Sujet de discussion : Quels sont les meilleurs moyens à prendre pour faire augmenter le salaire des instituteurs.

Et la séance s'ajourne au dernier samedi de septembre prochain.

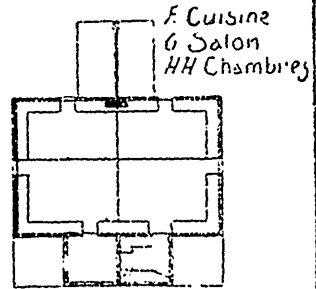
A. M. FILTEAU,
Secrétaire.

SERIE No. 11.

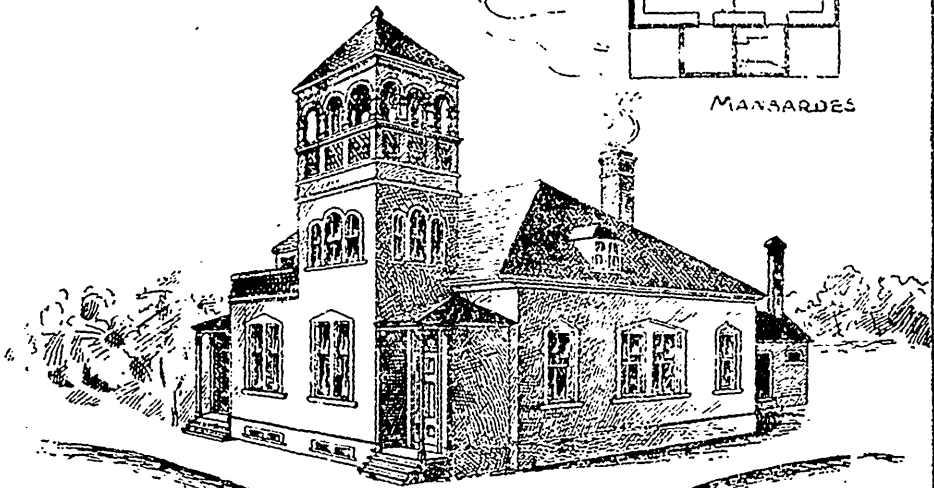
MAISON D'ECOLE POUR 80 ÉLÈVES
— GRANDEUR 40 × 44 —
CÔÛT APPROXIMATIF \$ 2500⁰⁰



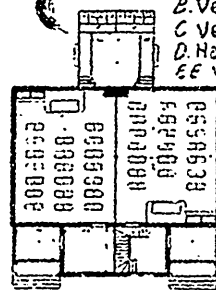
SECTION



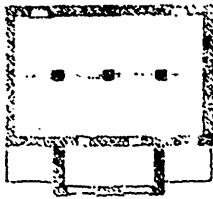
MANSARDES



A.A. Classes
B. Vestibule
C. Vestiaires
D. Hangar à bois
EE WC



1er ÉTAGE



FONDATION

W. H. Chandler
14 ans 1/2 9.0

Echelle 40 Pieds au Pouce

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION

(Suite et fin)

Séance du 15 décembre, 1868.

Présents :—M. le Surintendant, président : MM. John Ahern, S. H. Parsons, H. M. Cockfield et J. O. Cassegrain.

La commission continue l'examen des différents cas qui lui ont été réservés depuis sa dernière session.

La pension de Mme Gilles Pinard, retranchée l'année dernière, est de nouveau accordée sur division, MM. Ahern et Cassegrain et le Surintendant votant pour, et MM. Parsons et Cockfield votant contre.

La pension de Eulalie Bouchard, retranchée l'année dernière, est de nouveau accordée.

La demande de pension de Hélène Massé, plusieurs fois rejetée, dans les sessions précédentes, est de nouveau prise en considération et rejetée.

Honorine Grandmont, dont la pension a été retranchée en 1896, a fait une nouvelle demande qui est rejetée.

Mme Hermand Camirand dont les demandes de pension ont été rejetées en 1895 et 1897, a fait cette année une nouvelle demande qui est refusée.

Mme Aurore Beaulieu, Mme Clovis Coulombe, Elmire Pothier et Marie Arvaisais, dont les pensions ont été retranchées en 1897, ont fait de nouvelles demandes de pension qui sont refusées.

Mme Alexis Tremblay, Marie Deschène et Adrienne Jacques-Rochon, dont les pensions ont été retranchées en 1896, ont fait de nouvelles demandes de pension qui sont refusées.

Delphine Girouard et Georgiana Gagnon, dont les demandes de pension ont été rejetées l'année dernière, ont produit de nouveaux certificats de médecins. Elles obtiennent une pension pour un an seulement, à compter du premier juillet 1868.

Mme Jacques Grenier recevra six mois de pension seulement, vu qu'elle n'a été incapable d'enseigner que pendant ce temps.

La nouvelle demande de pension de Mathilde Guay est renvoyée

Le rapport de M. S. H. Parsons, chargé par la Commission administrative d'examiner le dossier de M. J. Purdie, est approuvé. La Commission déclare qu'elle n'a rien à changer dans ses décisions antérieures au sujet des réclamations de M. Purdie.

Lecture d'une lettre du Procureur-général de la province et d'une autre adressée au Dr S.-P. Robins, concernant les arranges de retenues que M. Robins peut devoir au fonds de pension.

Les nouvelles demandes de pension produites au Département de l'Instruction publique, avant le premier novembre dernier, étant soumises à la Commission administrative, celles faites par les personnes dont les noms suivent sont accordées :

Onésime Rivière, Mme Joseph Dagenais, Helen Carmachael, Josephite Richard, Vve François Juneau, Joséphine Dorval, Angèle Payment, Vve Cléophas Lèvesque, Marie-Zoé Boutin, Mme James Cook, Aurélie Tétrault, Camille-L.-D. Thomas, Vve Thomas Auger, Henriette Breton, Vve Candide Dufresne, Rachel Perrin, Vve Edouard Bilodeau, Margaret Campbell, Claire-Virginie Desbiens, Mme Joseph Labonté, Vve Théophile Cinqmars, Mme Pierre Chabot, M. Angèle Blais, Mme Alexandre Pineau, Mme Henriette Lespérance, Théodora Beaupré, Georgiana Boucher, Marguerite Boisvert, Mme Théophile Gengé, Emma Quintal, Clara Joubert, Filina Gariépy, Joséphine Lacasse, Léonide Renée, Mme Chs-S. Young, Elizabeth Hepburn, Delima Forest, Léda Sévigny dit Lafleur, Vve Bruno Fontaine, M. Louise Goulet, Jane Louisa Carter, Anne-Marie Dionne, Emilie Carrières, Adéline Lambert, Fanny Globensky, Mme Louis-P. Authier, M. Antoinette Plaisance, Mme Vve Joseph Prémont.

Les personnes dont les noms suivent recevront leur pension pour une année, si les inspecteurs d'écoles, dans les districts desquels elles résident, déclarent qu'elles sont incapables d'enseigner à cause de maladie :

Amanda Frégeau, de Lawrenceville, Mme Philias Bourgeois, Ophélie Richard, Georgiana Condé, Mme Pierre Savard.

Six mois de pension seulement sont accordés à Joséphine Hallé, vu que les médecins déclarent, dans leurs certificats, que quelques mois de repos suffiront pour la rétablir.

La demande de pension de Mme Joseph Couillard est renuise à la prochaine session, dans l'intervalle, elle devra prouver qu'elle a enseigné pendant au moins dix ans.

Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées, après examen des certificats de médecins qu'elles ont produits, vu qu'elles ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

Mme Joseph Lanthier, Adèle Thiffault, Anna-Dorothée Jacques, Joseph Drapeau, Mme Thomas Riverin, Mme Dr C.-F. Couture, Mme Ernest Girard, Catherine-Emma Bulger, Mme Joseph McCaffrey, Mme Louis Côté, Philomène Duval, Anysie Mathurin, Mme Jean Maltais, Arthémise Michaud, Célestine Bélanger, Josephine Samson, Mme Joseph Pichette, Delicia Gagnon, Mme Stéphanie Desjardins.

La demande de pension de M. Zéphise Tessier est refusée, vu qu'elle n'a enseigné que pendant six mois dans les dernières cinq années.

Proposé par M. L. H. Parsons secondé par M. John Ahern et résolu :

Que, dans l'opinion de cette commission administrative, une subvention supplémentaire de six mille piastres sera requise pour rencontrer les obligations du fonds de pension pour l'année scolaire courante et que l'honorable Surintendant de l'instruction publique soit prié de faire la demande de cette subvention au gouvernement de la province.

Il est aussi résolu :

Qu'une somme de deux cents piastres soit accordée à M. F. X. Couillard pour ses services comme secrétaire de la commission administrative, pour l'année scolaire courante.

Et la commission s'ajourne.

F. X. COUILLARD,

Secrétaire de la commission administrative du fonds de pension

Ecole normale Laval

La distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'Ecole normale Laval a eu lieu le 17 juin dernier, trop tard pour être mentionnée dans *L'Enseignement Primaire* du 1er de ce mois-là. Dans la dernière livraison nous n'avons pu, malgré notre bonne volonté, dire quelques mots de cette jolie séance : l'espace nous manquait. Nous en faisons aujourd'hui un résumé accompagné du discours de fin d'année prononcé par M. le Surintendant de l'Instruction publique.

La séance était présidée par l'hon. M. Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique. Aux premiers rangs on remarquait Mgr Têtu, Mgr Gagnon, M. l'abbé Audet, chapelain du couvent de Sillery, M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole normale, M. l'abbé Filion, M. l'abbé Gignac, du séminaire ; l'hon. M. Chapais et Mme Chapais, Mmes Larue, L.-P. Pelletier, N. Pelletier, M. le docteur Dionne et Mme Dionne, M. Chouinard, greffier de la cité, et Mme Chouinard, Mme E. Turcot, M. le Dr Ahern, tous les professeurs de l'école, etc.

Cette distribution de prix a été on ne peut plus intéressante ; on pourra en juger par le programme suivant :

- 1.—LUSTSPIEL (ouverture).....KELER BELA
Milles A. Thibault, E. Rousseau, F. Ahern, A.-M. McLean,
B. Robert, A. Raymond, M. Mercier et A. Michaud.
Harmonium : Mlle Yvonne Turcot.
- 2.—DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE
Solo : Mlle B. Goulet.
- 3.—LE MÉNÉTRIER ET LE LOUP.....DESAINS
Mlle J. Larue

- 4.—LE PRINTEMPS (chœur).....WEKERLIN
 5.—DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DE SECONDE ANNÉE
 6.—LE CHIEN DE BRISQUET.....CHARLES NODIER
 Mlle A. Gravel
 7.—MARCHÉ BRILLANTE.....R. DE VILBAC
 Mlles E. Rousseau, A. Thibault, Y. Turcot, F. Ahern, B. Robert,
 I. Chatigny, M. Mercier, A. Raymond.
 Harmonium : Mlle E. Rouleau.
 8.—DIPLOMES ET MÉDAILLES.
 9.—LE CHEVEU BLANC.....Mlle L. ROUSSEAU
 10.—NOCE HONGROISE (chœur).....CHAMINADE
 Solo : Mlle B. Goulet
 11.—LES LAPINS.....LENERT
 Mlle B. Couture
 12.—ELISIRE D'AMORE.....S. SMITH
 Mlles A. Thibault, Y. Turcot, F. Ahern, E. Rousseau.
 13.—REMERCIEMENTS.
 Composé et récité par Mlle L. Rousseau.
 14.—ESTUDIANTINA (chœur).....LACOME
 15.—DISCOURS DE M. LE SURINTENDANT.
 Dieu sauve la Reine.

" Comme on le voit, disait le *Courrier du Canada* du 17 de juin, le programme était bien propre à faire passer d'agréables moments à l'auditoire, et nous nous empressons d'ajouter qu'il a été rempli d'une manière admirable. La musique instrumentale, la musique vocale, la déclamation, tout a été rendu au milieu des plus enthousiastes acclamations. Toutes les élèves qui ont pris part à cette belle démonstration scolaire méritent nos plus sincères félicitations et nous les leur adressons de grand cœur."

Nous ne mentionnerons que les principaux prix :

Élèves de 1^{re} année : Prix d'excellence, Mlle Blanche Goulet ; 2^e prix Mlle Alice Routhier.

Élèves de seconde année : Prix d'excellence, Mlle Blanche Martin ; 2^e prix Mlle Alice Gravel.

Les élèves qui ont enlevé ensuite le plus grand nombre de prix sont : Mlles Blanche Martin, Juliette Larue, Florence Ahern, Léontine Rousseau, Alice Gravel et Blanche Goulet.

Le prix du Prince de Galles a été décerné à Mlle Blanche Martin.

Les médailles ont été gagnées comme suit :

Pour l'instruction religieuse, Mlle Juliette Larue.

Pour le progrès, médaille du surintendant, Mlle Camille Devaux.

Pour l'enseignement pratique, deux médailles, Mlles Léontine Rousseau et Florence Ahern.

Pour lecture à haute voix, deux médailles, Mlles Léontine Rousseau et B. Couture.

Pour succès au piano, Mlle Alice Thibault.

Après la distribution des diplômes et des médailles, Mlle Léontine Rousseau prononça le discours d'adieux, très bien fait et très bien récité.

M. le surintendant termina la séance par les magnifiques paroles suivantes, qu'il adressa aux élèves qui allaient quitter bientôt cette institution pour se livrer à la noble profession de l'enseignement :

" Mesdemoiselles,

Je m'explique vos inquiétudes et vos craintes au moment de quitter le vénérable monastère des Ursulines et de dire adieu à la maison où vous êtes venues vous préparer à la rude carrière de l'enseignement. Ici se sont écoulés pour vous d'heureux instants, et, à l'instar de vos devancières à l'école normale, vous ne vous séparez point des maîtres et maîtresses qui ont travaillé avec un si complet dévouement à votre formation pédagogique sans ressentir les étrointes de la séparation.

Cette protection que vous demandez à l'autorité, elle vous est acquise de plein droit, et cet auditoire distingué qui est venu applaudir à vos succès est l'indice des vœux que nous formons tous pour le succès de votre mission.

Sans doute, comme vous le dites, le chemin que vous aurez à parcourir sera parsemé d'aspérités ; mais dans l'accomplissement de votre devoir vous trouverez une satisfaction propre à combler vos cœurs d'une bien douce joie. Vous êtes trop pénétrées, du reste, de la grandeur du rôle que vous êtes appelées à jouer au sein de nos campagnes, pour reculer devant les obstacles ou faiblir à la tâche. Vos futurs travaux peuvent à distance paraître bien humbles ; mais ils seront féconds en heureux résultats si vous savez y consacrer toute votre énergie et toute votre âme.

Cette barque fragile que vous allez, dites-vous, confier au caprice de la mer, trouvera son plus puissant appui dans la formation même des paroisses où vous vous livrez à l'enseignement. Chez elles existent des traditions et des principes d'honneur : l'organisation qu'elles possèdent leur donne la stabilité et une force de cohésion considérable. Puis la famille forme le fondement de cette belle organisation paroissiale. Le père et la mère commandent le respect et l'affection de leurs enfants par leur vie régulière et leurs profonds sentiments de foi chrétienne.

En vous confiant leurs enfants pour les instruire, ils vous mettent en mains quelque chose de bien précieux. Vous devenez leurs représentants, les continuateurs de l'œuvre que leur a assignée la Providence, et ils vous revêtent d'un sacerdoce dont vous devez rendre compte à Dieu même.

De là pour vous, mesdemoiselles, l'obligation en formant l'intelligence de vos élèves, d'élargir les horizons de leurs pensées et de leur inculquer sur leur mission dans la société des idées qu'ils ne sauraient trouver dans les programmes arides du cours d'études. Vous les instruirez sur leurs devoirs de chrétiens et de citoyens ; vous exalterez à leurs yeux l'histoire de leur pays et les actions héroïques qui ornent ses pages glorieuses. Vous leur parlerez du rôle bienfaisant de la famille et de son action dans le monde, de la puissance du sentiment religieux sur les cœurs, et du contraste frappant qui existe entre notre pays si tranquille, si heureux, et les nations où prévalent des principes malsains qui engendrent le désordre et troublent les esprits.

Ils seront bien jeunes les enfants que vous instruirez, pour leur parler de questions qui semblent si compliquées ; néanmoins les terres nouvellement défrichées sont susceptibles de faire germer toute graine qu'on confie à leur principes nutritifs et si, dans certains moments de loisir, vous vous entretenez avec vos élèves de choses pourtant si sérieuses, vous vous apercevrez avec le temps que vos paroles prendront place dans ces jeunes têtes avec une merveilleuse facilité. Ce sont de petites fleurs que vous cultiverez, mais Dieu arrose les petites fleurs comme les grands arbres et leur fait répandre des parfums exquis.

Allez, mesdemoiselles, occupez sans crainte la tribune de l'institutrice. Vous aurez pour auditoire des esprits incultes, mais sur le front de vos élèves rayonnera l'intelligence ; soyez pour eux de secondes mères ; pour mieux former leur caractère vous vous emparerez de leur cœur ; vous unirez la bonté à l'énergie, la sollicitude maternelle à l'autorité du père, et, Dieu aidant, vous préparerez pour votre pays des générations d'enfants qui feront sa force et sa gloire."

LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE 1899.

DISPOSITIONS NOUVELLES ET AMENDEMENTS

Les dispositions nouvelles et les nombreux amendements faits à la loi ancienne, dit M. de Cazes dans son excellent *Code scolaire*, concernent plus particulièrement les commissaires et les syndics d'écoles, les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires et les instituteurs. Ils sont d'une importance telle, qu'ils nécessiteront une étude complète des articles qui s'appliquent aux devoirs qui leur incombent. Pour cette raison, nous croyons devoir appeler l'attention de ces fonctionnaires sur les articles sui-

vants de la loi de l'instruction publique et des règlements du comité catholique du conseil de l'instruction publique, qu'il leur importe plus spécialement de connaître. *

AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS D'ÉCOLES.

Articles de la loi de l'instruction publique : **118—120—124—143—145—147—148** —149—153—**154—156—157—158—160—165—168—176—178—196—198—200—202** —204—**207—208—209—210—211—213—215—** §§ **4—7—10—15** et **16—216—219—220** —223—225—226—229 § 3—**232—234—235—238—239—244—245—246—247—249—** 250—**253—254—256—265—293—297—296—301—302—303—304—305—307—312—** 336—**340—341—347—353—354—355—356—358—359—362—372—373—375—399—** 402—412—**438** §§ 5 et 6—**441—448—474—482** et suivants—543—544.

Articles des règlements scolaires du comité catholiques du conseil de l'instruction publique : **66 à 72—89 à 143—146 à 160.**

AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Articles de la loi de l'instruction publique : 151—173—**176—196—202—204—209** —210—211—213—215 § 10—215 § 16—216—**219—220—223—225—226—232—238—** 239—**245—246—247—250—253—254—293—297—299—301—303—304—305—307—** 311—**312—318—331—334—336—339—340—341—345—352—355—358—362—364—** 365—**372—373—375—399—403—438** § § 5 et 6—**441—448—482** et suivants.

Articles des règlements scolaires du comité catholique du conseil de l'instruction publique : 133 à 143.

AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

Articles de la loi de l'instruction publique : 216—218—221—**223—225—193—495** —**496—497.**

Articles des règlements scolaires du comité catholique du conseil de l'instruction publique : 24 à 72—**119 à 125—131—143 à 146—157.**

Dans la prochaine livraison de *L'Enseignement Primaire*, nous commencerons à publier les articles que comportent les principaux changements.

A travers les écoles primaires

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

M. L.-H. BELLEROSÉ

STANFOLD, 16 juillet 1898.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état général des écoles dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire expirée le 30 juin dernier.

155 maisons d'éducation de tout genre ont été en activité pendant l'année, c'est-à-dire 2 académies de garçons, 5 écoles modèles de filles (couvents) indépendantes; puis 6 écoles modèles, dont 2 de garçons, 1 de filles et 3 mixtes, et 142 élémentaires sous contrôle.

Les 2 académies ont été fréquentées par 181 garçons, les 5 écoles modèles indépendantes par 473 filles, et les 148 écoles sous contrôle, par 2,837 garçons et 2,751 filles. De ces 6,242 élèves, 6,200 sont d'origine française, et 42 d'origine anglaise, 17 seulement sont protestants.

450 élèves français ont étudié l'anglais, et 27 anglais ont étudié le français.

22 religieux, 31 religieuses, 2 institutrices laïques brevetées et 2 non brevetées, ont enseigné dans les 7 institutions indépendantes; puis 2 religieux, 7 religieuses, 145 institutrices laïques brevetées, 8 institutrices et un instituteur laïcs non brevetés ont enseigné dans les écoles sous contrôle.

* Les articles indiqués en caractères gras sont ceux qui comportent les changements les plus importants.

La moyenne du traitement a été de \$200.00 pour les religieux qui ont enseigné dans les écoles sous contrôle, de \$138.57 pour les religieuses, de \$85.42 pour les institutrices laïques brevetées, et de \$54.62 pour celles qui n'ont pas de brevets. L'instituteur laïc reçoit \$100.00.

Au commencement de l'année, il n'y avait qu'une seule institutrice sans brevet chargée de la direction d'une école; mais plus tard, les commissaires ont été obligés d'en engager trois autres pour remplacer celles qui avaient abandonné l'enseignement; 4 enseignent comme sous-maîtresses.

Les conférences pédagogiques données aux institutrices l'automne dernier et les récompenses accordées à celles qui ont le mieux réussi dans leur enseignement, ont produit d'excellents résultats: le programme d'études approuvé a été, en général, plus fidèlement suivi, les nouvelles méthodes pour l'enseignement du français et de l'arithmétique ont été adoptées par un bon nombre d'institutrices, et les progrès des élèves ont été bien plus satisfaisants que par le passé. Cependant, il se trouve encore beaucoup trop d'institutrices qui n'ont pas voulu profiter des avis que leur ont donnés les inspecteurs pendant ces conférences, et dont l'ambition ne va pas jusqu'à chercher à obtenir une récompense. Je crois qu'un excellent moyen de forcer les retardataires à suivre les autres dans la voie du progrès, serait de refuser l'indemnité accordée pour leur déplacement pendant les jours de conférences à toutes les institutrices qui ne se soumettraient pas volontairement et immédiatement aux conseils ou aux ordres qui pourraient leur être donnés par l'autorité compétente. De cette manière, on ne payerait pas inutilement des personnes qui ne font rien pour gagner leur argent. Mais, pour rendre ces conférences encore plus efficaces, il faudrait les donner au commencement de l'année scolaire; on pourrait les commencer vers le 15 septembre, ou au commencement d'octobre, afin de donner aux institutrices le temps de mettre en pratique les nouvelles méthodes qui leur seront enseignées.

Je vois avec plaisir que, dans toutes les municipalités où l'on se trouve dans la nécessité de réparer de vieilles maisons d'école, ou d'en construire de nouvelles, on s'efforce de la faire de manière à remplir les conditions voulues par la loi et les règlements scolaires.

Le mobilier n'est certainement pas ce qu'il devrait être: en général, les tables et les bancs laissent beaucoup à désirer, et il n'est pas toujours facile d'y faire faire des améliorations requises.

J'ai continué à récompenser spécialement l'assiduité, la bonne conduite et le catéchisme, parce que je considère qu'un élève qui assiste régulièrement à l'école, qui s'y conduit bien, et qui étudie consciencieusement sa religion, ne peut manquer de faire de grands progrès.

Partout les commissaires semblent animés du désir de mettre en pratique les conseils qui leurs sont donnés: mais, malheureusement, les moyens pécuniaires dont ils disposent ne leur permettent pas toujours d'exécuter les améliorations qu'ils désiraient faire.

Le seul reproche que j'ai à faire à quelques-uns des secrétaires-trésoriers de mon district, c'est qu'ils ne pressent pas assez la rentrée des fonds, et qu'ils se trouvent ainsi obligés de retarder le paiement de ce qui est dû aux institutrices.

Les religieux et religieuses qui ont été chargés de la direction des écoles sous contrôle ont très bien réussi.

MM. les curés des différentes paroisses de mon district s'occupent toujours efficacement de leurs écoles.

Je vous recommanderai encore une fois, Monsieur le Surintendant, les municipalités de Sainte-Marie-de-Bradford, de Saint-Louis-de-Bradford, de Sainte-Hélène-de-Chester, de Saint-Adrien-d'Irlande, et de Saint-Alphonse-de-Thetford, comme ayant besoin d'aide.

Classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite, conformément au paragraphe 14 de l'article 15 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique:

Nos d'ordre.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Nombres d'écoles en activité.	État des maisons d'école, des dépendances, etc.	État du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitement et mode de paiement.	Total des points conservés sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE
1	Victoriaville.....		8	8	8	6	10	40	Très bien
2	Arthabaskaville.....		10	9	6	6	8	39	"
3	St-Rosaire.....	2	9	6	8	6	7	36	"
4	Stanfoïd.....	12	7	6	6	6	7	32	"
5	Ste-Sophie-d'Halifax	9	7	5	6	6	7	31	"
6	St-Victoire.....	8	7	5	5	5	6	30	Bien
	St-Norbert.....	4	7	6	5	6	6	30	"
7	St-Ferd.-d'Halifax	8	5	5	6	6	8	30	"
	(S. Alp.-de-Thetford	10	6	6	6	6	6	29	"
8	S. Adrien d'Irlande	6	5	6	5	6	7	29	"
	(S. Paul-de-Chester..	12	6	5	5	6	6	28	"
9	Chester-Nord.....	3	4	6	6	6	6	28	"
	(Ste-Anne du Sault	6	6	5	6	5	6	28	"
10	(St-Christophe.....	7	5	6	5	5	6	27	"
	S. Sophie-de-Lévd.	10	6	5	5	6	5	27	"
11	(S. Hélène de Chest.	7	5	5	5	6	6	27	"
	S. Valère-de-Bulst.	9	6	5	4	5	6	26	"
10	Gentilly.....	14	5	5	5	6	5	26	"
	St-Pierre-les-Becq..	10	5	4	5	6	6	26	"
11	(St-Is-de-Blandford	4	5	5	5	6	6	26	"
	S. Marie de Blandford	3	5	5	4	5	5	24	Médiocre

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-H. BELLEROSE.

Insp. d'écoles.

M. C. BOUCHARD

Saint-Gervais, 20 juillet 1898.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année 1897-98.

Il y a peu de changements dans les statistiques générales de l'année. Le nombre des municipalités est le même, 28; plus un territoire non organisé dans le comté de Montmagny.

Les élèves inscrits au journal d'appel de chaque école forment un total de 6,585, donnant une diminution de 29 sur celui de l'an dernier. J'attribue ce résultat à ce que je n'ai pu me procurer toutes les statistiques de fin d'année, parce que j'avais déjà visité les écoles de huit municipalités lorsque je reçus l'ordre de suspendre mes visites pour donner des conférences aux institutrices.

Depuis quelques années, je ne rencontre plus d'écoles où l'on n'enseigne pas à tous les élèves l'écriture et le calcul, en même temps que la lecture.

Les statistiques, pour le nombre d'enfants qui étudient les principales matières du cours d'études, donnent une augmentation remarquable. Ainsi, pour l'histoire sainte l'augmentation est de 721; pour les éléments de la grammaire, de 688; pour la syntaxe, de 174; pour la géographie, 311; pour la cartographie, 313; pour l'histoire du Canada, 455. La proportion se conserve pour les autres matières en raison de leur importance.

Les connaissances que les institutrices ont acquises pendant les conférences leur ont fait comprendre qu'il faut tenir les enfants occupés pendant la classe, si l'on veut obtenir l'ordre et l'attention des élèves; et que l'on peut enseigner oralement l'histoire

sainte, la géographie, l'histoire du Canada, etc., à de jeunes élèves; et c'est pourquoi je constate une augmentation dans l'étude des principales branches.

Plusieurs institutrices n'ont pas encore pu classer régulièrement leurs élèves suivant le programme d'études, et faire un tableau de l'emploi du temps conforme à la classe qu'elles dirigent; mais j'espère qu'avec de nouvelles explications, elles y parviendront avant longtemps. Il faut avouer, qu'à la campagne, il est difficile de classer les élèves tant qu'ils ne sont pas tous revenus à l'école, et plusieurs n'y arrivent qu'après la Toussaint.

J'ai été très satisfait des conférences que vous m'avez autorisé à faire aux institutrices de mon district d'inspection. Elles ont été bien suivies par les titulaires des écoles, par les autorités religieuses et scolaires, et souvent par un grand nombre d'amis de l'éducation.

Je crois, monsieur le Surintendant, que cet essai des conférences faites aux institutrices prouvent suffisamment leur utilité pour qu'elles soient continuées à l'avenir, et pour que nous puissions les commencer dès l'ouverture des classes, afin que les maîtres et les maîtresses d'écoles en profitent immédiatement. J'ai fait dix-huit conférences l'automne dernier. Les institutrices qui ne sont pas assez nombreuses, dans leur municipalité, pour avoir une conférence, n'ont pu se réunir à celles de la paroisse voisine que dans trois cas. Les autres en ont été empêchées par la tempête, les mauvais chemins, ou la traverse comme l'Ile-aux-Grues et la Grosse-Ile.

Je regrette que le gouvernement ait rescindé l'ordre en conseil qui fixait le minimum des traitements des institutrices à cent piastres. Je suis convaincu qu'on ne parviendra pas à augmenter le salaire des titulaires des écoles primaires tant que les commissaires seront libres d'engager à leur guise et en suivant leur caprices, comme la chose se pratique trop souvent. Dans mon district, à part quelques exceptions, on aurait pu payer cent piastre dans presque toutes les municipalités. Il serait facile, il me semble, de tolérer l'ancien mode d'engagement dans les paroisses nouvelles et pauvres qui en auraient fait la demande au Surintendant, comme on l'a fait lorsqu'il a été défendu d'engager des institutrices non diplômées. Dans ce temps, j'avais de trente à trente-six institutrices enseignant sans brevet; aujourd'hui, je n'en ai que neuf. Six de ces dernières font la classe dans les couvents ou dans les écoles sous contrôle comme sous-maîtresses.

Les commissaires d'écoles de trois municipalités ne font pas percevoir assez régulièrement les deniers dus par les contribuables et les institutrices sont mal payées.

Les gratifications accordées aux titulaires des écoles qui se sont le plus distingués dans l'enseignement pendant l'année 1896-97 ont produit beaucoup d'émulation parmi eux; je suis certains que plusieurs instituteurs et institutrices ont cherché à surpasser ceux qui ont déjà mérité cet honneur.

J'ai été heureux d'apprendre que la série des livres de lecture, publiée par les Frères du Sacré-Cœur, a été approuvée par le Conseil de l'Instruction publique.

L'enseignement de la lecture laissait à désirer dans nos écoles primaires, car il y a trop de transition entre le Syllabaire et le Devoir du Chrétien, même en se servant du catéchisme comme intermédiaire entre ces livres. Cette série de lecture est très bien faite, bien graduée, très attrayante et très intéressante pour tous les lecteurs. La morale et les sentiments religieux que les enfants y puiseront corrigeront en eux bien des défauts inhérents à leur nature.

La série de livres de lecture des révérendes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame est aussi très bien faite.

Il n'y a aucun doute qu'une ère de progrès et un changement dans notre système d'Instruction publique est en voie de se réaliser, et qu'avant longtemps nous ne craindrons plus la comparaison avec les nations les mieux notées sous ce rapport. Mais, malheureusement, monsieur le Surintendant, on dirait que les autorités scolaires locales ne cherchent qu'à paralyser les efforts constants que le Conseil de l'Instruction publique et le gouvernement font sans cesse pour relever le niveau de l'enseignement primaire et l'éducation dans notre chère province de Québec, par leurs idées rétrogrades, leur esprit de discorde, d'insubordination et de désobéissance envers les supérieurs; j'en ai eu plus d'une fois la preuve.

S'il faut rebâtir une maison d'école, on ne parvient à faire cette construction que lorsque vous l'avez ordonnée; vous êtes même souvent obligé de menacer les commis-

saires de la privation de l'octroi. (J'ajouterai que toutes les anciennes maisons d'écoles et le mobilier devraient être renouvelés.)

Six maisons neuves ont été construites pendant l'année. Une à St-Magloire, magnifique ; une à N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland, à St-Cajétan-d'Armagh, à St-Nérée, à St-Raphaël et à St-Gervais ; ces dernières sont convenables et conforme aux règlements scolaires.

Pendant les conférences, j'ai recommandé à tous les commissaires que j'y ai rencontrés de vouloir bien faire la dépense d'une piastre par an pour chacune de leurs écoles, en souscrivant à *L'Enseignement Primaire* ; mais je ne crois pas que personne ait suivi mon avis.

Vous voyez par les points accordés, d'après l'article 13 des règlements scolaires du Conseil de l'Instruction publique, que c'est encore l'état des maisons d'écoles et du mobilier qui laisse le plus à désirer. Voici cette classification :

Nos d'ordre.	NOMS DES MUNICIPALITÉS.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés sur accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
1	Montmagny, ville..	3	5	10	10	10	10	45	Excellent.
	Saint-Michel, vill.	4	5	10	10	10	10	45	"
	Saint-Valier.....	6	5	2	5	2	10	30	Bien.
2	Saint-Thomas.....	11	5	5	5	5	10	30	"
	Berthier.....	4	5	2	5	2	10	30	"
	Saint-François.....	2	2	5	5	2	10	30	"
	Saint-Pierre.....	6	3	3	5	2	10	30	"
	St-Paul-de-Mon....	4	3	3	5	6	10	30	"
	Grosse-Ile.....	1	5	5	5	5	10	30	"
3	(St-Michel, paroisse	5	4	5	5	5	10	29	"
	Saint-Gervais.....	14	3	3	5	10	5	29	"
	Saint-Charles.....	11	2	2	5	10	10	29	"
4	Saint-Raphaël.....	2	5	3	5	5	10	28	"
	(Saint-Lazare.....	2	3	3	5	5	10	26	"
5	Cap St-Ignace.....	12	4	2	5	5	10	26	"
	(St-Cajétan d'Arm-	9	3	3	5	5	10	26	"
	S.-Et. deBeaumont	3	2	2	5	5	10	24	Passable.
6	Saint-Philéon.....	6	2	2	5	5	10	24	"
	Saint-Magloire.....	2	5	4	5	5	5	24	"
	Ile-Aux-Cruces....	1	2	2	5	5	10	24	"
	N.-D. du St-Rosaire	2	2	2	5	5	10	24	"
7	N.-D. Auxiliatrice	5	2	2	2	4	10	20	Médiocre.
	de Buckland.....	1	5	2	3	5	5	20	"
	Sainte-Apolline....	5	2	2	3	2	5	20	"
	Sainte-Justine.....	5	2	2	3	5	5	20	"
8	Saint-Damen.....	3	2	2	3	5	5	20	"
	(S.-Rose de Watford	3	3	2	2	2	5	18	"
9	Saint-Nérée.....	7	3	3	2	5	5	18	"
	(Sainte-Germaine...)	9	2	2	4	5	3	16	"
	Ter. non organ., M.	1	2	2	2	5	5	16	"

TERRAINS D'ÉCOLES

IMPORTANCE DE LEUR EMBELLISSEMENT

L'éducation de l'enfant se commence dans la famille et s'achève à l'école. " Cette éducation, dit M. Bailey (1), est le résultat d'un effort direct et constant de la part des parents et du maître, et, aussi, d'un effort indirect et inconscient du milieu dans lequel est placé l'enfant."

Le milieu où il vit, les lieux et les choses qui l'entourent ont sur l'écolier une influence beaucoup plus grande qu'on le croit. Rien n'est plus efficace à former le goût de l'enfant et à contribuer à sa bonne éducation, je dirai même, à l'intéresser à l'œuvre de son instruction, qu'une école entourée d'un joli terrain, où il peut jouer avec de petits compagnons. A cet âge, l'enfant est attiré par tout ce qui peut l'amuser.

En général, ce facteur si puissant dans l'éducation (*le milieu* où grandit l'enfant) est négligé complètement; on ne soupçonne pas même son importance. Pourtant, un entourage bien ordonné influe fortement sur la formation de l'élève.

L'enfant aime à vivre dans une maison bien réglée; il s'attache davantage à une demeure entourée de verdure, où l'air pur et les rayons du soleil pénètrent facilement. Je le répète, une école dans de telles conditions est plus nécessaire qu'on peut le croire tout d'abord.

C'est un fait constant et indéniable que l'enfant des villes est presque toujours plus précoce et a le goût mieux développé que l'enfant des campagnes. La raison de cette différence si remarquable est dans l'influence des milieux dans lesquels ces enfants se trouvent placés.

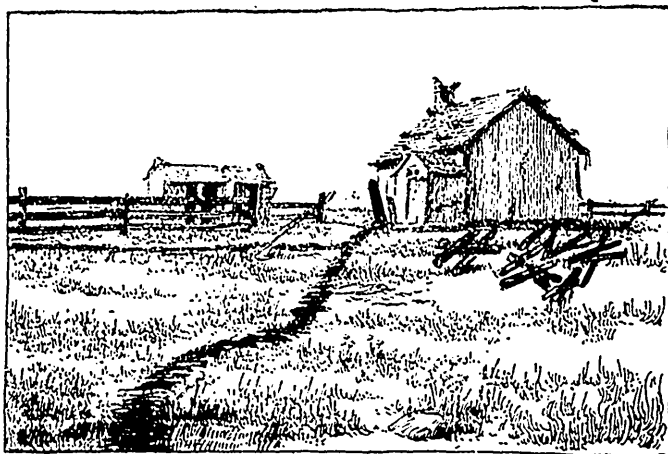
On gémit sur la désertion de nos campagnes, sur l'abandon de nos fermes. Je suis convaincu qu'on pourrait retenir les jeunes enfants à la ferme qui les a vus naître, en les attachant agréablement à l'école du village.

Le dégoût de leur état, pourtant si noble, naît presque toujours à la petite école obscure et sale. Ajoutez à cette funeste influence celle de leur propre foyer. Bien souvent la maison paternelle est malpropre, les dépendances le sont davantage; la ferme accuse un manque de goût complet, une négligence passée à l'état de seconde nature. Les clôtures s'inclinent sous le poids des années, ici et là on voit quelques vestiges de fossés. Les mauvaises herbes ont envahi tout le terrain et lèvent superbement leur tête au-dessus des rares épis. Les instruments de culture et les voitures ont le ciel pour abri pendant les douze mois de l'année, etc., etc. En un mot, le pauvre enfant, depuis sa naissance, n'a vu que le désordre. J'excepte, toutefois, l'église où il va tous les dimanches et fêtes.

Sans être général, ce pitoyable état de choses existe dans un grand nombre de paroisses; surtout dans celles qui sont éloignées des villes. Dans ces localités l'école a un rôle très grand à jouer.

La gravure No 1 représente une école qui s'en va en ruine. Mal bâtie d'abord, car elle est à peine éclairée, on l'a négligée depuis longtemps. Le

(1) Collaborateur aux *Etudes de la Nature* à l'Université de Cornell, New-York.



No 1.—Une école qui s'en va en ruine.

maître à qui une habitation semblable ne dit plus rien, laisse aller toutes choses *à la diable*. Le bois de chauffage, jeté au hasard, traîne de tout côté. Les latrines jettent une odeur nauséabonde. Comme l'école est petite et mal aérée, on y respire un air empesté qui s'imprègne dans les habits. L'aspect de cette école et de son terrain est repoussant ; son influence est dégradante.

La gravure No 2 représente la même école et le même terrain. La maison a été entretenue et améliorée, le terrain a été planté d'arbres et orné de fleurs.



No 2.—Suggestions d'embellissements du même terrain et de la même école.

Les latrines sont disparues derrière un massif de jeunes arbres. L'ordre règne autour de l'école, l'œil se repose sur une verdure estivale. En un mot, l'école dit maintenant quelque chose au maître et à l'élève. Tous les deux l'aime-

ront : le maître sera plus intéressé et accomplira sa tâche avec plus de goût et de plaisir, l'élève fera des progrès étonnants, s'attachera à l'école, y puisera des idées d'embellissement et les communiquera dans sa famille. Les parents eux-mêmes auront plus de confiance dans l'œuvre de l'instruction élémentaire et enverront leurs enfants plus régulièrement en classe. Bien plus, une heureuse influence se fera sentir dans la paroisse ; le goût du beau et l'amour de l'ordre se répandront bientôt dans les différentes fermes.

L'Enseignement Primaire a publié, l'année dernière, et continue cette année, une série de plans d'écoles peu dispendieux et préparés au double point de vue de l'hygiène et du confort. Ces plans ont été faits par l'ordre de l'hon. P. B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique. Déjà, plusieurs municipalités les ont adoptés, soit en construisant à neuf ou en améliorant leurs écoles. L'architecture scolaire est de la plus haute importance, mais ce n'est pas tout. Sans doute que c'est beaucoup d'avoir réussi à donner à l'instituteur et aux enfants une maison décente et un peu confortable, il faut encore un terrain d'école bien choisi et planté d'arbres.

Comment arriver à un état de choses si désirable. C'est là le *nœud gordien*. Comme autrefois Alexandre le coupa avec son épée, je crois que les autorités scolaires, dans chaque localité, pourraient le trancher sans trop de difficultés.

Rappelons, ici, ceux qui sont le plus intéressés à l'école par leur position sociale. Le Curé d'abord, le secrétaire des écoles, les commissaires et l'inspecteur. Nulle doute que, si ces messieurs s'entendent, toute la paroisse sera unanime à embellir le terrain d'école. Le terrain coûte si peu cher à la campagne et les arbres se trouvent si facilement. On peut choisir la fête des arbrées, par exemple, pour le jour de la corvée paroissiale. Comme cette corvée n'est qu'en passant, et ne se répète que rarement, le zéléteur aura certainement de l'aide et réussira dans son œuvre vraiment patriotique.

Nous dirons dans la prochaine livraison de *L'Enseignement Primaire*, COMMENT IL FAUT PLANTER les arbres sur un terrain scolaire.

HORMISDAS MAGNAN.

COURS ILLUSTRE D'HISTOIRE DU CANADA

IV

PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE

Paul Chomedey de Maisonneuve ne fut pas sans doute, aux yeux de ses contemporains, le héros que nous nous complaisons maintenant à reconnaître en sa personne. Simple gouverneur d'une île à peine habitée, dans une colonie embryonnaire, sans ressources suffisantes, il ne pouvait atteindre la renommée d'un Frontenac ou d'un Vaudreuil. Cependant le premier gouverneur de Montréal, tout humble qu'il fut, plus encore par les sentiments et par le cœur que par la position, a vu grandir avec le temps ses titres de gloire. Sa vertu, son tact, sa prudence, toutes les précieuses qualités qui ornèrent sa belle âme ont conquis l'admiration du peuple canadien. Sa mission provi-

dentielle est un fait tellement acquis à l'histoire que vouloir le révoquer en doute serait de la témérité.

Paul de Chomedey naquit en France, près de Troyes, vers l'an 1600. Cet unique et dernier rejeton d'une des plus célèbres familles de la Champagne, entra tout jeune dans l'armée. Grâce à une éducation franchement chrétienne, cet adolescent sut conserver au milieu de la contagion du vice l'innocence de ses premières années, ne frayant avec ses compagnons d'armes que lorsqu'il ne pouvait faire autrement. Il charmait ses loisirs en pinçant le luth et il consacrait le reste de son temps à la prière. Déjà la Providence avait jeté les yeux sur lui pour le rendre de plus en plus digne de devenir plus tard le héraut de la foi et de la religion catholique en la Nouvelle-France.



Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve

Nous ne connaissons que peu de chose sur la vie de Paul de Chomedey jusqu'au jour où nous le retrouvons à Paris dans la cellule du Père Jésuite Charles Lalemant, récemment arrivé du Canada. Chomedey avait lu par hasard une de ces Relations que la Compagnie de Jésus faisait imprimer tous les ans et distribuer par toute la France. Cette lecture l'avait tellement ému, qu'il n'avait cru mieux faire que d'aller exposer au Père son état d'âme. " Mon Père, lui dit-il, vous voyez devant vous un homme bien décidé à mépriser tous les avantages que le monde pourrait lui offrir, et entièrement résolu d'aller au-delà des mers dans les contrées que vous évangélisez, consacrer son repos, ses services et sa vie au bien et à la sanctification de ces peuplades."

Pareille confiance ne pouvait mieux tomber, car le Père Lalemant se trouvait dans un sérieux embarras au sujet du nouveau gouverneur qu'il s'agissait de nommer sans délai. Il venait même d'avoir un long entretien à ce propos avec Jérôme le Royer, sieur de la Dauversière, receveur des domaines du Roi à La Flèche, en Anjou, lequel avait conçu le noble projet de fonder une colonie dans l'île de Montréal sous le nom de Ville-Marie. Il s'était, dans ce but, adjoint un gentilhomme riche et charitable dans la personne de Pierre Chevrier, baron de Fancamp, ainsi que M. l'abbé Olier, fondateur des Sulpiciens. Tous trois avait formé un noyau d'association nommée depuis "Société de Notre-Dame de Montréal." Dieu devait bénir leur pieuse entreprise, et la meilleure preuve qu'il pouvait leur en donner, ce fut la rencontre inattendue de Paul de Chomedey. Ce brave militaire, si zélé pour la gloire de Dieu, si dévoué à sa patrie, ne pouvait être que le choix d'en Haut. Aussi fut-il aussitôt agréé que proposé comme gouverneur de Montréal. Les membres de la Société de Notre-Dame l'accueillirent à bras ouverts ; ils le présentèrent au Roi qui lui donna sa Commission sur-le-champ.

La chronique rapporte que le nouveau gouverneur était vraiment l'homme qui convenait à une entreprise élaborée au nom de la religion, sous la protection spéciale de la sainte Vierge dont il était un fervent dévôt. Paul de Chomedey en effet s'était attaché à la Mère du Sauveur des hommes par la récitation quotidienne de son petit Office et du chapelet. Les relations de cet homme de bien avec les principaux sociétaires de la Compagnie de Montréal, les avertissements d'en Haut, même les visions surnaturelles dont Dieu se montra prodigue à l'égard des fondateurs, sont des motifs suffisants pour nous faire remarquer l'intervention de la Providence dans l'établissement de Ville-Marie. Aussi bien fut-elle dès son berceau la ville bénie de Dieu, la protégée spéciale de la sainte Vierge. Pendant les premières années surtout, elle fut une image de la primitive Eglise. Le père spirituel de cette communauté était M. de Maisonneuve. "Gentilhomme de vertu et de cœur," écrit l'auteur des *Véritables motifs*. "Gentilhomme dont l'âme est aussi bien trempée que l'épée," s'écrie le P. Charles Lalemant, tels sont les témoignages que lui apportent deux de ses contemporains, bons juges en la matière. M. de Maisonneuve, lui, ne se connaissait qu'une qualité, et encore n'en éprouvait-il qu'un orgueil légitime, c'était son dévouement à la religion catholique, son désir de travailler à la christianisation des peuplades sauvages. Ils ignoraient comme tous ceux qui s'employèrent à l'œuvre commune, que la Province s'était réservé d'établir, en son temps, dans cette nouvelle France, un noyau choisi de personnes pieuses, éclairées et prêtes aux plus sublimes dévouements.

Ville-Marie, jusqu'alors inconnue, si ce n'est dans les récits de voyages de Jacques-Cartier et de Champlain, va bien vite devenir un centre de population des plus intéressants à étudier, des plus importants au point de vue stratégique dans la colonie. Ce sera d'abord l'humble bourgade, pauvre, abandonnée souvent aux caprices du sort, puis la petite ville de plus en plus florissante, offrant au commerce et à l'industrie des ressources précieuses, jusqu'à ce qu'elle devienne la grande métropole que nous connaissons, métropole aux perspectives de plus en plus brillantes. Les paroles prophétiques du Père Vimont, prononcées le jour même de la fondation de Montréal—17 mai 1642

—devaient être réalisées au pied de la lettre : “ Ce que vous voyez ici, disait-il dans son allocution à la petite troupe groupée au pied de l'autel, n'est qu'un grain de sénévé, mais il est jeté par des mains si pures et si animées de l'esprit de la foi et de la religion, qu'il faut sans doute que le ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son œuvre, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts.”

* * *

Inutile d'insister sur les débuts de Montréal. Tout le monde connaît à quelles épreuves furent soumis ces valeureux colons que les attaques incessantes des Iroquois avaient rendus unis comme des frères, purs comme des anges, et braves comme des lions. M. de Maisonneuve ne ménageait rien pour l'avancement temporel et spirituel de ses administrés. Il voyait à tout, prévoyait tout. Comme gouverneur, il devait veiller au maintien du bon ordre, à la conservation de la morale publique, à l'intégrité de la justice dans les différends qui pouvaient surgir entre ses gens. Naturellement tous n'étaient pas des saints, surtout parmi la soldatesque. Aussi, lui fallut-il sévir de temps à autre contre certains abus provenant des boissons enivrantes, des jeux de hasard et contre les blasphémateurs. Il a laissé une série d'Ordonnances qui font foi de sa fermeté et de sa sagesse.

“ On est surpris, dit Fallion, qu'ayant passé toute sa vie dans le métier des armes, il ait su allier ensemble et réunir en sa personne, le caractère décidé et résolu d'un gouverneur militaire toujours prêt à marcher à l'ennemi, et celui d'un juge consommé dans l'exercice de la justice, par la sagesse qui reluit dans toutes ses sentences, et qui même peut nous laisser incertains s'il a été supérieur comme gouverneur de place ou comme gouverneur. ”

Au nombre des autres qualités que l'on attribue à M. de Maisonneuve, mentionnons son désintéressement, la simplicité dans sa mise et sa frugalité. Dollier les relève toutes trois : “ Ce brave et incomparable gouverneur, dit-il, a fait paraître en sa personne un détachement universel et non pareil, un cœur exempt de toute autre crainte que de celle de son Dieu et une prudence admirable. Mais, entre autres rares qualités, on a vu en lui une générosité sans exemple à récompenser les bonnes actions de ses soldats. Plusieurs fois, pour leur donner des vivres, il s'en est privé lui-même, leur distribuant jusqu'aux mets de sa propre table. Il n'épargnait rien pour leur procurer quelque petit bénéfice, quand les sauvages venaient en traite dans ce lieu. Je sais même qu'une fois, remarquant une extrême tristesse dans l'un de ses soldats, qui avait fait preuve de cœur dans plusieurs actions contre l'ennemi, il l'interrogea et apprit de lui que le sujet de sa tristesse était qu'il n'avait rien pour traiter avec les Outaouais, qui étaient alors ici. Là-dessus, il le conduisit dans sa chambre, et comme ce jeune homme était tailleur d'habits, il lui remet tout ce qu'il trouve d'étoffes, jusqu'aux rideaux de son lit, pour qu'il les mette en hardes, afin de les leur vendre, et ainsi il le renvoya content. Il en usait de la sorte, non pour retirer aucun lucre, mais par une pure et cordiale générosité qui le rendait digne de louange et d'amour.”

“ Il ne se souciait non plus d'argent que de fumier, écrit la Sœur Morin ; ce qui a paru visiblement à tout le monde. S'il eut voulu négocier, il aurait amassé de grandes richesses par la traite des pelleteries, le castor valant, en ce temps-là, jusqu'à dix et douze livres, et il aurait pu l'avoir facilement et à volonté, par un commerce licite et honnête ; mais l'amour de la pauvreté évangélique, qui était dans son cœur, en fermait la porte à tout désir de posséder des biens périssables.”

M. de Maisonneuve ne voulut jamais se marier, bien que l'un des Jésuites desservant Ville-Marie lui en suggérât l'idée. Pour en avoir le cœur net, et après avoir reçu l'approbation de son directeur de conscience, il prononça le vœu de chasteté. “ Ce trait, ajoute Faillon, montre à quelle haute vertu il aspirait dans la profession des armes, quelque dissipante qu'elle puisse paraître. En apparence homme du monde, il était en réalité un vrai religieux, par sa délicatesse de conscience, qui le rendait pur comme un ange, et par son humilité sincère et profonde, qui lui faisait cacher en tout le bien qu'il faisait. Quand il ne pouvait en dérober la connaissance aux hommes, il avait alors de saintes adresses pour leur donner à penser qu'en faisant le bien, il cédait à l'exigence des circonstances, quoiqu'il lui fût toujours inspiré par son amour pour Dieu et par le désir de ne plaire qu'à lui seul. C'était un homme de grande oraison, intimement convaincu et pratiquement pénétré des maximes de l'Évangile les plus parfaites et les plus sublimes ; et cette conviction, jointe à sa force d'âme naturelle, le rendait sans pareil en constance dans l'adversité. Sachant, par la lumière de la foi, que les contradictions, les disgrâces temporelles, sont autant d'occasions de mérites pour le ciel, il se réjouissait lorsqu'il plaisait à Dieu de le gratifier de quelque faveur de ce genre. ”

* * *

Les dernières années du gouvernement de M. de Maisonneuve sont autant de pages où l'héroïsme religieux coudoie la gloire militaire. C'était une vie insoutenable pour ces pauvres colons, qui ne pouvaient s'habituer à vivre dans les affres d'une mort cruelle. Les Iroquois les harcelaient sans cesse, et ils les poursuivaient jusque sur le seuil de leurs demeures. M. de Maisonneuve s'employait de son mieux à protéger son monde, et dans ce but il fit un appel au dévouement et à la piété en établissant une confrérie sous le nom de *Milice de la Sainte Famille de JÉSUS, MARIE et JOSEPH*. Les membres devaient s'engager à défendre l'île au prix de leur sang. Quatre jours après la publication de l'ordonnance, cent quarante hommes s'enrôlaient sous la bannière de la sainte Famille.

A l'arrivée de M. de Tracy en Canada, les affaires se trouvaient assez mêlées. Le gouverneur de Mézy venait de mourir ; il y avait dissension au Conseil souverain. La colonie semblait aux abois ; chicanes à l'intérieur, guerres avec les sauvages. Le nouveau lieutenant général du Roi voulut tout régler à sa manière, et il crut bien faire en renvoyant d'office M. de Maisonneuve “ comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur qu'il tenait.” Cet acte rigoureux n'est guère justifiable, à moins que l'on invoque le grand âge de M. de Maisonneuve. Mais on devait compter sur son expérience et sur l'ascendant dont il jouissait à Montréal. Depuis vingt-quatre ans qu'il habitait la colonie, il ne s'était jamais démenti, soit comme administrateur habile, soit comme militaire courageux.

Cet acte d'ingratitude ne servit qu'à développer chez le premier gouverneur de Montréal les vertus dont il avait donné des preuves si palpables depuis sa naissance. Il se réfugia à Paris et y vécut dans l'isolement et le silence, continuant à s'occuper de Ville-Marie, comme si de rien n'avait été. Il vécut encore onze ans après son départ du Canada. On ne connaît que peu de choses de lui durant cette période. Ce fut à Paris qu'il mourut, dans son domicile, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, le 9 septembre 1676. Le lendemain, son corps fut transporté à l'église des Pères de la doctrine chrétienne, où ses obsèques furent célébrées. Ce grand serviteur de Dieu avait déjà reçu sa récompense d'une vie de labours incessants, aussi rude que celle de nos missionnaires, exposé comme eux au martyre, aussi anxieux peut-être de le souffrir, tant sa foi était robuste, son dévouement sublime, sa charité immense.

N.-E. DIONNE.

COMITE CATHOLIQUE
DU
CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION D'AUTOMNE, 1899

*Séance du 13 Septembre 1899.
(Avant-midi).*

Présents :

- | | |
|---|--|
| M. le Surintendant, président, | |
| Mgr l'archevêque d'Ottawa, | |
| “ “ | de Québec, |
| “ l'évêque | de Pembroke, |
| “ “ | de Nicolet, |
| “ “ | de Charlottetown, |
| “ “ | de Rimouski, |
| “ “ | de Chicoutimi, |
| “ “ | de Valleyfield, |
| “ “ | de Sherbrooke, |
| “ “ | de Trois-Rivières, |
| “ “ | de Druzipara, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe. |
| M. le chanoine G. Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal. | |
| L'honorable F.-R. Masson, | |
| “ | H. Archambault, |
| “ | Th. Chapais, |
| “ | Gédéon Ouimet, |
| M. Eugène Crépeau, | |
| “ | H. R. Gray, |

M. le docteur J.-L. Leprohon,
 " Th. Stenson,
 " L. Gouin,
 " Alphonse Pelletier.

Lecture des lettres de Mgr l'archevêque de Montréal et de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, par lesquelles ils délèguent leurs pouvoirs pour assister à cette session du comité : le premier à M. le chanoine Dauth, le second à Mgr l'évêque Druzipara.

Lecture de l'arrêté en conseil nommant Mgr l'évêque de Charlottetown et M. Alphonse Pelletier membres du Conseil de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Le sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles fait le rapport qui suit, lequel est lu et adopté :

" Seizième session du sous-comité chargé d'examiner les aspirants à la charge d'inspecteurs d'écoles catholiques, tenue à l'école normale Laval, les 30 et 31 août et le 1er septembre 1899. Présents : — MM. l'abbé Verreau, l'abbé Rouleau, F.-X. Drouin, John Ahern et Paul de Cazes secrétaire.

" En l'absence du président, M. l'abbé Verreau est prié de présider cette session.

" Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

" MM. Joseph-Maximin Côté, Joseph-Onésime Goulet, Pierre Meunier, Adélaïde Charles Miller et Joseph-A. Roch sont admis à subir l'examen et obtiennent les notes qui suivent :

NOMS DES CANDIDATS.	Composition.	Thème anglais.	Version anglaise.	Arithmétique.	Algèbre.	Géométrie.	Lecture.	Géographie.	Histoires.	Pédagogie.	Agriculture.	Lois scolaires.	Hygiène.	Sciences.	Dessin.	Total.	Moyenne.	NOTES.
Jos.-Max. Côté.....	6	5	5	6	3	3	5	4.4	4.6	6	6	5	5	6	75.	5	Avec distinction.	
Jos.-Oné. Goulet.....	5	4.5	3	6	3	4.3	5	3.9	4.7	5.3	4	5	4	4	68.7	4.6	Bien.	
Pierre Meunier.....	6	4	5	3	3	5.5	5	4.5	3.3	5	6	6	6	5.5	72.3	4.8	Bien.	
Ad.-Ch. Miller.....	6	5.5	5	6	4	5.5	5	4.9	4	5	4	6	6	5.5	78.5	5.2	Avec distinction.	
Jos.-A. Roch.....	5	5	3	6	4	3	5	5.9	4.6	5	5	6	6	4	67.5	4.5	Bien.	

" Tous les candidats sont donc admis, ayant une note supérieure à 4 sur la somme des matières et à 5 pour la composition littéraire, la pédagogie et l'arithmétique."

Le rapport suivant du sous-comité chargé d'étudier certaines suggestions faites par M. l'inspecteur d'écoles Dubeau est adopté, sur proposition de l'honorable M. Ouimet.

Session du 12 septembre 1899.

" Présents : M. le Surintendant, président, l'hon. M. Géd. Ouimet et M. Stenson.

" Sur proposition de l'hon. M. Ouimet, secondé par M. Stenson, il est résolu que ce sous-comité, après avoir pris communication des suggestions faites par M. l'inspecteur Dubeau qu'il a été chargé d'étudier, demande qu'il lui soit permis de siéger de nouveau pour faire une étude plus approfondie de la question."

A la motion qu'il avait proposée à la dernière session, M. Stenson substitue celle qui suit, laquelle est adoptée : " Que, attendu qu'il est important qu'une instruction pédagogique soit donnée aux instituteurs et aux institutrices actuellement dans

“ l'enseignement qui n'ont pas fait leur cours dans une école normale, il est à propos
 “ de soumettre l'étude de cette question à un sous-comité. Que ce sous-comité soit
 “ composé de Mgr Bégin, Mgr Bruchési, l'hon. M. Ouimet, de M. le Surintendant et
 “ du moteur.”

L'honorable M. Ouimet fait motion et il est résolu : “ Vu que la subvention de
 “ l'école modèle de Belœil n'a pas été accordée à la dernière distribution des subven-
 “ tions sur le fonds de l'éducation supérieure, parce que le rapport de cette école
 “ n'avait pas été reçu au département de l'Instruction publique pour une cause indé-
 “ pendante de la volonté du secrétaire-trésorier de cette municipalité, la subvention
 “ qui aurait été accordée alors à cette école soit ajoutée à celle qui lui sera attribuée
 “ cette année.”

Lecture est faite de l'arrêté ministériel concernant la nomination de nouveaux inspecteurs d'écoles.

Séance du 13 septembre 1899.

(Après-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;
 Mgr l'archevêque d'Ottawa,
 “ “ de Québec,
 “ l'évêque de Pembroke,
 “ “ de Nicolet,
 “ “ de Charlottetown,
 “ “ de Rimouski,
 “ “ de Chicoutimi,
 “ “ de Valleyfield,
 “ “ de Sherbrooke,
 “ “ de Trois-Rivières,
 “ “ de Druzipara,

M. le chanoine G. Dauth,
 L'honorable F.-R. Masson,
 “ H. Archambault,
 “ Th. Chapais,
 “ Gédéon Ouimet,

M. Eugène Crépeau,
 “ H.-R. Gray,
 “ le docteur J.-L. Leprohon,
 “ Th. Stenson,
 “ L. Gouin,
 “ Alphonse Pelletier.

M. le chanoine Dauth, secondé par l'honorable M. Masson, propose et il est résolu : “ Que les personnes dont les noms suivent soient nommées professeurs de l'école normale des filles Jacques-Cartier, de Montréal :

Principal : M. l'abbé Verreau,

Directrice : Sœur St-Anaëlet.

Professeurs :—

Pédagogie : M. l'abbé Verreau et M. J.-G.-W. McGown,

Diction : M. Delahaye,

Grammaire et littérature : Sœur St-Isaïe,
 Mathématiques : Sœur St-Liguori,
 Géographie : Sœur St-Fabien,
 Histoire : Sœur St-Marcel,
 Langue anglaise : Sœur Ste-Marie-Madeleine,
 Dessin : Sœur St-Pierre aux Liens,
 Solfège : Sœur Ste-Thérèse de Jésus,
 Couture, coupe de vêtements : Sœur St-Cordule,
 Callisthénie : Sœur Ste-Lignori et Mlle Guilcoyle,
 Pédagogie pratique : Sœur St-Pierre de Séville.

Vu les dispositions de l'article 76 de la loi scolaire, le comité ne croit pas devoir prendre en considération la demande d'augmentation de traitement de M. l'inspecteur Chabot.

Vu les dispositions de l'article 451 de la loi de l'instruction publique, le comité croit devoir ne pas prendre en considération les demandes qui lui ont été adressées relativement à l'établissement d'écoles normales à Trois-Pistoles et à Rimouski.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, secondé par M. Stenson, propose et il est résolu :

“ Que vu la démission que M. Létourneau a donnée comme professeur de l'Ecole normale Laval, M. Thomas Blais soit recommandé au gouvernement comme professeur de cette institution et qu'une gratification de mille piastres soit accordée au démissionnaire en reconnaissance des services qu'il a rendus à la cause de l'éducation de la jeunesse durant ses cinquante-trois années d'enseignement.”

Le comité recommande que les arrérages des subventions retenues à la municipalité scolaire de St-Alexis de Montcalm lui soient payés, moins dix pour cent sur le montant de ces arrérages, à condition qu'un rapport soit fait par la commission scolaire de cette municipalité à la satisfaction du surintendant.

Lecture ayant été faite du rapport du Bureau des examinateurs catholiques central, ainsi que d'une lettre de Mgr Laflamme, son président, au sujet de la rémunération qui doit être accordée aux membres de ce bureau, pour leur travail, sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'évêque Gravel, secondé par M. Crépeau, il est résolu : “ Que le gouvernement soit prié d'autoriser M. le Surintendant à payer sur le fonds du comité catholique la somme de sept cent huit piastres et quatre-vingt centins (\$708.50), déficit existant entre les recettes et les dépenses de ce bureau, mentionné dans la lettre de Mgr Laflamme.”

Le comité ne croit pas devoir accorder la requête des commissaires d'écoles de St-Côme-de-Kennébec au sujet de la subvention de leur école modèle.

Le comité remet à une prochaine session la considération des demandes du titre d'académie faites par les écoles de Victoriaville, St-Jean-l'Evangéliste et Montebello, vu qu'il a besoin de certaines informations relativement à ces écoles.

Séance du 14 septembre 1899.
 (Avant-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président,
 Mgr l'archevêque d'Ottawa,
 “ “ de Québec,
 “ l'évêque de Pembroke,
 “ “ de Rimouski,

Mgr	l'évêque	de Nicolet,
"	"	de Charlottetown,
"	"	de Chicoutimi,
"	"	de Valleyfield,
"	"	de Sherbrooke,
"	"	de Trois-Rivières,
"	"	de Druzipara,

M. le chanoine Dauth,

L'honorable L.-R. Masson,

" Th. Chapais,

" Gédéon Ouimet,

M. Eugène Crépeau,

" H.-R. Gray,

" le Dr. J.-L. Leprohon,

" Th. Stenson,

" L. Gouin,

" Alph. Pelletier.

L'hon. M. Ouimet informe le comité que M. P.-S. Murphy est empêché par la maladie d'assister à cette session du comité.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente son rapport qui est adopté.

Ce sous-comité recommande :

Que les livres de M. l'abbé Th.-G. Rouleau, " Manuel des Bienveillances " et " Catéchisme de la loi et des règlements scolaires," soient approuvés, avec certaines modifications qui doivent être transmises à M. l'abbé Rouleau.

Le comité décide que la demande d'aide du révérend M. Quinlivan, curé de l'église St-Patrice de Montréal, pour un " High School " pour les catholiques de langue anglaise ne peut être prise maintenant en considération, vu que, d'après l'article 148 de la loi de l'Instruction publique, une institution d'éducation supérieure doit avoir été en activité pendant un an pour avoir droit à une subvention et qu'il n'y a pas de fonds destinés à la construction des maisons d'école.

Le comité recommande que les arrérages des subventions retenues à la municipalité de Ste-Agathe soient remis à cette municipalité, moins dix pour cent sur le montant total.

Le comité commence la distribution du fonds de l'éducation supérieure.

Séance du 14 septembre 1899.
(Après-midi.)

Présents :

M. le Surintendant, président,

Mgr l'archevêque d'Ottawa.

" " de Québec,

" l'évêque de Pembroke.

" " de Nicolet,

" " de Rimouski,

" " de Charlottetown,

" " de Chicoutimi,

" " de Valleyfield,

“ “ de Trois-Rivières,

“ “ de Druzipara,

M. le chanoine Dauth,

L'honorable M. Masson,

“ Gédéon Ouimet,

M. H.-R. Guay,

“ le Dr Leprohon,

“ Th. Stenson,

“ Alphonse Pelletier.

“ Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke propose et il est résolu : “ Que vu le départ de M. l'abbé J.-H. Roy, ce comité recommande M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, “ supérieur du collège de Sherbrooke, pour le remplacer comme membre du bureau “ central des examinateurs catholiques.”

Le comité soumet au gouvernement les listes des instituteurs et des institutrices proposés par les inspecteurs d'écoles pour des gratifications.

Le comité continue la distribution du fonds de l'Education supérieure et fait celle du fonds des municipalités pauvres ; puis il recommande la liste de la répartition qu'il en a faite à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Et le comité s'ajourne.

Ecole normale de filles à Montréal

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

(De la *Semaine Religieuse* de Montréal)

Sur proposition de Mgr Bruchési adoptée par les membres ecclésiastiques et laïques du Conseil de l'Instruction publique, une Ecole normale de filles a été fondée à Montréal.

Le gouvernement, dont relèvent d'une façon particulière ces sortes d'institutions, après délibération et entente parfaite avec Mgr l'archevêque et les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, a remis entre les mains de cette dernière communauté la direction de la nouvelle école.

Des établissements similaires pour les jeunes gens, l'Ecole normale Laval à Québec et l'Ecole normale Jacques-Cartier à Montréal, fonctionnent depuis assez longtemps ; et les instituteurs sortis de ces maisons ne cessent de donner pleine satisfaction sous tous les rapports. La vieille capitale avait aussi depuis quelques années son Ecole normale de filles, dirigée par les religieuses ursulines. Cette institution n'a pas été lente à obtenir les meilleurs résultats et à se faire une enviable réputation. (1)

Il était juste que la métropole canadienne ne fût pas plus longtemps privée d'un pareil avantage. Les personnes chargées de promouvoir les intérêts de l'Instruction primaire dans la province de Québec le compriment. Et, comme nous le disons au début de cet article, grâce au zèle de Mgr l'archevêque et au concours de toutes les bonnes volontés, la ville de Montréal est enfin dotée d'une Ecole normale de filles, fondée sur des bases largement conçues et propres à faire concevoir de brillantes et solides espérances.

(1) *Note de L'Enseignement Primaire.*—Il n'y a qu'une seule école normale à Québec ; cette école comprend deux départements : le département des élèves-instituteurs et celui des élèves-institutrices. Les deux départements sont sous la direction immédiate du Principal de l'Ecole, et presque toutes les matières du programme sont enseignées aux élèves-institutrices par les professeurs ordinaires de l'Ecole normale Laval. Les élèves-institutrices sont, quant au reste, confiées aux soins dévoués des dames Ursulines.

Telle qu'organisée, cette école donnera, en effet, toutes les garanties désirables au triple point de vue de la formation intellectuelle, morale et religieuse de nos futures institutrices. La compétence des sœurs de Congrégation Notre-Dame, depuis longtemps reconnue dans tout le pays, a été constatée dans les différentes expositions universelles qui ont marqué cette dernière moitié du dix-neuvième siècle. M. l'abbé Verreau, le dévoué et savant principal de notre Ecole normale de jeunes gens, a bien voulu promettre à l'institution naissante le secours précieux de ses lumières et de sa longue expérience. Quelques professeurs laïques, renommés pour leurs aptitudes spéciales, ont été chargés de l'enseignement de certaines matières où ils excellent. Enfin, toute la formation des élèves aura pour fondement une foi ferme, une instruction religieuse approfondie, une piété éclairée, une vie simple et laborieuse au milieu de compagnes choisies.

En voilà, certes, suffisamment pour que nous soyons autorisé à recommander avec instance l'Ecole normale de filles de Montréal.

* * *

Mais il faut bien s'entendre sur le but de cet établissement.

Préparer pour les familles et, plus spécialement, pour les écoles de la Province des institutrices capables et dignes, vraiment à la hauteur de leurs devoirs; assurer, en même temps, un avenir honorable à ces jeunes filles de franche bonne volonté et douées des aptitudes indispensables au succès de leur mission, telle est la fin que l'on s'est proposée en fondant la nouvelle Ecole normale.

Destinée uniquement aux aspirantes à la carrière de l'enseignement, l'école a donc pour objet de donner à celles qui, par attrait ou par nécessité de position, aspirent à devenir de bonnes institutrices chrétiennes, une complète et consciencieuse formation professionnelle.

Les programmes d'études comportent avant tout cet ensemble de connaissances solides, étendues et variées, acquises lentement et progressivement, qui constituent une sérieuse instruction.

Ce n'est pas un couvent dans l'acception usuelle du mot, ce n'est pas non plus une académie ni un grand pensionnat où peuvent être admises de jeunes enfants ou même les jeunes filles qui ne se destinent pas à l'enseignement; non, c'est exclusivement une pépinière de futures institutrices, une école de préparation régulière à l'enseignement dans les différents degrés à l'instruction primaire, soit élémentaire, soit modèle, soit académique.

On le comprend maintenant: si l'Ecole normale ouvre toutes grandes ses portes aux institutrices de l'avenir, elle ne peut pas, par contre, recevoir dans son sein indifféremment toutes les élèves qui se présentent. Autrement, il y aurait risque de surcharger les programmes, de fausser l'esprit de la maison, ou tout au moins de compliquer son organisation et la marche des études sans profit réel pour personne. Car, dans ce milieu spécial, essentiellement professionnel et pédagogique, il est important que toutes choses concourent à la même fin: études, enseignement, exercices d'application et relations.

D'ailleurs les parents trouveront amplement dans nos autres maisons d'éducation tout ce qu'ils peuvent réclamer pour les enfants non destinées à devenir institutrices plus tard.

* * *

Ce principe étant posé et bien compris, nous recommandons aux familles de diriger vers l'Ecole normale toutes les jeunes filles désireuses de se consacrer à l'enseignement. Pour celles-là, un séjour de quelques années dans un tel milieu aura des avantages inappréciables.

La méthode adoptée donnera inévitablement de bons résultats. Elle se prête à tous les compléments qu'exigent les besoins actuels de la société et le progrès des connaissances modernes; elle permet, sans crainte d'altérer les traditions certaines qui la constituent, de bénéficier de tous ces moyens que les travaux récents ont créés pour faciliter, relever et perfectionner le grand art de l'enseignement. Les directrices, enfin, ne négligeront rien pour inspirer aux élèves l'estime, l'intelligence et l'amour de leur noble mais difficile mission; pour les initier aux méthodes pédagogiques les plus efficaces; pour les exercer à la pratique de l'enseignement, et à celle du dévouement sans lequel il ne peut y avoir de vraie éducatrice.

Dans ces conditions, n'est-il pas permis d'assurer que les jeunes filles formées à l'École normale seront des institutrices modèles ? Leurs services seront recherchés par les familles et les commissions scolaires. Et en retour des succès qui ne manqueront de mettre en évidence leur savoir et leurs aptitudes pédagogiques, espérons-le, aussi, on se fera partout un devoir de leur ménager une situation honorable, tant au point de vue social que financier.

CONDITIONS D'ADMISSION.—L'École normale de filles de Montréal est ouverte à toute jeune fille qui, déterminée à se prêter à une formation sérieuse embrassant ses facultés physiques, intellectuelles et morales, joint au désir de se livrer à l'enseignement des qualités et aptitudes donnant une espérance fondée de réussite.

L'honorabilité de la famille, l'amour de l'étude, quelques succès scolaires, le tout constaté par des lettres de recommandation et un examen ; telles sont les conditions exigées pour toutes les élèves.

L'examen porte sur l'orthographe, les éléments de la grammaire, l'arithmétique jusqu'aux règles de trois exclusivement, les notions préliminaires de géographie et les notions d'instruction religieuse contenues dans le catéchisme du diocèse.

L'aspirante institutrice devra, en outre, être munie d'un certificat de baptême. Car il lui faut avoir seize ans pour être admise à suivre les cours de la première année, et dix-sept ans pour entrer en seconde année.

CONDITIONS FINANCIÈRES.—Des bourses sont accordées lorsque la position des parents, jointe à une aptitude particulière de l'élève, motive cette faveur. Ces bourses au nombre de cinquante, sont de \$24.00 chacune.

Le prix régulier de la pension et de \$60.00 pour dix mois, payables d'avance en un seul versement ; ou par trimestres, au mois de septembre, janvier et mai.

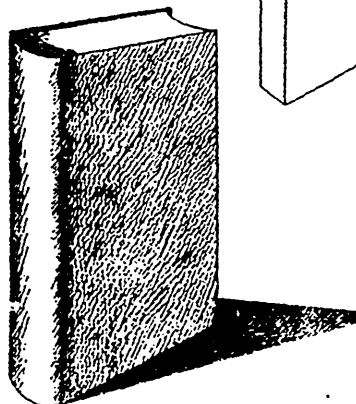
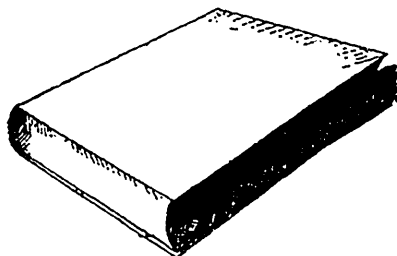
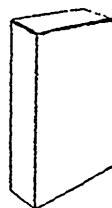
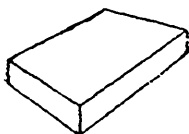
Les fournitures classiques restent à la charge des familles qui doivent verser, de plus, à l'entrée de l'élève, une somme de \$5.00, pour les frais d'installation et d'infirmerie en cas de maladie.

METHODOLOGIE

DESSIN

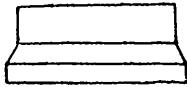
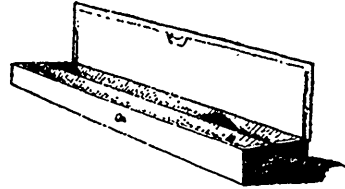
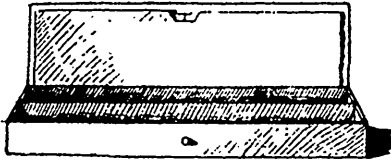
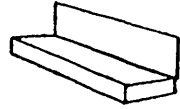
1^{re} SEMAINE

OCTOBRE

2^{me} SEMAINE

Parallélépipède rectangle. Livre vu de côté et d'en haut.

Parallélépipède rectangle. Livre debout vu de côté et d'en haut.

3^{ME} SEMAINE4^{ME} SEMAINE

Parallélépipède rectangle. Plumier ouvert vu de face et d'en haut.

Parallélépipède rectangle. Plumier ouvert vu de côté et d'en haut.

(Du *Journal des Instituteurs.*)

De la lecture à haute voix dans l'enseignement primaire (1)

(*Suite*)

PRONONCIATION DES VOYELLES

Avant de relever les altérations que le parler canadien fait subir aux sons de la langue française, il faut s'entendre sur la nature de ces sons et sur leur notation.

Les voyelles sont les timbres différents d'un son fondamental, produit par un courant d'air, qui, chassé des poumons, passe par le larynx en faisant vibrer les cordes vocales, et s'échappe au dehors par la bouche ouverte. Le nombre de ces timbres différents est presque illimité, et des nuances, souvent trop délicates pour être notés, les séparent les uns des autres. Aussi l'usage s'est-il établi, de les grouper tous autour de certains sons dominants, faciles à distinguer. Quant au nombre de ces sons dominants, les grammairiens ne sont pas d'accord ; les uns en énumèrent dix-huit, et même vingt ; les autres, neuf ou onze seulement. Les plus subtils se plaisent à faire des distinctions à peine perceptibles. Pour eux, la voyelle *a* peut avoir trois et même quatre valeurs : *a* aigu, *a* moyen, *a* intermédiaire, et *a* grave ; ils veulent déterminer huit espèces d'*e* : l'*e* ouvert, l'*e* demi-ouvert ou moyen, l'*e* très fermé, l'*e* fermé ou aigu, l'*e* demi-muet, l'*e* muet, l'*e* prosodique, et l'*e* euphonique.

(1) Écrit spécialement pour *L'Enseignement Primaire.*

Ces distinctions compliquent inutilement l'étude de la prononciation. Qu'il nous suffise de reconnaître onze voyelles orales ou pures, et quatre nasales. Chacune de ces voyelles peut, il est vrai, être longue ou brève,—à l'exception toutefois de l'é fermé, toujours bref en français—; mais c'est affaire de durée, et le timbre caractéristique de la voyelle n'en est pas altéré. La différence réelle du son ne tient pas à sa longueur, mais à la forme de la cavité buccale lors de l'émission.

Dans les deux tableaux suivants, des mots, choisis parmi ceux que nous prononçons généralement bien, servent d'exemples et montrent la valeur attribuée à chaque signe.

VOYELLES ORALES

SONS	LONGS	BREFS
<i>a</i> ouvert (ou aigu).....	compare	bac.
<i>â</i> fermé (ou grave).....	mêmes	compas.
<i>è</i> ouvert (ou grave).....	mer	bec.
<i>é</i> fermé (ou aigu).....	école.
<i>e</i> muet (ou féminin), ou <i>eu</i> ouvert	demeure.....	veuf, me
<i>ê</i> fermé.....	émeute	feu
<i>i</i>	lire.....	image
<i>o</i> ouvert (ou aigu).....	honore	choc
<i>ô</i> ferme (ou grave).....	alcôve	héros
<i>u</i>	dure	dru
<i>ou</i>	sourd	cou

VOYELLES NASALES

SONS	LONGS	BREFS
<i>an</i> <i>a</i> nasal.	enfance	dans
<i>in</i> <i>è</i> nasal.	feinte	pain
<i>on</i> <i>o</i> nasal.	monde	bon
<i>un</i> <i>e</i> nasal.	humble	brun

A ces quinze sons-voyelles, il faut ajouter les diphtongues orales et nasales : *ai, ei, ia, ie, îé, îè, iêl, oi, eu, ui, eui, oua, ouè, ouî, ian, ien, ion, oin, uin, ouin* ; quant aux voyelles composées, comme *æ, œ, ai, au, ay, ei, ey*, etc., elles ne sont que des combinaisons de signes représentant les sons *é, è, o, ô*, etc.

Nous indiquerons, quand il le faudra, les positions et les mouvements des organes phonateurs nécessaires à l'émission de chaque voyelle.

La plus grande difficulté de la prononciation française tient à ce que chaque son n'est pas toujours noté par le même signe. Ainsi, *é* fermé peut être représenté par *e, é, ai, ei, ey, ay* et *a*. D'autre part, un même signe peut avoir plusieurs valeurs vocales différentes.

On peut donc, dans une étude sur la prononciation, soit classer sous chaque son tous les signes qui le représentent, soit indiquer sous chaque signe tous les sons qu'il figure.

C'est ce dernier ordre que nous suivrons, en étudiant nos défauts de prononciation. Par exemple, la faute que nous commettons en prononçant *solonèl*, au lieu de *solandèl*, ne se trouvera pas sous le titre A, mais sous le titre E, parce que c'est le son exceptionnel de ce dernier signe que nous altérons dans le mot *solennel*.

ADJUTOR RIVARD.

Professeur agrégé d'élocution à l'Université Laval.

Style épistolaire

I

GABRIELLE À JEANNETTE

CANEVAS.—Lettre de Gabrielle à Jeannette sur la maladie de sa mère. Elle s'accuse de n'avoir pas écrit plus tôt, mais depuis longtemps elle ne quitte pas le chevet de sa mère.

Elle est peinée parce qu'elle n'a pas été aussi raisonnable et aussi affectueuse qu'elle l'aurait dû. Résolutions pour l'avenir.

Ma chère Jeannette,

Je ne t'ai pas écrit depuis longtemps, je ne mérite pourtant pas tes reproches, car je t'aime toujours beaucoup. Mais ma mère est si malade que je ne quitte plus son chevet.

Ah ! ma chère Jeanne, que j'ai de la peine de la voir tant souffrir, elle qui est si bonne et si affectueuse ! Quand je la vois si faible, qu'elle peut à peine se pencher pour m'embrasser, alors j'ai le cœur gros et je me sauve pour cacher mes larmes.

Que ne donnerais-je pas aujourd'hui pour n'avoir aucun reproche à me faire ! Je voudrais avoir été toujours obéissante, prévenante, bonne, et ne lui avoir jamais causé la moindre peine ; mais je me suis bien juré, lorsqu'elle serait guérie, de racheter par ma conduite exemplaire mes fautes d'autrefois.

Je t'embrasse, ma chère Jeanne, et je te demande de ne pas oublier le nom de ma mère dans tes prières du soir.

Ton amie,

GABRIELLE.

II

UNE CHARMANTE LETTRE D'EUGÉNIE DE GUÉRIN

On a apporté l'autre semaine deux de vos lettres, une grande et une petite. Je vous y ai déjà répondu, mais merci encore ; on ne se lasse pas de vous remercier de tant de tendresse, amitiés, amabilités, raretés, nouveautés, douceurs que votre cœur m'envoie. Chère Louise, écrivez-moi ; plus vous m'écrivez, plus j'ai envie de vous lire. C'est une gourmandise de cœur, contentez-là : celle-ci n'est pas un des péchés capitaux.

Oh ! c'est si doux de s'écrire et si permis, quand on ne se dit que de bonnes choses ! Écrivons-nous ; je ne crois pas que nous nous chargions la conscience.

Qu'en dirait le P..., si nous le faisons consulter? " Mon père, deux amies, qu'une grande distance sépare voudraient savoir s'il leur est permis de s'écrire tendrement et beaucoup : beaucoup, sans fin. Leur correspondance est mêlée de mille choses diverses : Dieu, le monde, le prochain, les couvents, les salons, les rois, les peuples, les auteurs, les prédicateurs, les missionnaires s'y trouvent, vous, mon Père vous vous y verriez quelquefois. Que pensez-vous de ces lettres? on n'y médit pas du prochain. Oh! ce n'est rien de mauvais; mais parler du monde, de ses plaisirs, de ses fêtes, se peindre un tourbillon dans lequel on est emporté, n'est-ce pas dangereux, mon Père? " — Très dangereux, très défendu. La plume est comme une bouche chrétienne qui ne doit dire que des choses édifiantes. Rodriguez cite un religieux qui, après un long temps, reçut des lettres de sa famille qu'il jeta au feu sans les lire, de peur de quelque tentation de quelque regret au souvenir du monde.

Brûler les lettres sans les lire! Cela étonne le pauvre cœur humain, le mien qui ne saurait pas s'y résoudre. Jeter les lettres de Louise au feu sans les lire! Impossible, mais je ne suis pas religieuse.

Composition littéraire

I

AVANTAGES DE LA FRANCHISE

La franchise est une qualité aimable autant que le mensonge est un vice odieux. La franchise nous gagne la confiance d'autrui; elle nous vaut l'indulgence pour nos fautes. Montrez par un exemple la vérité du proverbe : faute avouée est à moitié pardonnée.

SUJET TRAITÉ

La franchise consiste à ne jamais tromper autrui sur nos pensées ni sur nos actes. Ne point cacher nos opinions, et ne point dissimuler notre conduite, avouer toutes nos actions, celles qui pourraient nous attirer des reproches non moins que celles dont on ne saurait nous blâmer : voilà en quoi se résume la franchise, c'est-à-dire la sincérité appliquée à ce qui nous concerne personnellement. C'est une qualité aussi aimable que le mensonge est odieux. On estime celui qui la possède et l'on recherche sa société; il possède la confiance, on lui demandera conseil dans une circonstance délicate, au sujet d'une décision grave, parce que l'on connaît la sûreté de son jugement et que l'on est certain de sa discrétion.

En bien des cas encore, l'aveu sincère et courageux d'une faute vaut l'indulgence au coupable : s'il ne doit pas faire oublier la faute avant qu'elle soit réparée, il mérite au moins un demi-pardon. Ainsi l'élève qui a copié son devoir sur un camarade et qui refuse les louanges du maître en disant : " ce n'est pas moi qui l'ai fait " montre qu'il a le sentiment de l'honneur et de la probité. Et bien souvent le maître, sans le punir, l'engage sérieusement à ne pas recommencer. Mais si l'élève, encouragé par cet indulgence, venait à retomber dans la même faute, un aveu, si courageux qu'il soit, ne devrait lui valoir ni excuse ni pardon.

II

SUJET.—*Mon premier voyage à la ville voisine.*

DÉVELOPPEMENT

Il y a dans la vie des souvenirs que rien ne peut effacer et qui restent gravés dans la mémoire en dépit des préoccupations, des joies et des tristesses que le vent apporte avec lui. Pour ma part, je me souviens parfaitement et me souviendrai toujours, je crois, de mon premier voyage à la ville de B.

Je suis né à la campagne et, avant l'âge de dix ans, je n'étais guère sorti de mon village natal. J'étais donc habitué à voir de vastes étendues de terres cultivées, de belles prairies où paissaient des troupeaux mugissants, de modestes maisons entourées de riants jardins, mais je ne pouvais me représenter ce que c'était qu'une ville. J'attendais donc avec impatience l'heureux moment où je pourrais voir de mes yeux ce curieux spectacle. Il arriva enfin.

A dix ans et demi, je fis ma première communion. A cette occasion, je dus donc accompagner ma mère à la cité voisine pour me choisir un costume. Vous dirai-je combien le trajet en chemin de fer me parut long, combien le train me sembla rouler lentement ? Je ne cessais de regarder par la portière et de montrer tous les signes de la plus vive impatience. Je me levais de la banquette pour la vingtième fois peut-être lorsque le train siffla longuement : nous étions enfin arrivés, nous descendîmes.

La première chose qui me frappa d'étonnement, ce furent de hautes et grandes maisons parfaitement alignées et formant une rue compacte. Beaucoup étaient embellies de balcons, beaucoup possédaient de vastes fenêtres qu'ornaient les plus belles fleurs que j'eusse jamais vues. Ici plus de maisons disséminées, plus de campagnes verdoyantes, plus de coquets jardins. Les toits de bardeaux sont remplacés par des couvertures de zinc, les fenêtres à carreaux minuscules par de larges vitrines où s'étale avec art, tout ce qui peut ravir un œil d'enfant. A chaque minute, je m'arrêtais émerveillé, je ne cessais de m'exclamer, ma promenade est un continuel enchantement.

Les voitures et les tramways se croisaient dans tous les sens et sans la vigilance de ma mère, je crois que je me serais plus d'une fois laissé écraser. Mais ce qui m'impressionne le plus, sans doute, ce fut une église au pied de laquelle nous passâmes et dont la tour élancée s'élevait hardiment dans les airs. J'avais bien de la peine à me figurer qu'on put élever une construction à une pareille hauteur et je me demandais naïvement comment elle pouvait résister aux assauts du temps.

Nous entrâmes finalement dans un grand magasin de confections où s'alignaient interminablement des costumes de toute taille et de toutes couleurs. Notre achat terminé, nous revînmes à la gare attendre le train du retour. Chemin faisant je continuai à m'intéresser vivement à toutes les curiosités que je découvris encore. Le lendemain, faut-il le dire, je fus questionné en long et en large par nos petits camarades sur le chapitre de mon voyage et c'est du reste avec plaisir que je leur narrai ma visite à la ville de B.

PETITE HISTOIRE DES ETATS-UNIS

Depuis l'origine jusqu'en 1870

(Traduit de l'anglais pour *L'Enseignement Primaire* par H. Nansot)

(Suite)

III.—PÉRIODE D'ÉTABLISSEMENT. 1534-1640

1534. Cartier au Canada.—Au mois d'avril 1534, Jacques Cartier mit à la voile et fit la première des quatre expéditions françaises dont le résultat fut l'exploration du Golfe St-Laurent d'abord, puis du fleuve du même nom, enfin le commencement de la colonisation française au Canada.

1541. De Soto et le Mississipi.—Fernando de Soto, aventurier espagnol, qui avait déjà voyagé dans l'Amérique centrale et suivi Pizarre à la conquête du Pérou, partit d'Espagne en avril 1538 pour terminer la conquête de la Floride. Il atteignit la baie de Campa en mai 1539 et commença sa marche à l'intérieur du pays. Après bien des aventures et des difficultés sans nombre, il atteignit le Mississipi dans l'été de 1541. Il mourut de la fièvre en descendant la grande rivière qu'il avait découverte. On jeta son corps dans le fleuve, et, après bien du temps et des souffrances, l'expédition réduite à quelques hommes finit par gagner le Mexique.

1562-1564. Coligny et les Huguenots.—Coligny, chef des Protestants en France, entreprit d'établir une colonie protestante en Floride. L'opposition énergique des Espagnols fit manquer l'entreprise. En septembre 1564, Melendez, qui avait été chargé de repousser les Huguenots, fonda la ville de St Augustin, la plus ancienne ville des Etats-Unis.

1567. Dominique de Gourgues.—Dominique de Gourgues, né en Gascogne, se mit à la tête d'une expédition en 1567, pour aller venger les cruautés des Espagnols envers ses compatriotes en Floride. Il surprit et massacra deux garnisons espagnoles sur la rivière St-Jean. Melendez avait placé sur la tombe de ses victimes l'inscription : " Non comme Français, mais comme hérétiques. " Gourgues écrivit sur celle des Espagnols : " Non comme Espagnols, mais comme traîtres, voleurs et assassins. "

1576-1578. Expéditions de Frobisher dans la région arctique.—De 1576 à 1578, l'anglais Martin Frobisher conduisit trois expéditions à la recherche d'un passage au Nord-Ouest, par la voie du Labrador et du Groënland ; il découvrit l'entrée de la baie d'Hudson. Le détroit de Frobisher porte son nom.

1583. Humphrey Gilbert.—En 1583, Humphrey Gilbert, soldat anglais d'une bonne éducation, muni d'une charte de la reine Elizabeth, fonda une colonie à Terre-Neuve. La colonie ne dura que peu de temps, et le vaisseau qui ramenait en Angleterre Gilbert et ses compagnons périt corps et biens pendant le retour.

1584. Le Cap Breton.—Le Cap Breton fut découvert par les Anglais.

1585. Sir Walter Raleigh et la Virginie.—Sir Walter Raleigh, courtisan accompli sous le règne d'Elizabeth, obtint d'elle en 1584 toute la région qui comprend aujourd'hui l'Etat de Virginie, et l'année suivante il organisa une expédition pour en prendre possession. L'expédition, commandée par Richard Grenville, aborda au milieu de l'été à l'île Roanoke où elle ne fit qu'un court séjour. Plusieurs essais furent faits dans la suite par Raleigh pour faire un établissement permanent ; mais une grande somme d'énergie déployée sans profit à la recherche de l'or et de l'argent, la rareté des vivres, l'hostilité des Indiens, et d'autres difficultés, furent causes que l'entreprise fut abandonnée. C'est pendant cette expédition que naquit le premier enfant de parents anglais au Nouveau-Monde, Virginia Dare, petite fille de John White, gouverneur d'une des colonies envoyées par Raleigh.

1585-1587. Expéditions arctiques de Davis.—John Davis avait suivi Frobisher dans trois expéditions à la recherche d'un passage au Nord-Ouest ; dans le cours de ces expéditions, il explora le détroit qui portent son nom et côtoya le Groënland jusqu'au 72° 12' de latitude Nord.

1592. Les Français à la Nouvelle-Ecosse.—Le marquis de la Roche fit voile en 1592, à la tête d'une colonie composée en grande partie de prisonniers. Ces malheureux périrent presque tous sur l'île de Sable où de la Roche les avait débarqués provisoirement, et la tentative d'établissement échoua complètement.

1602. Gosnold et le Cap Cod.—Barthélémy Gosnold, qui avait servi sous Raleigh en Virginie, partit de Falmouth en Angleterre avec une petite colonie. Il traversa directement l'Atlantique, au lieu de passer par les Canaries, et atteignit les côtes du Massachusetts près de Nahant. Il débarqua sur un promontoire qu'il nomma Cap Cod, et rayonnant de là, il découvrit et nomma près de la baie de Buzzard, plusieurs îles dont l'une est Martha's Vineyard. De nombreuses difficultés amenèrent le découragement des colons qui retournèrent en Angleterre.

1603. Champlain en Canada.—Samuel de Champlain, né en France, servit dans l'armée et dans la marine de son pays. En mai 1603, il reçut le commandement d'une expédition revêtue de pouvoirs par Henri IV, pour fonder une colonie dans l'Amérique du Nord. Il mouilla dans le St Laurent, à l'embouchure du Saguenay. Dans le cours de plusieurs voyages, il explora les côtes des provinces de l'est, suivit la côte vers le

sud jusqu'au Cap Cod, tenant avec soin le journal de ses observations ; il se familiarisa avec le St Laurent, entra dans la rivière Richelieu et dans le lac qui porte son nom ; il combattit plusieurs fois contre les Iroquois, et la récompense de tous ses travaux fut un établissement permanent au Canada. Il fonda Québec en 1608 et y mourut gouverneur en 1635. A une grande habileté comme explorateur et comme organisateur, Champlain joignait de profonds sentiments religieux, et il déploya un zèle ardent pour soutenir les efforts des missionnaires Jésuites en Canada.

1607. Etablissements anglais dans le Maine et la Virginie.— En 1606, le roi Jacques I d'Angleterre donna une charte à la Compagnie de Plymouth composée de "chevalier, gentilshommes et marchands", presque tous de l'ouest de l'Angleterre, pour prendre possession de la partie de l'Amérique du Nord située entre les 34^e et 38^e degrés de latitude. En même temps il donna une charte semblable à la Compagnie de Londres, composée également de "chevaliers, gentilshommes et marchands", la plupart de Londres, pour prendre possession du territoire entre les 41^e et 45^e degrés ; la portion intermédiaire devant être ouverte, dans certaines limites, aux deux compagnies. La Compagnie de Plymouth implanta une colonie l'année suivante 1607 à l'embouchure du Kennebec, au point où est aujourd'hui Phippsburg ; mais les difficultés qu'ils rencontrèrent, obligèrent les colons à retourner en Angleterre. La Compagnie de Londres eut un meilleur succès : une expédition composée d'environ 100 hommes et commandée par Christophe Newport fut envoyée à la fin de l'année 1606. Au printemps de 1607, l'expédition entra dans la baie de Chesapeake, remonta la rivière James et choisit un lieu pour fonder Jamestown, ainsi nommée, comme la rivière, en l'honneur du roi Jacques (James). Gosnold et le fameux capitaine John Smith furent les principaux membres de cette expédition qui effectua le premier établissement permanent de l'Angleterre au Nouveau-Monde.

1609. Les Pèlerins, (The Pilgrims).— En 1609, on voit à Leyden, en Hollande, un groupe de Congrégationalistes anglais, échappés du nord de l'Angleterre pour fuir la persécution religieuse. Ils étaient plusieurs centaines et constituaient une église dont les chefs étaient John Robinson et William Brewster. Dans leur exil ils pourvoyaient à leur subsistance par le travail et menaient une vie pieuse et paisible qui faisait l'admiration des Hollandais. Après avoir résidé environ dix ans en Hollande, la congrégation se divisa en deux parties ; un tiers environ des membres forma un groupe qui prit le chemin du Nouveau-Monde avec l'intention de fonder là une église qui pratiquerait la communauté de biens. Le 21 juillet 1620, les émigrants conduits par William Brewster partirent pour l'Angleterre et de là pour l'Amérique. Telle fut l'origine des Pèlerins qui s'établirent au lieu où est aujourd'hui Plymouth, dans le Massachusetts, et contribuèrent largement à établir la Nouvelle-Angleterre. On ne doit pas confondre les Pèlerins avec la Compagnie de Plymouth dont il a été parlé plus haut.—*A suivre.*

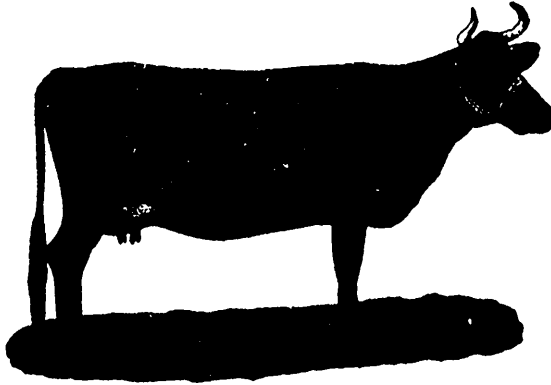
HISTOIRE NATURELLE

II. LES RUMINANTS

Maintenant voyons les animaux plus pacifiques, ceux qui vivent de l'herbe des prairies, du feuillage des arbres, et que l'année dernière, nous avons appelés à cause de cela, les animaux *herbivores*. Ceux-là n'ont pas de dents canines, ils n'en ont pas besoin ; ils ont, au devant de la bouche, des dents tranchantes pour couper l'herbe, et au fond de la bouche de grosses dents larges, qu'on appelle des molaires, pour la broyer.

Tous les animaux qui mangent de l'herbe ne se ressemblent pas. Du premier coup d'œil vous reconnaissez qu'un cheval ne ressemble pas à un bœuf ; mais il y a entre ces deux animaux une autre différence encore que la forme ; une différence qui ne se voit pas extérieurement, et dont nous allons vous parler, parce qu'elle est très importante.

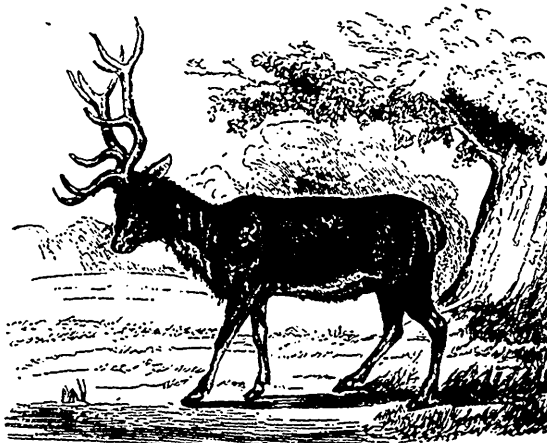
Croiriez-vous, mes enfants, que ces animaux qui nous sont si familiers, le bœuf, la vache, le mouton, la chèvre, ceux-là que nous appelons nos bestiaux, ont dans leur



Une vache canadienne

organisation quelque chose de vraiment extraordinaire ? — Quoi donc ? — *Ils mangent leur nourriture en deux fois ?* Ecoutez l'explication de ce phénomène.

Vous voyez la chèvre brouter l'herbe le long de la haie. Avec ses dents de devant elle coupe les brins d'herbe, puis elle les avale en hâte presque sans les mâcher. Vous pensez sans doute qu'après les avoir ainsi avalés elle n'a plus qu'à les digérer ; mais non, cette herbe, qui n'a pas été mâchée suffisamment, va d'abord dans une poche qui est comme le vestibule de l'estomac de la chèvre. Quand cette poche est remplie, la chèvre fait revenir l'herbe dans sa bouche par petites portions. Elle la mâche alors avec ses dents *molaires*, celle du fond de la bouche ; puis elle l'avale une seconde fois, et définitivement. Vous voyez donc bien qu'elle mange sa nourriture en deux fois.



Le cerf

Manger en deux fois, cela s'appelle *ruminer*.

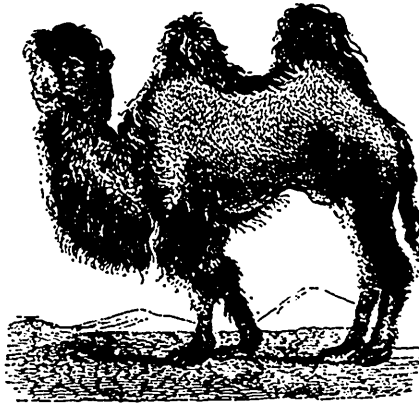
Le bœuf, la vache, le mouton, la brebis, ruminent absolument comme la chèvre.

Ces bêtes à cornes ou à laine ne sont pas les seules qui ruminent. Dans les forêts vivent des animaux dont les cornes au lieu de ressembler à celles du bœuf, sont rameuses comme des branches d'arbustes. Aussi appelle-t-on ces sortes de cornes des *bois*. Parmi ces animaux-là sont les cerfs, grands à peu près comme des ânes, et qui ont les jambes minces et agiles ; et les chevreuils, qui ressemblent aux cerfs, mais ne sont pas plus grands que les chèvres. Ces animaux sont *sauvages*, ce qui veut dire simplement qu'ils s'enfuient à l'approche de l'homme ; mais ils ne sont pas *féroces*.

Dans les pays très-froids vivent en grand nombre d'autres animaux qui ressemblent aussi au cerf : ce sont les rennes. Les rennes ont été domestiqués par les hommes qui habitent ces contrées. Ils traînent les chariots comme les chevaux et les bœufs, et donnent du lait comme les vaches.

Il existe dans les pays chauds un autre animal ruminant très utile : c'est le chameau. Le chameau n'a ni cornes, ni bois ; sa tête est petite et allongée, son cou est long et recourbé ; ses jambes sont longues et maigres ; il a sur le dos deux grosses bosses de chair et de graisse.

Le chameau est doux et patient comme l'âne ; il porte de lourdes charges. Il garde dans son estomac de quoi boire pendant plusieurs jours ; ce qui lui permet de



Le chameau

traverser les déserts, ces grandes plaines arides où il n'y a pas d'eau. Aussi le chameau est-il précieux aux hommes qui sont obligés de parcourir ces régions.

Ces animaux, que nous rangeons tous dans le même groupe, parce qu'ils sont tous organisés pour ruminer, ont un signe extérieur qui aide à les reconnaître sur le champ : ils ont tous le pied fourchu, comme on vous l'a dit déjà, c'est-à-dire que le sabot de corne qui termine leur pied est fendu en deux parties.

Qu'est-ce que *ruminer* ?

Citez les animaux domestiques ruminants.

Les cerfs sont-ils des ruminants ?

Comment nomme-t-on leurs cornes ?

Décrivez le chameau.

Où vit-il ? Est-ce un ruminant ?

A quoi peut-on reconnaître les animaux ruminants ?

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE SIXIÈME— Suite

Du péché et des différentes espèces de péchés.

57. Q. Devons-nous craindre beaucoup le péché véniel ?

R. Oui, nous devons craindre beaucoup le péché véniel, parce qu'il offense Dieu et nous conduit souvent au péché mortel.

— Le péché véniel conduit souvent au péché mortel, signifie que, lorsqu'on commet le péché véniel sans remords, on ne tarde pas à tomber dans le péché mortel, soit parce que l'âme souillée de péchés véniels étant moins agréable à Dieu, n'a plus autant de grâces pour résister aux tentations, soit qu'elle perd peu à peu l'horreur du péché en s'y accoutumant. Le péché véniel conduit au péché mortel comme la maladie conduit à la mort.

Le catéchisme dit que le péché véniel conduit souvent au péché mortel, il ne dit pas qu'il y conduit toujours.

En effet, les péchés véniels que l'on commet accidentellement et dont on se repent, ceux dont on cherche à se corriger, ceux en un mot auxquels on ne s'habitue pas ne conduisent pas au péché mortel. C'est donc le péché véniel d'habitude qui conduit souvent, et presque toujours au péché mortel.

58. Q. Quelles sont les principales sources du péché ?

R. Les sept principales sources du péché sont l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse. On les appelle communément péchés capitaux.

— Il y a certains péchés qui généralement en font commettre d'autres à ceux qui s'y abandonnent, ces péchés sont donc comme des sources d'où découlent d'autres péchés comme les ruisseaux d'une source unique.

Le nom *capital* que l'on donne à chacun de ces péchés ne signifie pas que ces péchés soient en eux-mêmes plus graves que les autres, ce mot qui veut dire tête ou chef nous fait comprendre qu'un péché capital est celui qui sert de chef ou de tête à d'autres péchés qui sont pour ainsi dire sa suite et ses membres.

ED. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

LEÇONS PRATIQUES DE GRAMMAIRE

V. Formation du pluriel dans les Noms.—Pour former le pluriel d'un nom ou substantif, on ajoute le plus souvent un s à la fin de ce nom :

Le lion	--	Les lions
Le père	—	Les pères
La mère	—	Les mères
L'enfant	—	Les enfants
La forêt	—	Les forêts

C'est pour cela qu'on dit l'*s* est, *le signe du pluriel*, c'est-à-dire la marque qu'on emploie le plus souvent, en français, pour indiquer le pluriel. C'est la règle générale. S'il en était toujours ainsi, ce serait fort simple ; mais il y a des exceptions, et il faut les connaître.

D'abord, il y a des noms ou substantifs qui, au singulier, sont terminés par un *s*. Puisqu'ils ont déjà un *s* au singulier, on ne leur en met pas d'autres au pluriel. Le pluriel ne change donc rien à ceux-là. Ainsi voyez :

Le palais	—	Les palais
Le taillis	—	Les taillis
Le tas	—	Les tas
Le bois	—	Les bois

Ensuite rappelez-vous, mes enfants : 1° que l'*x* représente deux lettres dont l'une est un *s* (*k s*, *g s*) ; 2° Que la lettre *z* est la sœur de l'*s*, et pour ainsi dire, un *s* adouci.

Si l'*x* contient un *s*, et que le *z* soit un *s* adouci, quand un nom est terminé par un *x* ou un *z*, c'est comme s'il était terminé par un *s* ; et par conséquent nous n'avons rien à y ajouter pour indiquer le pluriel. Voyez les mots suivants :

Un nez	—	Des nez
La voix	—	Les voix
Le prix	—	Les prix

En outre, puisque l'*x* contient un *s*, vous ne serez pas surpris d'apprendre que pour former le pluriel de certains substantifs, on y ajoute un *x* au lieu d'un *s*. Ce sont principalement des noms qui finissent par *au*, *ou*, *eu* comme :

Le bateau	—	Les bateaux
Le chou	—	Les choux
Le cheveu	—	Les cheveux

(A suivre.)

COURS MOYEN ET SUPÉRIEUR

ORTHOGRAPHE, IDÉES ET GRAMMAIRE

DICTÉES GRADUÉES ET EXPLIQUÉES

I

NOS AMIS LES OISEAUX

Sans l'oiseau, et malgré tous les moyens de défense que la science nous donne, nous ne pourrions lutter contre la grouillante et dévorante armée des insectes. Mais l'oiseau est là, guetteur vigilant et chasseur infatigable, qui protège nos récoltes.

L'hirondelle, le martinet et l'engoulevent happent les insectes au vol ; la bergeronnette familière poursuit ceux qui courent à terre, dans les allées et les pâtures ; la mésange circule d'arbre en arbre à la recherche des œufs et des larves d'insectes ; le mignon roitelet, le rouge-gorge, la fauvette, le rossignol au chant délicieux, travaillent à purger les jardins, les champs et les bois.

Tous ces oiseaux appartiennent à la grande tribu des bees-fins : ils sont essentiellement insectivores ; ce sont donc les plus utiles de nos alliés, ceux qu'il importe le plus de respecter. Mais la plupart des oiseaux granivores, appelés gros-bees, dévorent aussi beaucoup d'insectes. Paix donc aux chardonnerets, bouvreuils, linottes, pinsons, loriots, et même à l'effronté moineau, grand amateur de cerises, mais grand destructeur de chenilles.

APPLICATION.— Mettre les deux premiers alinéas au pluriel.

II

LE VOYAGEUR À PIED

Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval : c'est d'aller à pied. Je pars à mon moment, je m'arrête à ma volonté, je fais tant et si peu d'exercice que je veux. J'observe tout le pays et je me détourne à droite et à gauche ; j'examine tout ce qui me flatte ; je m'arrête à tous les points de vue. Aperçois-je une rivière, je la cotoie ; un bois touffu, je vais sous son ombre ; une grotte, je la visite ; une carrière, j'examine les minéraux. Partout où je me plais, j'y reste. Quand je

m'ennuie, je m'en vais. Je ne dépends ni des chevaux ni du postillon. Je n'ai pas besoin de choisir des chemins tout faits, des routes commodes, je passe partout où un homme peut passer ; je vois tout ce qu'un homme peut voir, et, ne dépendant que de moi-même, je jouis de toute la liberté dont un homme peut jouir.

APPLICATIONS.— Transcrire la dictée au pluriel ; la mettre au passé indéfini.

III

DÉSASTRE DE WALKER À L'ÎLE-AUX-ŒUFS, 1711

La *flotte* anglaise qui allait attaquer Québec, étant entrée dans le St-Laurent, et se trouvant au Nord de l'Île-aux-Œufs, le vent du sud souffla avec tant d'*impétuosité*, pendant la nuit du 2 au 3 septembre, qu'en moins d'une *demi-heure*, sept des plus gros vaisseaux se brisèrent sur les rochers et les battures, avec une violence épouvantable. Les éclairs et le tonnerre, se mêlant au bruit des flots et des vents, la foudre tomba sur l'un des vaisseaux, et le fit sauter si loin, que sa quille fut jetée bien avant sur la grève. On trouva aussi sur le rivage près de *trois mille* cadavres, parmi lesquels on reconnut deux compagnies entières des *gardes de la reine* d'Angleterre, qu'on distingua à la couleur de leurs habits. Après un tel désastre, l'amiral anglais retourna droit à Londres, avec le peu de vaisseaux *qui lui restaient* ; et n'osant se présenter à la *reine*, il fit sauter son navire, quand il fut sur la *Tamise*, tout près du port, où il périt avec tout son équipage, à l'exception de deux hommes. Tout le monde regarda cette *déroute* des ennemis comme *providentielle*.

FALLON.

(*L'Héroïne chrétienne du Canada.*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.— *flotte* : un certain nombre de navires qui marchent ensemble sous le commandement d'un amiral. Fonction de ce mot dans la phrase ?..... *Sujet de étant entrée et se trouvant* ; le sujet du participe présent est rarement exprimé par un mot spécial ; ici on peut tourner ainsi : *Lorsque la flotte..... fut entrée..... et se trouva..... impétuosité* : remplacer par un autre mot ? *violence* ; donnez l'adjectif ? *impétueux* ; citez d'autres mots dans lesquels on change de la même manière o en eux ? *rugosité, rugueux ; générosité, généreux ; porosité, poreux* ; etc.— *demi-heure* : *demi* invariable placé avant ; s'accorde en genre seulement lorsqu'il est après.— *tonnerres* : généralement employé au singulier ; ici il est mis pour *coups de tonnerre*. — *au bruit* justifiez le singulier ? quoique les *flots* et les *vents* agissent, ils ne font qu'un même bruit confus.— *le fit sauter* : expliquez ? Par l'explosion de la poudre à laquelle la foudre mit le feu.— *trois mille* : remarques sur le mot *mille*, adj. numéral et nom commun.— *Gardes de la reine* : Pourquoi une majuscule à *Garde* ? C'est ici le nom propre d'un corps spécial de troupes. — *qui lui restaient* : l'antécédent de *qui* est *vaisseaux* et non le *peu*, ce qui explique le pluriel de *restaient*. — *reine* : de quelle reine s'agit-il ? de la reine Anne qui gouverna l'Angleterre de 1664 à 1714.— *Tamise* : fleuve qui passe à Londres avant de se jeter dans la mer du Nord.— *déroute* : fuite en désordre.— *providentielle* : de *providence* ; donnez des mots en *tielle* venant des mots en *ce* ? *essentiel, le, essence ; présidentiel, le, présidence, etc.*

IV

L'ANNÉE DE 1760

“ L'Europe entière, dit Raynal, *croyait* la grande querelle de l'Amérique du Nord terminée, et personne ne s'imaginait qu'une poignée de Français, qui *manquaient* de tout et à qui la fortune semblait interdire jusqu'à l'espérance, *osassent* songer à retarder une destinée *inévitabile*. ” Et cependant le 28 avril, voilà que, à la pointe du jour, une nouvelle armée française se présente sur le champ de bataille du treize septembre, guidée par un général d'une bravoure et d'une habilité *égales à celles* de Montcalm. Avait-il, comme cet ancien prétendait pouvoir le faire, *avait-il* frappé la terre du pied pour en faire sortir des légions ? Non ; mais elles étaient accourues d'elles-mêmes : du seuil des chaumières incendiées, du fond des bois, de partout, les Canadiens étaient venus se ranger une dernière fois sous le drapeau de la France, essayer de sauver malgré elle la colonie qu'elle abandonnait, et l'honneur de ses armes que dans ces contrées éloignées, elle *semblait* négliger. Des enfants de douze à treize ans, des vieillards de *quatre-vingts* ans, se rendaient au camp, ou y restaient malgré les *exhortations* des chefs. Plus de la moitié de l'armée du chevalier de Lévis se composait de *ces recrues* volontaires, de ces soldats que le patriotisme seul avait *faits* soldats, de ces héros improvisés qui, semblables au vieux Caton, dont ils n'avaient jamais entendu parler, *seuls* ne *désespéraient* point d'une cause que le monde entier croyait perdue.

P.-J.-O. CHAUVEAU.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Croyait* : quel est le complément direct ? La proposition elliptique : (*que*) *la grande querelle de l'Amérique du Nord (était) terminée*. Faites conjuguer quelques temps des verbes *croire* et *croître*.—*qui manquaient* : ce n'est pas la *poignée* mais les *Français* qui manquaient.—*osassent* : quel mode, quel temps ? Subj. imparfait, justifiez l'emploi du subj. imp. : *s'imaginait l'exige*.—*inévitabile* : le sens du préfixe *in* ? il a le sens négatif *non évitable* ; ce préfixe signifie souvent *dans en*, comme dans *incursion* : course *dans*.—*égales à celles* : pourquoi ces mots au pluriel ? égales se rapporte à *bravoure* et *habileté*, le pronom *celles* remplace ces deux mots.—*avait-il* : pléonasme exigé par la longueur de la remarque *comme cet ancien prétendait pouvoir le faire*.—*semblait* : donnez une expression ? *paraissait, avait l'air de*.—*quatre-vingts* : dans les expressions *quatre-vingts, six-vingts, quinze-vingts* (So. 120, 300.) le mot *vingt* est considéré comme nom, il signifie vingtaine : voilà pourquoi il prend la marque du pluriel ; cependant *quatre-vingt* suivi d'un autre adjectif numéral ne varie pas : *quatre-vingt-trois*. Même remarque s'applique à cent : trois cents (trois centaines) trois cent un.—*exhortations* : conseils, invitations pressantes pour engager à faire quelque chose.—*ces recrues* : quel genre ? féminin, quoique les *recrues* soient des hommes (nouveaux soldats) ; il en est de même des termes militaires *sentinelle, esafelle*.—*faits* : justifiez l'accord ? comp. *dir.* (*antéc.* soldats) précède ; le mot *soldats* qui suit *faits* est comp. attributif de *que* : le patriotisme avait fait les soldats *soldats*.—*seuls ne désespéraient* : pourquoi le pluriel ? qui qualifié par *seuls*, et sujet de *désespéraient* pour antécédent *héros*.

ANALYSE GRAMMATICALE

Les bienfaits de la santé ne profitent pas seulement à l'individu, ils s'étendent à la société tout entière.

Les	art. simpl. m. pl. dét. bienfaits
bienfaits	n. comm. m. pl. suj. de profitent
de	prép. unit bienfaits à santé
la	art. simpl. f. s. dét. santé
santé	n. comm. f. s. compl. dét. de bienfaits
ne pas	adv. de nég. mod. profitent
profitent	verb. n. (profiter) 1 ^{re} conj. mod. ind. au prés. 3 ^{ième} p. pl. : profiter, profitant, profité, je profite, je profitai ; rég.
seulement	adv. de man. mod. profitent
à	prép. unit profitent à individu
l' p. le	art. simpl. m. s. dét. individu
individu	n. comm. m. s. compl. indir. de profitent
ils	pron. pers. rep. bienfaits 3 ^{me} pers. m. pl. suj. de s'étendent
se	pron. pers. rep. bienfaits, 3 ^{me} p. m. pl. comp. dir. de étendent
(s') étendent	v. pron. acc. (s'étendre) 4 ^{me} conj. mod. ind. au prés. 3 ^{me} pers. pl. : s'étendre, s'étendant, s'étant étendu, je m'étends, je m'étendis.
à	prép. unit s'étendent à société
la	art. simpl. f. s. dét. société
société	n. comm. f. s. compl. indir. de s'étendent
tout	adv. de manière mod. entière
entière	adj. qual. f. s. qual. société

ANALYSE LOGIQUE

La présence de l'homme fait le charme de la nature et ses travaux en font la beauté.

1^{ÈRE} PROP. La présence de l'homme fait le charme de la nature. (Prop. princ.)

1. Sujet—La présence : simpl., et compl. son compl. dét. *de l'homme*.

2. Verbe—Est.

3. Attribut—Faisant : simpl., compl. son compl. dir. *le charme de la nature*.

2^{ÈME} PROP. (Et) ses travaux en font la beauté. (Prop. Coord.)

1. Sujet—Ses travaux : simpl. et incomplex.

2. Verbe—Sont.

3. Attribut—Faisant : simpl., compl. son compl. dir. *la beauté* et son compl. indirect *en*.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse ; énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

Dites 2 et 2 et 3 et 4 et 5 et 6 et 7 et 8 et 9? 2 et 3 et 3 et 4 et 5 et 6 et 7 et 8 et 9 et 2? 2 et 4 et 4 et 5 et 6 et 7 et 8 et 9 et 3? 2 et 5 et 5 et 6 et 7 et 8 et 9 et 4? 2 et 6 et 6 et 7 et 8 et 9 et 5? 2 et 7 et 7 et 8 et 9 et 6? 2 et 8 et 8 et 9 et 7? 2 et 9 et 9 et 8.

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION
ET DE DIVISION

5. 18 livres de beurre coûtent \$4.32; que coûteront 5 livres 8 onces? Rép. \$1.32.

6. Combien y a-t-il de pouces dans 18 verges 2 pieds 5 pouces? Rép. 677 pouces.

7. Combien de tinettes, chaque tinette contenant 45 livres de beurre, y aura-t-il dans 89280 onces de beurre? Rép. 124 tinettes.

8. Un agriculteur a déposé à la Caisse d'épargne, en quatre versements, \$31.20, \$47.60, \$34.; combien faut-il qu'il verse encore pour avoir une économie de \$234.94? Rép. \$122.14.

NOMBRES PREMIERS.— NOMBRES DIVISIBLES.

La connaissance des *nombres premiers* et des *nombres divisibles*, outre sa grande utilité dans les opérations avec les fractions, et pour abrégé les calculs dans un grand nombre d'autres cas, contribue puissamment à donner aux élèves une idée exacte de la formation des nombres en général, et à fixer les tables dans leur mémoire.

A quelle classe de nombres appartiennent 1, 2 et 3? R. Ces nombres n'ont pas de facteurs ils appartiennent à la classe des nombres *premiers*. A quelle classe appartient 4? A la classe des nombres divisibles. Les facteurs sont : 2, 2.—5? 5 n'a pas de facteurs, c'est un nombre premier.—6? Nombre divisible, facteurs : 2 et 3.—7? 7 n'a pas de facteurs, c'est un nombre premier.—8? 8 nombre divisible, facteurs : 2, 2, 2.—9? 9 nombre divisible, facteurs : 3, 3.—10? 10 nombre divisible, facteurs : 2, 5.—11? 11 n'a pas de facteurs, c'est un nombre premier.—12? 12 nombre divisible, *facteurs premiers* : 2, 2, 3.—*autres facteurs* : 4, 6.

FRACTIONS

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

5. En vendant une maison pour \$3000, un homme fait un bénéfice de $\frac{1}{4}$ du prix d'achat. Combien la maison avait-elle coûté?

6. En vendant une maison pour \$2400, un homme perd une somme égale aux $\frac{3}{8}$ de ce que la maison avait coûté. Combien la maison avait-elle coûté?

7. Un homme achète une vache pour $\$33\frac{1}{2}$ et il la revendit pour les $\frac{2}{3}$ de ce qu'elle lui coûta; combien perdit-il?

8. La différence entre les $\frac{2}{3}$ et les $\frac{1}{4}$ d'un certain nombre est 14; Quel est le nombre?

SOLUTIONS

5. La maison a coûté $\frac{1}{4}$; elle a été vendue ce qu'elle avait coûté plus $\frac{1}{4}$:
 $\frac{1}{4} + \frac{1}{4} = \frac{1}{2}$ ce qu'elle a été vendue; elle a été vendue pour \$3000;

$$\text{donc } \frac{5}{4} = \$3000$$

$$\frac{1}{4} = \frac{3000}{5}$$

$$\frac{1}{4} = \frac{3000 \times 4}{5} = \$2400 \text{ Rép.}$$

6. La maison avait coûté $\frac{8}{8}$; elle a été vendue $\frac{3}{8}$ de moins, c'est-à-dire $\frac{8}{8} - \frac{3}{8} = \frac{5}{8}$; donc $\frac{5}{8} = 2400$
 $\frac{1}{8} = \frac{2400}{5}$
 $\frac{8}{8} = \frac{2400 \times 8}{5} = \3840 Rép.

7. En vendant la vache pour les $\frac{5}{6}$ de ce qu'elle avait coûté, il a perdu $\frac{1}{6}$ de ce qu'elle avait coûté, c'est-à-dire $\frac{1}{6}$ de $\$33\frac{1}{3}$ ou $33\frac{1}{3}$ divisé par 6.
 $33\frac{1}{3} \div 6 = \$5\frac{5}{9}$ Rép.

Je dis 6 en $33\frac{1}{3}$? Il y est 5.

Il reste $3\frac{1}{3}$ que je transforme en $\frac{10}{3}$.

Je dis 6 en $\frac{10}{3}$? Il y est $\frac{10}{18}$ ou $\frac{5}{9}$.

8. La différence entre les $\frac{5}{6}$ et les $\frac{3}{5}$ égale

$$\frac{5}{6} - \frac{3}{5} = \frac{25}{30} - \frac{18}{30} = \frac{7}{30}$$

Donc $\frac{7}{30} = 14$

$$\frac{1}{30} = \frac{14}{7}$$

$$\frac{30}{30} = \frac{14}{7} \times 30 = 60 \text{ Rép.}$$

RÈGLES DE SOCIÉTÉ ET DE RÉPARTITIONS PROPORTIONNELLES

2. A et B ont mis dans une spéculation $\$1847.50$. A a mis pour sa part $\$739$ et B le reste. Le bénéfice est de $\$375$. Quelle est la part de bénéfice de chacun ?

3. Deux entrepreneurs ont fait exécuter un travail qui a rapporté $\$560$ de bénéfice. Le 1er a fourni $\$640$ pendant 5 mois et le 2e $\$800$ pendant 6 mois. Quelle part de bénéfice reviendra-t-il à chacun ?

SOLUTIONS

2. $\$1847.50 = \$739 = \$1108.50$ mise de B.

1847.50 ont rapporté 375

1 a rapporté 375

1847.50

739 ont rapporté $\frac{375 \times 739}{1847.50} = \150 Rép.

1108.50 ont rapporté $\frac{375 \times 1108.50}{1847.50} = \225 Rép.

3. Dans ce problème et ses analogues, il faut ramener les données à la même unité de temps en faisant ce raisonnement.

Le 1er, qui a fourni $\$640$ pendant 5 mois, doit recevoir autant que s'il avait fourni une somme 5 fois plus forte pendant 1 mois ou $640 \times 5 = \$3200$.

Le 2e, qui a fourni $\$800$ pendant 6 mois, doit recevoir autant que s'il avait fourni une somme 6 fois plus forte pendant 1 mois ou $800 \times 6 = \$4800$.

Le partage se fera proportionnellement aux nombres $\$3200$ et $\$4800$.

Le total des mises devient : $\$3200 + 4800 = \8000 .

Avec $\$8000$ on a gagné $\$560$;

Avec $\$1$ on a gagné 8000 fois moins c'est-à-dire $\frac{560}{8000}$;

Avec $\$3200$ on a gagné 3200 le bénéfice sur $\$1$, c'est-à-dire $\frac{560 \times 3200}{8000} = \224 ;

Avec $\$4800$ on a gagné 4800 le bénéfice sur $\$1$, c'est-à-dire $\frac{560 \times 4800}{8000} = \336 .

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

Equations du 1er degré à une inconnue et à deux inconnues :

13. Deux courriers partent en même temps, de deux points éloignés l'un de l'autre de 180 milles, et voyagent l'un vers l'autre ; le premier fait 10 milles par heure et le second fait $12\frac{1}{2}$ milles. On demande dans combien d'heures ils se rencontreront et combien de milles chacun aura alors fait ?

14. Un agriculteur mélange du seigle à \$.96 et de l'avoine à \$.56 le minot. Il y a en tout 100 minots de mélange valant \$.72 le minot. Combien a-t-il mis de minots de chaque espèce de grain dans le mélange ?

Solutions :

13. *Par l'arithmétique.*—Au bout de la 1e heure ils seront plus près l'un de l'autre de $10 + 12\frac{1}{2}$ milles, c'est-à-dire $22\frac{1}{2}$ milles. Pour se rencontrer il leur faudra donc autant de fois 1 heure que $22\frac{1}{2}$ milles sont contenus dans 180 milles, c'est-à-dire $180 \div 22\frac{1}{2} = 8$ heures. Le 1er fait 10 milles par heure ; dans 8 heures, il fera $8 \times 10 = 80$ milles. Le second fait $12\frac{1}{2}$ par heure ; dans 8 heures, il fera $8 \times 12\frac{1}{2} = 100$ milles.

Par l'algèbre.—Soit x le nombre d'heures.

Alors $10x$ le nombre de milles du 1er

et $12\frac{1}{2}x$ le nombre de milles du 2e.

$$10x + 12\frac{1}{2}x = 180$$

$$20x + 25x = 360$$

$$45x = 360$$

$$x = 8 \text{ heures.}$$

14. *Par l'arithmétique.*—Dans ce mélange qui vaut \$.72 le minot il y a du seigle valant \$.96 et de l'avoine valant \$.56. Chaque minot de seigle représente une perte de \$.24, puisqu'on vend \$.72 ce qui vaut \$.96 ; au contraire chaque minot d'avoine représente un gain de \$.16, puisqu'on vend \$.72 ce qui vaut \$.56. Mais comme les gains doivent contrebalancer les pertes, il ne s'agit que de savoir combien de minots d'avoine produisant un gain de \$.16 contrebalanceront 1 minot de seigle causant une perte de \$.24, c'est-à-dire $$.24 \div $.16 = 1\frac{1}{2}$. Ainsi donc le mélange est dans le rapport de 1 minot de seigle pour $1\frac{1}{2}$ minot d'avoine. Autrement dans $2\frac{1}{2}$ minots de mélange il y aura 1 minot de seigle et $1\frac{1}{2}$ minot d'avoine. Donc autant de fois $2\frac{1}{2}$ sont contenus en 100 autant de fois 1 minot de seigle, et $1\frac{1}{2}$ minot d'avoine. $100 \div 2\frac{1}{2} = 40$ minots de seigle. $40 \times 1\frac{1}{2} = 60$ minots d'avoine.

Par l'algèbre.—Soit x le nombre de minot de seigle.
 “ y “ “ “ “ “ d'avoine.

Alors $x + y = 100$ (1)

$$96x + 56y = 7200 \text{ cts} \quad (2)$$

Multipliant la 1e équation par 96 on a :

$$96x + 96y = 9600 \quad (3)$$

$$96x + 56y = 7200 \quad (2)$$

Retranchant (2) de (3) on a :

$$40y = 2400$$

$$y = 60 \quad \text{Rép.}$$

$$(1) \quad x + 60 = 100$$

$$\text{Donc } x = 100 - 60 = 40 \quad \text{Rép.}$$

Premiers éléments de Géométrie pratique

DES QUADRILATÈRES

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Notc.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, à chaque leçon, faites la figure sur le tableau ou faites la faire par un élève.

32. La superficie d'un champ en forme de trapèze rectangulaire est de 522 verges ; les bases ont 126 et 135 pieds de longueur ; quelle en est la hauteur en verges, et en pieds ?

33. La superficie d'un terrain en forme de trapèze rectangle est de 12000 pieds. La hauteur est de 30 pieds. Quelles sont les bases si elles sont entre elles comme les nombres 3 et 5 ?

Solutions :

$$32. \quad 126 \div 3 = 42 \text{ verges ; } 135 \div 3 = 45 \text{ verges}$$

$$(522 \times 2) \div (42 + 45) = 1044 \div 87 = 12 \text{ verges. R p.}$$

$$12 \text{ verges} \times 3 = 36 \text{ pieds. R p.}$$

$$33. \quad (12000 \times 2) \div 30 = 800 \text{ pieds. Somme des bases.}$$

Il y a 3 pieds dans une base autant de fois qu'il y en a 5 dans l'autre ; c'est- dire que pour chaque 8 pieds dans la somme 800, 3 pieds seront dans une base et 5 dans l'autre.

$$\text{Donc } \frac{800 \times 3}{8} = 300 \text{ R p.} \quad \frac{800 \times 5}{8} = 500 \text{ R p.}$$

TENUE DES LIVRES

(Droits r serv s.)

EFFETS   PAYER

Vous  tes commer ant de bois et de charbon. Le 4 ao t 1894, vous achetez de Geo. Maxham, 200 tonnes de charbon,   \$6, \$1200. Vous donnez   Geo. Maxham le *billet   ordre* suivant :

\$1200.00.

Qu bec, le 4 ao t 1894.

Un mois apr s cette date, je paierai   l'ordre de Geo. Maxham, douze cents piastres, pour valeur re ue.

(Nom de l' l ve.)

Le billet ci-dessus est un BILLET   ORDRE. Ce billet n'est pas payable   l' l ve, mais il est payable PAR LUI. Par ce billet l' l ve s'engage   payer \$1200.   Geo. Maxham, au bout d'un mois.

Vu que l' l ve s'engage   payer ce billet, — ce billet est pour lui un EFFET   PAYER. Tout billet qu'une personne doit payer est pour cette PERSONNE UN EFFET   PAYER.

Dr.

Compte d'effets   payer

Cr.

Effets   payer rachet s

Effets   payer donn s

3. D bitez le compte d'*Effets   payer* chaque fois que vous RACHETEZ un de ces effets.

En un mot d bitez le compte d'*Effets   payer* toutes les fois qu'un effet   payer vous revient.

1. En commen ant, cr ditez le compte d'*Effets   payer* de la valeur de tous les effets   payer que vous devez.

2. Cr ditez le compte d'*Effets   payer* de la valeur de tous les effets   payer DONN S pendant le cours des affaires.

LES COMPTES D'EFFETS   RECEVOIR ET D'EFFETS   PAYER

Il arrive assez souvent que le commen ant a de la difficult    d cider dans lequel de ces deux comptes il faut faire les  critures d'une op ration o  il est question de billets   ordre. Cette difficult  dispara tra s'il se fait la question suivante : Au moment de l' ch ance, *qui devra payer* la somme port e sur le billet dont il s'agit ? est-ce *moi* qui devrai payer ? ou est-ce un *autre* qui devra *me* payer ? Si la somme m'est payable, le billet est un *effet   recevoir* et je n'ai qu'  suivre les r gles donn es au sujet des effets   recevoir ; si, au contraire, la somme est payable par moi, le billet est un *effet   payer* et je n'ai qu'  suivre les r gles donn es au sujet des *effets   payer*.

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

LESSON TWENTY-NINTH

The order followed in these lessons has been the sentence ; the complete subject ; the complete predicate ; the bare subject ; a name-word, noun, or pronoun ; the bare predicate, a verb.—The compound sentence : the independent clause, the joining word, a conjunction. —The complex sentence ; the independent clause.—the dependent or subordinate clause ; the joining word, a conjunctive pronoun.

WORDS THAT GO WITH NAME-WORDS OR NOUNS

The kinds of words of which we have learned something so far are ; the noun, the pronoun, and the conjunction.

The *noun*, *verb* and *pronoun* are often called the principal kinds of words, because with them we can make sentences without using any other kind of words, as : *Dogs bark, boys play, horses run, he laughs*, etc. Although we can form sentences by means of nouns, verbs and pronouns, without the help of other kinds of words yet it is seldom that we do so.

Dictate the following sentence and tell the pupils to underline the subject with a single line, the predicate with a double line.

Lions roar

Q. What kind of word is *lions* ? **Ans.** A name word or noun.

Q. What kind of word is roar ? **Ans.** A verb.

Q. Tell pupils to place before the word *lions* a word that will describe or qualify the lions that roar. **Ans.** *Hungry* lions roar. *Angry* lions roar. *Wounded* lions roar, etc.

WORDS THAT GO WITH NOUNS TO DESCRIBE OR QUALIFY THEM ARE CALLED ADJECTIVES.—AN ADJECTIVE IS A NOUN-MARKING WORD.

Q. Describe or qualify the noun *flowers* in the following sentence by an *adjective* : FLOWERS bloom in the fields.—*Yellow* flowers bloom in the fields. — *Beautiful* flowers bloom in the fields.

Q. Describe or, qualify the noun *flowers* by two or three adjectives.—**Ans.** *Beautiful, yellow, wild* flowers bloom in the fields.

Q. Describe or qualify by one or more adjectives the subjects of the following sentences : *Roses* grow in the garden. 2. *Dog* barks. 3. Basket was filled with fruit. 4. Ship was wrecked in a gale. 5. Wolf looked at the chickens. 6. Flowers are blooming. 7. Boy will be punished. 8. Child is sleeping. 9. Shower is falling. 10. Star of evening is shining.

Answers.—1. Red roses... *or* beautiful red roses... *or* beautiful, sweet smelling, red roses grow in the garden.—2. The dog... *or* the big dog... *or* the big black dog barks.—3. A basket... *or* a large basket was filled with fruit.—4. The ship... *or* the stout ship was wrecked in a gale.—5. The wolf... *or* the hungry wolf looked at the chickens.—6. Sweet flowers are blooming.—7. The boy... *or* the careless boy will be punished.—8. The child... *or* the tired child... *or* the tired, little child is sleeping.—9. A shower... *or* a soft shower... *or* a soft summer shower is falling.—10.—The star... *or* the bright evening star is shining.

DICTATION

THE CURATE AND HIS CONVENT

PART II

“ Indeed ! ” *exclaimed* the bishop. “ I had no *idea* there was a convent near here. ” The curate said he would take him to see it when dinner was *over*. When they had *finished*, he *led* the bishop into a large garden, round the sides of which were a number of bee-hives. “ This is my convent, ” he said, and these are my nuns. They bring me in ninety pounds every year ; and so I live *comfortably* without spending a penny of the money belonging to the curacy on myself. The bishop was delighted ; and afterwards, whenever a poor curate *asked* to be *promoted* to a better living, he would tell him to be *content*, and to keep bees.

Que les élèves trouvent des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes, nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques, sans que le sens des phrases en fut altéré.

Reclaimed, said.—*Idea*, knowledge.—*Over*, finished.—*Finished*, dined.—*Led*, conducted.—*Comfortably*, well.—*Asked*, requested.—*Promoted*, advanced.—*Content*, satisfied.
J. AHERN.

BIBLIOGRAPHIE

Nous voudrions pouvoir parler plus au long des ouvrages qui nous ont été adressés : l'espace ne nous le permet pas. Mentionnons au moins ces ouvrages : *Lettres et opuscules* d'Edmond Paré, publiés par M. L. Brunet et imprimés artistement par la maison Dussault & Proulx.—*Les Ursulines des Trois-Rivières*, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, tome troisième. Rien de plus intéressant que ces annales.—*L'Art d'écrire enseigné en vingt leçons*, troisième édition, par Antoine Albalat. En vente à la librairie Garneau (ancienne maison Chaperon) rue de la Fabrique, Québec. Cet ouvrage est indispensable aux personnes qui préparent des candidats au brevet d'enseignement. Nous en reparlerons plus au long dans la prochaine livraison.—*Code scolaire* de la province de Québec, par Paul de Cazes.—Montréal, C. Théoret, éditeur, 11 et 13 rue Saint-Jacques.—En vente chez tous les libraires.—Un volume, grand in-32 de 420 pages.—Prix, relié en toile : \$1.50.—La différence notable qui existe entre la loi de l'Instruction publique adoptée à la dernière session de la Législature, et celle jusqu'alors en vigueur dans la Province de Québec, a rendu nécessaire de porter la législation nouvelle à la connaissance des personnes qui ont mission de l'appliquer. C'est ce que vient de faire, avec une compétence incontestable, M. Paul de Cazes, l'érudit secrétaire du département de l'Instruction publique. A la loi elle-même, laquelle est suivie d'une table des matières très détaillée, l'auteur a ajouté les règlements scolaires du comité catholique, une liste des nombreuses décisions judiciaires citées dans le corps de l'ouvrage, et enfin une table de références, rendant facile la comparaison des articles de la législation nouvelle avec ceux du titre cinquième des statuts refondus de la Province de Québec. Le nouveau Code scolaire sera d'une indispensable utilité à tous ceux qui s'occupent du fonctionnement de nos écoles.—*Guide du conciliateur*, par P.-M. Sauvalle.—Montréal.—C. Théoret, éditeur.—11 et 13 rue Saint-Jacques.—Prix 60c.—En vente chez tous les libraires.

Petit manuel de 104 pages, relié en toile, traitant de la *Loi de conciliation*, introduite dans nos Statuts par la Législature de la Province de Québec, le 10 mars dernier.

Voici comment le livre de M. Sauvalle est apprécié par l'auteur même de cette nouvelle loi, M. J.-A. Chicoyne, député du comté de Wolfe :

« Cet ouvrage sera le complément indispensable de l'acte adopté par la Législature, à sa dernière session.

« La loi de conciliation offre un tel cachet de nouveauté, en autant du moins que notre pays est concerné, elle impose aux autorités locales une si grande somme de dévouement et de bonne volonté qu'il eût été difficile de la faire fonctionner avec espoir de succès, sans mettre préalablement le public au courant de ses dispositions par des explications lucides et des commentaires appropriés.

« Une telle lacune n'existera pas, grâce au travail de M. Sauvalle.

« Cet écrivain distingué semblait désigné, par les circonstances, pour accomplir une mission si pleine d'actualité.

« Originaire de la belle France, il a apprécié les bons effets du régime de la conciliation dans son pays natal. Comme correspondant de la *Presse*, il a suivi à Québec, pendant les deux dernières sessions, les travaux qui ont abouti à l'élaboration de la nouvelle loi, et personne n'était mieux que lui à même d'en exprimer l'idée avec justesse.

« M. Sauvalle a parfaitement saisi, en effet, le sens et l'objet de cette mesure sociale qui est à peine une loi puisque c'est une œuvre de fraternité et de concorde.

« Je remarque, avec plaisir, que la large part faite à notre clergé catholique dans cette direction morale en matière purement humaine, n'a pas échappé à l'auteur. Il en fait ressortir toute l'importance et toutes les promesses.

« Je félicite M. Sauvalle, en lui souhaitant plein succès. J'espère que son ouvrage sera bientôt entre les mains de tous ceux auxquels sont ou seront dévolues les belles fonctions de pacificateurs. »

Nous recommandons fortement l'utile travail de M. Sauvalle aux nombreux lecteurs de *L'Enseignement Primaire*.

— Palmarès de l'*Académie commerciale catholique* de Montréal.— Annuaire de l'*Université Laval* pour l'année académique 1899-1900.— Palmarès de l'Université du *Collège St-Joseph*, N. B.— *Le Naturaliste Canadien* des mois de juillet et d'août. Revue digne d'encouragement.— Annuaire du *Collège de Lévis*.— Annuaire du *Collège Bourget*.— Annuaire du *Séminaire de Chicoutimi*. Annuaire du *Collège Ste-Marie*, Montréal.

L'Orphelin, organe de l'Orphelinat du Petit Saint-Jean-lès-Amiens, dirigé par M. l'abbé E. Lasfargues, ancien supérieur du Patronage de Québec. Notre ami ne saurait croire comme nous recevons son *Orphelin* avec bonheur. M. Lasfargues demande des *timbres-postes oblitérés*. Voilà un moyen facile de faire la charité. Adresse : M. le Supérieur de l'Orphelinat St-Vincent de Paul, Petit-St-Jean-lès-Amiens (Somme) France.

El Escolar, revue pédagogique de Buenos Aires, rédigée en langue espagnole. Bienvenu au lointain confrère.

CONTES VRAIS, par *Pamphile Lemay*, Québec, 1899.—M. Lemay, l'auteur aimé de *Toukourou*, vient d'ajouter un joli petit volume à notre littérature nationale. Ses contes vrais sont charmants, et il s'en échappe un parfum de foi qui ne dépare nullement l'œuvre du conteur. M. Lemay a une grande qualité, à nos yeux : ses écrits sont canadiens, en ce sens qu'il *peint* les mœurs et les coutumes de notre peuple. Comme De Gaspé et Chauveau autrefois, et Arthur Buies et Raphaël Bellemare aujourd'hui, M. Lemay nous donne des *natures canadiennes*.

Références utiles

Librairie Sainte-Anne.—J.-A. Langlais & Fils, Libraires-Éditeurs, 177, rue St-Joseph, St-Roch et 35, rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Pour les écoles.—Nous avons en magasin, tous les livres en usage dans les écoles catholiques de la province, comprenant les livres des Frères des Ecoles Chrétiennes, Clercs St-Viateur, Frères Maristes, et les cours de Lacasse, Lagacé et Cloutier.

Nous avons aussi toutes les autres fournitures d'écoles comprenant, papeterie, cahiers, plumes, crayons, ardoises, encre, poudre à encre, craie. Aussi le plus grand choix de cartes géographiques, comprenant les séries de Meissas, Dufour, Johnson, Rand, McNally, et la collection des cartes du Département de l'Instruction Publique, que nous vendons à très bas prix.

Nous avons ajouté à notre grande série de cahiers de la célèbre calligraphie canadienne diplômée à l'exposition de Chicago, une petite série en cinq cahiers gradués, pour les commençants, cette série se vend 45 cts la douzaine et est employée par plusieurs maisons d'éducation.

Nous gardons toujours en magasin un assortiment complet de globes terrestres, depuis 25 cts chaque jusqu'à \$20.00.

Nos prix et conditions de vente sont à la portée de tout le monde.

Correspondance sollicitée.

Nous donnons une attention spéciale aux commandes envoyées par la maille.

La Revue Canadienne.—La plus belle publication du Canada et la seule Revue littéraire française de l'Amérique.—35 années de publication. Elle forme à la fin de l'année deux beaux volumes de près de 500 pages magnifiquement illustrées. L'abonnement n'est que \$2 par an. S'adresser au directeur-gérant de *La Revue Canadienne*, No 290, rue de l'Université, Montréal. Ne pas oublier que les institutrices et les institutrices de la campagne peuvent avoir un abonnement à moitié prix, un fond étant à la disposition du Directeur de la Revue pour payer l'autre moitié.

Victor Lafrance, relieur, 4, rue Buade, Québec.—Livres de comptes ; Reliures de luxe ; Reliures en percaline gaufrée. Reliures de bibliothèques. Spécialités artistiques. Estimé pour éditions.

Arthur Lavigne & Cie.—Nous recommandons particulièrement la maison Arthur Lavigne & Cie, éditeurs de musique et importateurs de pianos, orgues, violons, No 68, rue St-Jean, Québec. M. Lavigne est un artiste dont le bon goût et l'honnêteté sont connus. Si quelqu'un de nos lecteurs désire se procurer quelques articles relevant du commerce de la musique, qu'il s'adresse à la maison Lavigne, et il sera servi avec soin et diligence.

Ed. Marcotte, relieur et régleur, 28, Côte de la Montagne, Québec. Livres de piété, livres de loi, livres blancs, gaufrage, dorure, réglage, cartes montées sur toile, etc.

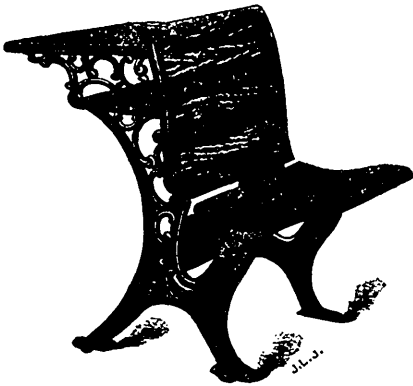
L'Union Franco-Canadienne, approuvée et fortement recommandée par tous NN. SS. les Archevêques et Evêques du Canada français et par un grand nombre de laïques éminents. Secours aux maladies : en temps de maladie, \$3.00 par semaine, les deux premières semaines. \$5.00 par semaine pendant dix autres semaines, et, de plus, \$3.00 par semaine pendant douze autres semaines, lorsque la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$25,000, et tant qu'elle se maintiendra à ce chiffre. Caisse de dotation de \$250, \$500, \$1,000, \$2,000 ou \$3,000. Bureau principal : 73, rue St-Jacques, Montréal.

Oct. Plante & Fils.—Les commissions scolaires et les communautés qui se proposent de construire quelque édifice scolaire peuvent s'adresser à la maison Oct Plante & Fils, électriciens et plombiers, No 160, rue St-Jean, Québec. M. Plante s'occupe depuis de nombreuses années d'installation de lumière électrique et d'appareils de chauffage, etc.

G. A. Lafrance, relieur, 109, Côte de la Montagne, Québec. Cette maison, fondée en 1865, exécute toutes sortes d'ouvrages concernant la reliure, le réglage et la fabrication des livres blancs et cartes montées sur toile et vernies. Spécialités : reliure à tranche dorée et à tranche rouge sous or, ainsi que livres destinés aux bibliothèques paroissiales. Conditions faciles.

Ameublement scolaire

Rien ne doit être laissé au hasard dans l'ameublement d'une école. C'est pourquoi nous recommandons spécialement *The Canadian office and school furniture Co., Lt.* Pendant cinq années consécutives, cette maison a fourni les écoles publiques de Toronto. Elle vient de s'acquitter envers cette ville d'un contrat de \$5,500.00 pour pupitres fournis à ses écoles.



La commission scolaire de Moncton, N. B., lui a récemment donné un ordre pour 1100 pupitres. Les directeurs d'écoles et les professeurs de Montréal sont unanimes à dire que les fournitures d'école et de bureau de la Compagnie Canadienne de Preston sont les meilleures et les mieux faites.

Les prix de cette maison défient toute concurrence. Elle donne satisfaction à tout le monde.

Le pupitre **Ball-Bearing** que cette maison offre est solidement fait. Le banc qui y est adapté se baisse et se monte sans bruit.

Demandez le catalogue et adressez vos commandes à :

The Canadian Office and School

Furniture Co., Ltd. Preston, Ont.

Correspondance

Nous venons de recevoir la lettre suivante de M. J.-N. Miller, secrétaire du Bureau Central des Examineurs catholiques de la province de Québec :

Monsieur le Rédacteur de *L'Enseignement Primaire*.
Cher monsieur,

Vous m'obligerez beaucoup en rectifiant deux erreurs qui se sont glissées dans la longue liste des diplômés que vous avez publiée dans le dernier numéro de votre journal.

1^o Le nom de Melle Hermine Lavoie a été omis ; elle a obtenu le diplôme élémentaire français, avec la note d'une manière satisfaisante.

2^o Melle M.-Anna Audet, de Sherbrooke, a reçu le diplôme modèle français et anglais (au lieu de français seulement), avec distinction.

Je demeure avec considération,

Votre tout dévoué,

J.-N. MILLER,

Sec. du B. C. des Ex. Cath.

A NOS COLLABORATEURS

C'est avec regret que nous sommes obligé de remettre à la prochaine livraison la publication de plusieurs travaux très intéressants. Les documents officiels abondent dans la présente livraison. Il nous faut leur faire place. *Le Cabinet de l'instituteur*, *le Coin du feu*, etc. etc. seront continués au mois de novembre prochain. Une note à l'occasion des Noces d'or des Sœurs de la Charité de Québec est aussi remise bien à regret.